

Recherche interventionnelle et collaborative :

**« Vivre avec son logement après un parcours sans
domicile :**

***Pour un accompagnement global des familles
monoparentales sans domicile »***

13 septembre 2023

Auteurs du rapport : Trévidy F., Pougheon D., Ngo Mbanga F., Coulibaly Koama A., Niahoué E.C.,
El Oubnani M., Rosales A., Cuvilliez P, Le Guen M., Cocot J.P., Niati A., Gagnayre, R.

Porteur du projet :

ESH Antin Résidences (Groupe Arcade Vyv). Directeur Général : Laurent Lorrillard ;
Responsable du DSU chargée du suivi : Leïla Ben Boudaoud

CPH Arcade Vyv : Directeur Général : Jacques Wolfrom

Financeurs de la recherche : CGLLS (Fonds de Soutien à l'Innovation) ; Fédération des ESH (Fonds pour l'Innovation sociale) ; **Financeurs de l'intervention :** Action Logement Services ; Etat (10 000 logements HLM accompagnés).

Prestataires de recherche :

ALFI (Groupe Arcade Vyv). Délégué Général : Guillaume Brugidou

LEPS UR 3412. Directeur : Rémi Gagnayre (superviseur scientifique de la recherche) ; UFR de Santé, Médecine et Biologie Humaine, Université Sorbonne Paris Nord, Campus de Bobigny, 74 rue Marcel Cachin, 93017 Bobigny cedex

Equipe de recherche :

Chercheurs du LEPS et de l'ALFI : Frédérique Trévidy (Directrice d'Ingénierie sociale à l'ALFI, Chercheuse associée au LEPS, coordinatrice de la recherche) ; Dominique Pougheon (Enseignante, chercheuse du LEPS ; chargée de recherche) ; Rémi Gagnayre (Professeur et Directeur du LEPS, superviseur scientifique)

Co-chercheurs participant au groupe de recherche :

Locataires ayant vécu sans domicile et relogés dans du parc social d'Antin Résidences :
Françoise, Ngo Mbanga ; Aminata Coulibaly Koama, Eva-Charlotte Niahoué ;

Travailleurs sociaux de l'ALFI ayant participé au projet « sortie d'hôtel » : Hada Rosales,
Mohcine El Oubnani,

Résidents de pension de famille ayant une expérience de recherche collaborative : Marcel Le
Guen, Jean-Paul Cocot, Patrick Cuvilliez.

Coordinateur social de pension de famille ayant une expérience de recherche collaborative :
Abdelaziz Niati

Autres membres du comité de recherche (comité élargi) : Laurence Fond-Harmant (sociologue de la santé, LEPS USPN ; ACSEA Luxembourg), Marie Makdessi Peyronnie (psychologue), Antonella Bonafos, (psychiatre, GHU Paris psychiatrie et neurosciences), Mélanie Gervais (Directrice de la Plateforme sociale, ALFI), Cécile Petitot (Directrice des pensions de famille, ALFI), Guillaume Brugidou (Délégué Général, ALFI)

Réalisateur des documentaires : François Havez

Terrain de recherche : Les logements sociaux gérés par Antin Résidences en Ile de France

INTRODUCTION.....	4
CONTEXTE.....	7
La saturation de la chaîne entre l’hébergement et le logement	7
Favoriser l’accès au logement des personnes sans domicile	13
Les familles monoparentales en fragilité vis-à-vis du logement.....	21
PROBLEMATIQUE DE RECHERCHE	24
Penser autrement l’accompagnement au logement des familles monoparentales : nouvelles pistes conceptuelles	24
Les objectifs de la recherche	27
METHODE.....	28
Une recherche collaborative impliquant les personnes concernées	28
La population recrutée pour l’étude	31
Méthode de recueil et d’analyse des données	33
RESULTATS	38
Les capacités liées à l’identité-logement des familles monoparentales.....	38
Les facteurs de conversion dans le cadre de l’intervention « sortie d’hôtel ».....	45
DISCUSSION.....	54
Trois mécanismes constitutifs de l’accompagnement global.....	54
Proposer un accompagnement global tenant compte des mécanismes	77
Eclairer les liens avec les plateformes d’accompagnement du LDA	78
Elargir le dispositif « Un chez soi d’abord » aux familles monoparentales.....	82
CONCLUSION	83
BIBLIOGRAPHIE	85
FILMOGRAPHIE.....	90
ANNEXES (VOIR DOCUMENT JOINT)	91

INTRODUCTION

Sur la base du modèle « Housing First » (HF) lancé aux Etats Unis depuis 1992 (Tsemberis, 2000), un programme expérimental nommé « un chez soi d'abord » a été mené entre 2011 et 2016, dans quatre villes de France (Tinland, et al., 2013). Il visait des personnes sans abri, souffrant de pathologies mentales en proposant un accès direct à un logement ordinaire, avec un accompagnement au domicile, renforcé et pluridisciplinaire.

Forts des résultats positifs de cette expérimentation, les pouvoirs publics élargissent le déploiement du *Logement d'Abord* (LDA), auprès des personnes sans domicile, quelque-soit leur état de santé mentale. Le plan LDA a été mis en œuvre par la délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement (Dihal), sur la période 2018-2022 puis reconduit sur la période 2023-2027.

Toutefois ce déploiement du LDA, s'étend bien au-delà du public initial du HF, en ciblant des personnes sans domicile ou en difficulté de logement (et non sans-abri) qui ne présentent pas nécessairement des troubles psychiatriques. La manière d'accompagner ces publics dans le LDA reste une question d'actualité et se cherche encore (FAP, 2022). D'un point de vue théorique, le modèle initial du HF avait permis de formaliser un accompagnement pluridisciplinaire, centré sur la personne et basé sur le concept de rétablissement (Pleace, 2016). Or, ce concept s'appliquant principalement à des publics vivant avec une maladie mentale (Anthony, 1993) ne vaut plus lorsqu'il s'agit d'appréhender l'accompagnement auprès d'un public non concerné par ce type de pathologies.

Accompagner un ménage pour qu'il puisse accéder et vivre le mieux possible dans un logement pérenne après un parcours sans domicile revient à s'interroger sur le rapport entre la « transformation identitaire » produite par l'accès au logement, et la « transformation au sein du logement » générée par cette transformation de soi. Selon le concept d'identité-logement (Trévidy et al., 2015), la personne entretient un rapport identitaire et rétroactif avec son logement qui se modifie selon une temporalité qui lui est propre et selon les apprentissages qu'elle réalise. La construction de cette identité-logement peut amener la personne à modifier ses perceptions, ses projections, à développer de nouvelles habitudes, de nouveaux projets, et ainsi de suite.

Pour envisager autrement l'accompagnement, ce concept est associé à l'approche par les capacités (Sen, 1993), définie comme le fait « d'être capable » de se réaliser ou de réaliser des actions dans la société, en tenant compte des ressources disponibles et des possibilités de conversion de celles-ci en opportunités. La transformation de plusieurs capacités en fonctionnements choisis par la personne, peut alors lui permettre d'exister en société selon un mode de vie qui lui convienne. Questionner « l'accompagnement global » des personnes ciblées par le LDA, reviendrait à s'interroger sur les opportunités que cet accompagnement offre ou entrave, pour que chacune d'entre elles puisse développer des capacités liées à son identité-logement, en accord avec ses ressources, ses valeurs et ses choix.

S'appuyant sur les 10 capacités que Matha Nussbaum (2012) a défini comme centrales pour une société respectant la dignité humaine, une étude préliminaire menée en pension de famille (Trévidy et a., 2023) a permis de dresser une première liste de capacités liées à l'identité-logement des résidents.

La recherche décrite dans ce rapport, cible particulièrement les familles monoparentales ayant vécu sans domicile et logées dans le parc social d'Antin Résidences. Cette recherche s'adosse aussi à une intervention réalisée au sein du Groupe Arcade Vyv ayant permis de reloger et d'accompagner des ménages depuis l'hôtel vers le logement social. Elle cible dans ce cadre, les professionnels de l'ALFI, de la Croix Rouge Française et d'Antin Résidences impliqués dans l'accompagnement et l'accès au logement des ménages. La recherche est collaborative et associe les personnes concernées (locataires et professionnels) à la réalisation du protocole.

Le premier objectif vise à comprendre comment les familles monoparentales ayant connu un parcours sans domicile construisent leur maintien dans un logement durable. Il permettra de contextualiser à ce public, les capacités liées à identité-logement. Le deuxième objectif est de questionner l'accompagnement proposé aux familles à partir des facteurs de conversion qui favorisent ou limitent le développement des capacités liées à l'identité-logement.

La première partie du rapport, présentera l'état des lieux du logement social en France, et principalement sur le territoire Francilien ; le Plan LDA pour lutter contre le sans-abrisme et l'intervention menée au sein du groupe Arcade Vyv ; et décrira la situation des familles monoparentales, particulièrement fragilisées par rapport au logement, dans ce contexte francilien.

La deuxième partie traitera de la problématique de cette recherche en intégrant les nouvelles approches conceptuelles de l'accompagnement articulant l'identité-logement aux capacités.

La troisième partie abordera la méthode de la recherche collaborative, associant les personnes concernées à toutes ses étapes, et présentera le protocole.

La quatrième partie, présentera les résultats avec en premier lieu, la liste des capacités liées à l'identité-logement des familles monoparentales et en second lieu, les facteurs de conversion identifiés comme positifs ou négatifs, au développement de ces capacités.

La cinquième partie, explicitera les trois mécanismes liant facteurs de conversion et capacités, et dressera des pistes d'actions et de propositions pour un accompagnement global des familles monoparentales depuis l'hébergement jusqu'au maintien dans le logement.

CONTEXTE

La saturation de la chaîne entre l'hébergement et le logement

Des femmes et des enfants à la rue

En 2023, en France, les situations de femmes dormant avec leurs enfants à la rue se multiplient. Ce phénomène va en s'accroissant. Au 30 août 2022, le Collectif des Associations Unies rassemblant plusieurs organisations dont la Fondation Abbé Pierre, ATD Quart Monde, la Croix Rouge Française, avaient déjà alerté les pouvoirs publics sur la saturation des places d'hébergement et le manque de réponses du 115. On comptait alors 1600 enfants, contraints de dormir dehors, soit 86% de plus que janvier 2022 (CAU, 2022, août 30)¹. Quelques mois plus tard, le 05 décembre 2022, alors que la température extérieure avoisine dans la nuit les 1C° à Paris, 1346 enfants dorment encore à la rue : « 5014 personnes ont appelé le 115 sans obtenir de places d'hébergement. 56 % de ces demandes concernaient des familles, dont 1346 enfants (CAU, 2022, dec.14)² ». Dans la nuit du 21 au 22 août 2023, ce sont 1 990 enfants dont 480 de moins de trois ans, qui restent sans solution d'hébergement à la suite de la demande de leur famille au 115 (UNICEF, et al., 2023)³.

La situation est particulièrement tendue en Ile de France puisque près de 50% de ces demandes au 115 proviennent du territoire francilien⁴ (Keltz, 2022). Ces situations reflètent une saturation de l'hébergement d'urgence et un enrayement du dispositif du 115. A force de non-réponse, les

¹ Collectif des Associations Unies. (2022, août 30). *Communiqués : + 86 % d'enfants sans abri en six mois : Associations, parents et enseignants en appellent à la vigilance collective*. Collectif Associations Unies. <https://www.collectif-associations-unies.org/2022/08/30/86-denfants-sans-abri-en-six-mois-associations-parents-et-enseignants-en-appellent-a-la-vigilance-collective/>

² Collectif des Associations Unies. (2022, décembre 14). *Communiqué de presse : Vers une année noire pour les personnes à la rue et mal-logées ?* Collectif Associations Unies. <https://www.collectif-associations-unies.org/2022/12/14/communiquede-presse-vers-une-annee-noire-pour-les-personnes-a-la-rue-et-mal-logees/>

³ UNICEF, & Fédération des Acteurs de la Solidarité. (2023). *Baromètre « enfants à la rue »*. https://unicef.hosting.augure.com/Augure_UNICEF/r/ContenuEnLigne/Download?id=6E88A67B-C305-4FC1-80C4-3F0A5F7D2EC2&filename=barometreenfantsalaruefasunicef_DP%20vdef.pdf

⁴Keltz, B., Schittly, R., Wenger, S., Pascual, J., & Claire Ané. (2022, décembre 16). Hébergement d'urgence : Partout en France, un nombre croissant de personnes, dont des enfants, se retrouvent à la rue faute de solutions. *Le Monde.fr*. https://www.lemonde.fr/societe/article/2022/12/16/hebergement-d-urgence-l-effort-n-est-pas-au-niveau_6154721_3224.html
https://www.lemonde.fr/societe/article/2022/12/16/hebergement-d-urgence-l-effort-n-est-pas-au-niveau_6154721_3224.html

personnes se découragent et ne font plus l'effort d'appeler (Interlogement93, 2022)⁵. Ainsi, en Seine Saint-Denis, selon une étude menée à l'été 2022, 71% des personnes ayant dormi à la rue n'avaient pas appelé le 115 (Interlogement93, 2022). Cette situation du sans-abrisme questionne un dispositif à bout de souffle.

La saturation du dispositif du 115, ne coïncide pourtant pas avec une baisse de l'offre d'hébergement. En effet, lors de la crise sanitaire en mars 2021, 203 000 places sont financées par l'Etat, soit 40 000 places supplémentaires par rapport à février 2020 (+25%) (Dihal, 2022)⁶. Bien que la Direction interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement ait programmé une baisse de 14 000 places dans la loi des finances 2023 (Dihal, 2023a)⁷, cette suppression fut finalement abandonnée, répondant à l'alerte du Collectif des Associations Unies et de plusieurs Maires. Cette augmentation du nombre de places s'accompagne d'une recomposition du parc d'hébergement à la faveur de l'hébergement d'urgence et des nuitées hôtelières, et au détriment des structures d'insertion ou des CHRS qui offrent des prestations de plus grande qualité⁸ (Hennin, M. & Estecahandy, 2022).

Ce positionnement de la Dihal est toutefois à nuancer sur le territoire francilien, puisqu'à l'été 2023, plusieurs préfets de départements d'Ile de France (hors Paris) ont informé les structures chargées de l'hébergement d'urgence, d'une baisse des dotations de 6%. Cette mesure devant aboutir à la suppression de 4 000 nuits d'hôtels avant le 31 décembre 2023 dont 50% en Seine-Saint-Denis (Collectif des associations unies, juillet 2023)⁹.

Plusieurs raisons intrinsèquement liées peuvent expliquer la saturation de l'hébergement.

⁵ Interlogement93. (2022). *Enquête Flash*.

https://www.interlogement93.net/files/ugd/6497d0_796434e3a97b4f57893113735ae369fe.pdf

⁶ Dihal. (2022). *Programme 177 : Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables* [Annexe au Projet de Loi des Finances pour 2022]. <https://www.budget.gouv.fr/documentation/file-download/13723>

⁷ Dihal. (2023a). *Programme 177 : Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables* (p. 21 à 45) [Annexe au Projet de Loi des Finances pour 2022]. <https://www.budget.gouv.fr/documentation/file-download/13723>

⁸ Hennin, M. & Estecahandy, P. (2022). Le Logement d'abord : une politique publique généraliste pour répondre largement à la question du sans-abrisme en France. Dans : Nicolas Chambon éd., *La politique du Logement d'abord en pratique* (pp. 16-24). Presses de Rhizome. <https://doi.org/10.3917/chlv.chamb.2022.01.0017>

⁹ Collectif Associations Unies. (2023). *Hébergement-Logement : État d'urgence*. <https://www.collectif-associations-unies.org/2023/07/07/hebergement-logement-etat-durgence/>

Une évolution de la demande d'hébergement

Le nombre de personnes sans domicile est en constante augmentation en France, depuis une vingtaine d'années, avec un triplement depuis 2001 atteignant 330 000 personnes en 2022 (FAP, 2023)¹⁰, mettant en tension un dispositif non adapté à cet accroissement. La modification de la composition du public et des situations des personnes sans domicile est également à noter.

L'enquête quadriennale menée par la DRESS (P.-Y. Cabannes & M. Emorine, 2021)¹¹ sur l'hébergement d'urgence permanent en CHRS et autres centres d'accueil, dont les CADA (centre d'accueil pour demandeurs d'asile) montre qu'entre 2013 et 2017, la part des hommes isolés, bien qu'encore très importante (46%) baisse de 11 points, alors que celle des mineurs et adultes avec enfant(s) augmente de 8 points. 36% des moins de 25 ans sans domicile sont des jeunes issus de l'Aide Sociale à l'Enfance, souvent sans solution à 18 ans (Chobeaux, F., 2022)¹² (FAP, 2019)¹³; On compte aussi une augmentation des familles y compris monoparentales, ayant décohabité et/ou ayant vécu l'exil (Insee, 2012¹⁴; FAP 2020¹⁵).

Cette hausse des enfants et des familles est liée en partie à l'augmentation de la part des ressortissants de pays hors de l'Union européenne (UE), représentant deux tiers des personnes hébergées (+ 6 points depuis 2013). Parmi les personnes hébergées, 19 % sont des demandeurs d'asile et 3 % des réfugiés. Pour cette population la durée de vie en hébergement est plus longue que pour la population générale. La composition du public comprend une part plus importante des familles et des enfants *aux situations administratives complexes (demande de titre de séjour*

¹⁰ Fondation Abbé Pierre. (2023). *28e rapport sur l'état du mal-logement en France 2023* | Fondation Abbé Pierre (28; p. 326). Fondation Abbé Pierre. https://www.fondation-abbe-pierre.fr/sites/default/files/2023-04/REML2023_WEB_DEF.pdf

¹¹ Cabannes, P.-Y., & Emorine, M. (2021). *Hébergement d'urgence permanent : Au cours des années 2010, davantage de familles et des séjours rallongés*; 1184. <https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/publications/etudes-et-resultats/hebergement-durgence-permanent-au-cours-des-annees-2010-davantage>

¹² Chobeaux, F. (2022). Pourquoi tant de jeunes de l'ASE parmi les SDF ?. *VST - Vie sociale et traitements*, 155, 106-109. <https://doi.org/10.3917/vst.155.0106>

¹³ Fondation Abbé Pierre. (2019). *24e rapport sur l'état du mal-logement en France 2019* | Fondation Abbé Pierre (24; p. 374). https://www.fondation-abbe-pierre.fr/sites/default/files/rapport_complet_etat_du_mal_logement_2019_def_web.pdf

¹⁴ Yaouancq F, Lebrère A, Marpsat M, Régnier V, Legleye S, Quaglia M., 2013, « Hébergement des sans-domicile en 2012 : des modes d'hébergement différents selon les situations familiales », *INSEE Première*, n°1455, juillet.

¹⁵ Fondation Abbé Pierre. (2020). *25e rapport sur l'état du mal-logement en France 2020* | Fondation Abbé Pierre (25; p. 389). https://www.fondation-abbe-pierre.fr/sites/default/files/reml2020_rapport_complet_web.pdf

en cours, déboutés de la demande d’asile ou de titre de séjour) expliquant le recours aux places d’hôtel, leur situation ne permettant pas de les orienter vers le logement adapté » (Dihal, 2022, p.24).

Une crise du logement impactant les sorties d’hébergement

En France, les études montrent qu’en 2021, 57,7 % des ménages sont propriétaires de leur résidence principale, 24,7 % sont locataires du parc privé et 17,6 % sont locataires du parc social. Un ménage, désigne une ou un ensemble de personnes qui partagent la même résidence principale, sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté¹⁶. Les propriétaires occupants ont une moyenne d’âge plus avancée, sont plus aisés, et vivent dans des logements plus grands. Les locataires du parc privé sont les plus mobiles, tandis que ceux du parc social sont les plus modestes et habitent principalement en ville (SDES, 2022)¹⁷.

Une crise majeure du logement s’étend en France se traduisant notamment par une baisse significative de la construction de nouveaux logements passant de 430 000 logements en 2012 à 370 000 en 2022 (Bonneval, et al., 2023).

Cette crise impacte l’ensemble de la chaîne du logement.

D’abord, Bonneval et al. (2023) relève un manque d’accès général des ménages à la propriété, en raison d’une diminution de « l’abordabilité » des logements (dégradation du rapport entre les prix et les revenus). Ce phénomène est d’autant plus marqué en région parisienne¹⁸. Les personnes ne pouvant accéder à la propriété, restent locataires de leur logement diminuant le taux de rotation et la possibilité à d’autres de s’y loger.

Ensuite, et particulièrement dans les grosses agglomérations, le marché locatif privé devient inaccessible aux personnes disposant de faibles ressources (FAP, 2023, premier cahier), avec des logements de moins en moins abordables. L’étude menée par la FAP (2023, p. 21 à 24) sur

¹⁶ Insee. (2020, décembre 21). *Définition—Ménage (recensement de la population)* | Insee. <https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1881>

¹⁷ SDES. (2022). *Chiffres clés du logement—Édition 2022* (p. 88). <https://statistiques.developpement-durable.gouv.fr/chiffres-cles-du-logement-edition-2022>

¹⁸ Bonneval, L., & Goix, R. L. (2023). *Immobilier : La propriété devient de moins en moins abordable, même dans les zones les plus pauvres*. The Conversation. <http://theconversation.com/immobilier-la-propriete-devient-de-moins-en-moins-abordable-meme-dans-les-zones-les-plus-pauvres-203255>

la situation des ménages modestes vis-à-vis du marché locatif privé, montre que dans la Métropole du Grand Paris, une famille monoparentale composée d'1 ou 2 enfants, rémunérée au SMIC, ne peut accéder au logement dans le parc privé. Ce phénomène va de pair avec les conclusions de l'USH qui mentionne que les familles monoparentales, souvent confrontées à davantage de fragilités économiques et sociales, sont très représentées parmi les demandes de logement social (24 % des demandes) (USH, 2021)¹⁹.

Enfin, les logements sociaux restent en nombre insuffisant dans les grandes agglomérations (FAP 2023, AORIF 2022a²⁰), et selon Emmanuelle Cosse, les politiques publiques menées depuis 2017 ne favorisent pas la construction de nouveaux logements : « *l'affaiblissement des moyens financiers des organismes Hlm, la diminution des APL, la hausse du taux de TVA sur la production neuve et l'absence de portage politique du sujet du logement par l'exécutif, depuis 2017, ont eu pour conséquence immédiate une baisse de la production de logements sociaux* » (USH, 2023)²¹. Les chiffres sont parlants : 126 000 logements sociaux étaient financés en 2016, 95 000 en 2021 et 96 000 en 2022 (Bonneval, et al., 2023).

Cette crise du logement vient par ricochet impacter négativement le nombre de sorties d'hébergement, augmentant la durée de séjour des personnes au sein d'hôtels sociaux ou centres d'hébergement, d'une part et le risque de retour à la rue, d'autre part, alors même que certaines situations administratives permettraient l'accès à un logement social.

Le logement social en tension

Le nombre de demandeurs de logement social a connu une augmentation ces dernières années atteignant un nombre record fin 2022, avec un total de 2 423 000 ménages en demande d'un logement social, soit une hausse de 7 % par rapport à 2021 (USH, 2023).

¹⁹ Union Sociale pour l'Habitat. (2021). *Rapport au Congrès 2021* (81; p. 120). <https://www.union-habitat.org/centre-de-ressources/habitants-politiques-sociales/rapport-au-congres-2021>

²⁰ AORIF. (2022). *Communiqué de presse : Production de logement social en Ile-de-France : Bilan 2021 et enjeux – AORIF*. https://www.aorif.org/wp-content/uploads/2022/05/CP_AORIF_production_12.05.2022.pdf

²¹ Union Sociale pour l'Habitat. (2023, mai 12). *Communiqué de Presse : Le nombre de demandeurs de logements sociaux a atteint un record fin 2022. L'Union sociale pour l'habitat*. <https://www.union-habitat.org/le-nombre-de-demandeurs-de-logements-sociaux-atteint-un-record-fin-2022>

Sur les données 2021, 57 % des ménages demandeurs de logements locatifs sociaux sont considérés comme très pauvres ou proches de la grande pauvreté. Les familles monoparentales et les couples avec 3 enfants ou plus, sont davantage concernés par ce phénomène (USH, 2021). Parallèlement à cette croissance et à cette paupérisation de la demande, la production de nouveaux logements sociaux est en berne (Bonneval, et al., 2023), (FAP, 2023). Or cette tendance à la baisse de l'offre nouvelle risque de s'accélérer les prochaines années, en raison d'une part, de l'augmentation du taux du livret A, endommageant les capacités d'investissement des bailleurs sociaux, et d'autre part, de l'orientation des politiques publiques actuelles (USH, 2023), ne permettant pas d'impulser un élan général de construction de nouveaux logements par des acteurs sociaux ou privés.

Et particulièrement en Ile de France

Les grandes agglomérations sont particulièrement touchées par cette crise. La disponibilité du parc social en Ile de France est très réduite. La trop faible production de logements locatifs sociaux s'accompagne d'une faible rotation des locataires du parc social en raison d'un manque d'accès au marché locatif privé ou à l'accession (AORIF, 2022a).

L'offre nouvelle de logements locatifs sociaux (LLS) se mesure en nombre d'agrèments accordés chaque année. En Ile de France, on compte 34 112 agrèments de LLS accordés en 2016, mais seulement 22 992 en 2021, soit une diminution de 32,6%. Parallèlement à cette baisse de l'offre nouvelle de LLS, le nombre de demandeurs, reste considérable. Au 31/12/2021, 743 784 ménages étaient en attente d'un logement social. En 2021, seulement 1 demande sur 9,8 a été satisfaite (AORIF, 2022 b²²).

Cette crise systémique et nationale du logement, est donc particulièrement grave en Ile de France, où l'insuffisance du nombre de logements locatifs sociaux, la baisse de l'abordabilité de l'accession à la propriété et du parc locatif privé, cristallisent les parcours résidentiels et ne permettent pas de fluidifier le passage entre l'hébergement et le logement.

²² AORIF. (2022). *Annexe au communiqué de presse AORIF du 12/05/2022*. https://www.aorif.org/wp-content/uploads/2022/05/Annexe_CPAORIFproduction_12.05.22.pdf

Favoriser l'accès au logement des personnes sans domicile

Le Plan du Logement d'Abord

Cette crise impacte de manière plus aigüe les personnes touchées par le mal-logement. Dans cette pénurie de l'offre, le plan « Logement d'abord », apparaît comme l'une des rares portes de sortie pour les personnes sans domicile. Ce plan est affiché par l'Etat, comme une réforme structurelle visant à lutter contre le sans-abrisme en privilégiant un accès direct vers un logement indépendant et pérenne (Dihal, 2023b).²³

Ce plan s'appuie sur les résultats des études scientifiques menées à l'international avec le « Housing First » (Tsemberis et al., 2000)²⁴ et en France avec l'expérimentation « un chez soi d'abord » testée sur Lille, Toulouse, Paris et Marseille entre 2011 et 2016 et coordonnée au niveau national par la Dihal (Tinland et al., 2013)²⁵. Ces études montrent que les personnes sans abri et souffrant de troubles psychiques sévères, ont davantage de chances de se rétablir et de se maintenir dans leur lieu de vie lorsqu'elles accèdent directement au logement pérenne avec un accompagnement choisi et adapté à leurs besoins, comparativement à celles qui suivent un parcours par palier passant par différentes étapes d'insertion et de soins avant d'accéder, ou non, au logement. Les gains en termes de rétablissement, de qualité de vie (bien-être physique et estime de soi), d'amélioration de la santé mentale (Lemoine et al., 2019)²⁶ et de baisse de la durée d'hospitalisation, notamment en psychiatrie, sont clairement mis en lumière par l'étude « un chez soi d'abord » pour les personnes ayant directement accédé au logement. 85% de ces personnes sont toujours logées et accompagnées après 4 ans. Du point de vue de la Dihal, l'intervention s'est révélée « *coût efficace* » car « *les épargnes de coûts compensent totalement les dépenses engagées constituées par les coûts des équipes et de l'intermédiation locative* »

²³ Dihal. (2023b, mai 24). *Le Plan logement d'abord 2018-2022*. Construire et innover ensemble pour les personnes sans abri et mal logées. https://www.gouvernement.fr/sites/default/files/contenu/piece-jointe/2018/07/plan_lda_vf.pdf

²⁴ Tsemberis, S., & Eisenberg, R. F. (2000). Pathways to Housing : Supported Housing for Street-Dwelling Homeless Individuals With Psychiatric Disabilities. *Psychiatric Services*, 51(4), 487-493. <https://doi.org/10.1176/appi.ps.51.4.487>

²⁵ Tinland, A., Fortanier, C., Girard, V., Laval, C., Videau, B., Rhenter, P., Greacen, T., Falissard, B., Apostolidis, T., Lançon, C., Boyer, L., & Auquier, P. (2013). Evaluation of the Housing First program in patients with severe mental disorders in France : Study protocol for a randomized controlled trial. *Trials*, 14, 309. <https://doi.org/10.1186/1745-6215-14-309>

²⁶ Lemoine, C., Loubiere, S., Tinland, A., Boucekine, M., Girard, V., & Auquier, P. (2019). Long-term effects of a housing support intervention in homeless people with severe mental illness. *European Journal of Public Health*, 29. <https://doi.org/10.1093/eurpub/ckz185.086>

(Tinland et al., 2022, p.28)²⁷. La notion de choix quant à la gestion de sa vie et de sa santé ainsi que l'accompagnement orienté vers le rétablissement font clairement partie des principes de la philosophie du logement d'abord (Pleace, 2016)²⁸.

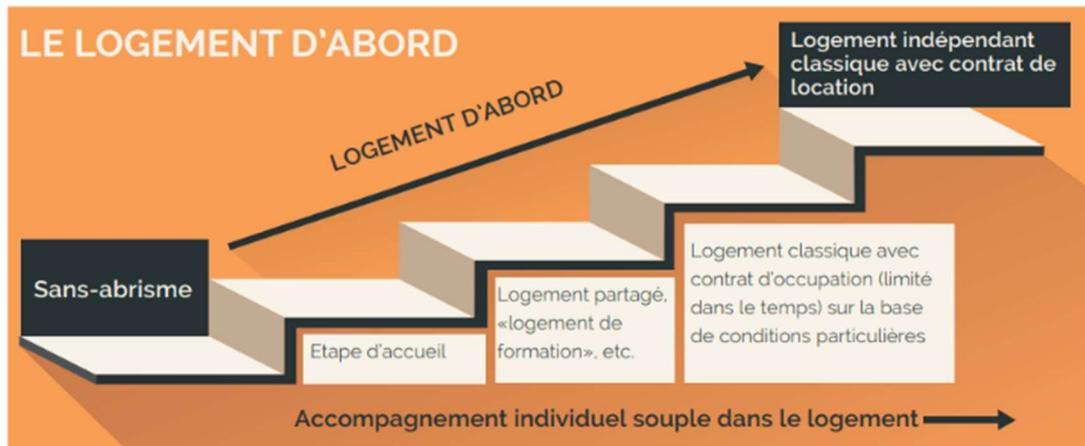


Figure 1 : Synthèse des différences entre le logement d'abord et les services dits « par paliers »
Source : Pleace, 2016, p.16

Pour lutter contre le sans-abrisme, le **plan logement d'abord** a été mis en œuvre par la Dihal (sur une première période allant du 01/01/2018 au 31/12/22 et permettant notamment le déploiement de **deux types d'offres locatives** adaptées :

- les pensions de famille, proposant des logements pérennes et accompagnés à des publics, souvent isolés, dont la situation sociale, économique ou de santé ne permet pas facilement l'accès à un logement classique. **Une pension de famille**, est une forme de résidence sociale, relevant de la catégorie des logements-foyers (CCH : L. 633-1). La structure doit être de petite taille (25 logements) composée de logements pérennes et de locaux communs affectés à la vie collective.
- L'intermédiation locative, permettant à des tiers sociaux agréés par l'Etat de mettre des logements privés ou sociaux en sous location à des personnes qui n'auraient pas pu y accéder autrement.

Sur cette période, les objectifs fixés étaient de créer 10 000 places en pension de famille et 40 000 en intermédiation locative. L'objectif a été atteint pour l'intermédiation (40 092 places)

²⁷ Tinland, A., Loubière, S., & Auquier, P. (2022). Quels sont les principaux enseignements de la recherche quantitative Un chez-soi d'abord ? In *La politique du Logement d'abord en pratique* (p. 25-32). Presses de Rhizome. <https://doi.org/10.3917/chlv.chamb.2022.01.0026>

²⁸ Pleace N., 2016, « Guide sur le logement d'abord en Europe », [en ligne], disponible sur : <https://www.feantsa.org/fr/resources/resources-database?tag=housing+first+guide>, consulté le 21/04/21.

mais pas pour les pensions de famille (6 073 places) (Dihal, 2023b). Toutefois le plan a pu impulser une dynamique de changement puisque sur ces cinq années, 440 000 personnes provenant de l'hébergement généraliste ou de la rue ont pu accéder à un logement pérenne par le biais d'un bail classique de logement social, d'un contrat d'occupation en pension de famille, ou en intermédiation locative (Dihal, 2023b).

Entre 2017 et 2022, le nombre de logements sociaux attribués aux personnes sans domicile a augmenté d'environ 48% passant de 12 401 à 17 374 attributions. Cette augmentation atteint 62% pour les personnes sans abri, passant de 6 573 à 10 668 attributions.

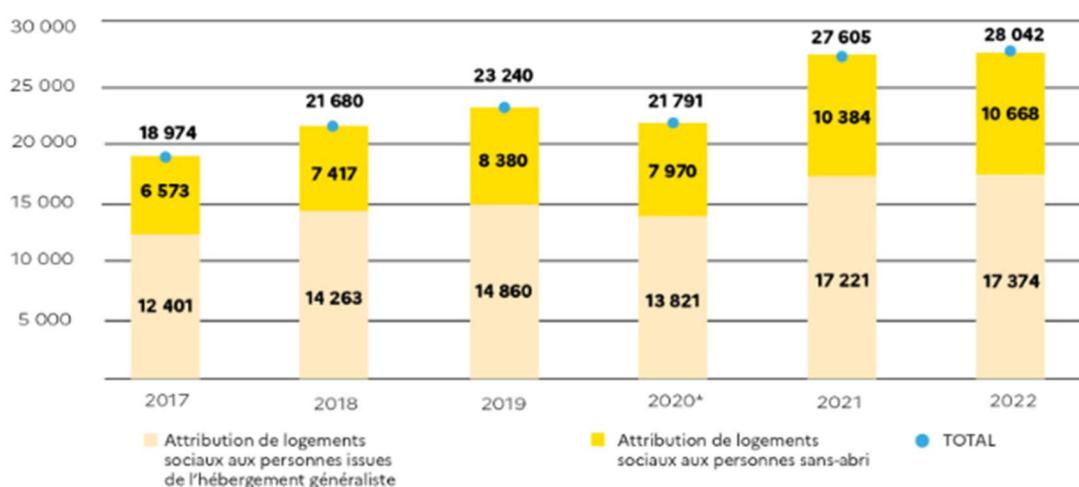


Figure 2 : Nombre de logements attribués aux personnes sans domicile dans le cadre du plan logement d'abord 2018-2022

Source : Dihal, 2023b

Le Plan « Logement d'abord » (LDA) est reconduit de 2023 à 2027, avec l'objectif de sortir « plus de 800 000 personnes de la rue en dix ans » (Birchem, 2023)²⁹. Il vise à répondre à 3 enjeux dont le premier consiste à « produire et mobiliser des solutions de logement adaptées et abordables pour les ménages en grande précarité »³⁰ (Dihal, 2023c, p.10). Les objectifs de production sur cinq ans sont de créer 10 000 places en pension de famille, 30 000 places en

²⁹ Birchem, N. (2023, juin 19). Olivier Klein : « On espère sortir plus de 800 000 personnes de la rue ». *La Croix*. <https://www.la-croix.com/France/Olivier-Klein-On-espere-sortir-800-000-personnes-rue-2023-06-19-1201272082>

³⁰ Dihal. (2023c). *Dossier de presse : Deuxième Plan quinquennal pour le logement d'abord (2023-2027)*. https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/20.06.2023_DP_Logement_dabord2.pdf

intermédiation locative et 25 000 places en résidence sociale (Dihal, 2023c). Bien que ce nouveau plan affiche aussi l'ambition de poursuivre *les efforts de production de logements à bas niveau de quittance (PLAI et PLAI adaptés)* (Dihal, 2023c, p.10), l'Union Sociale pour l'Habitat déplore qu'à la différence du premier plan, des objectifs chiffrés de production de ces logements très sociaux ne soient pas posés, ni les moyens leur étant affectés (USH, juin 2023)³¹. Le deuxième enjeu consiste à conforter le maintien dans le logement, prévenir les ruptures et éviter la dégradation des situations (Dihal, 2023c, p.13). Enfin, le troisième enjeu est d'accélérer l'accès au logement et de proposer des parcours d'accompagnement en croisant logement, emploi et santé (Dihal, 2023c, p.15), avec notamment, une intensification des attributions de logements sociaux aux personnes sans domicile et le développement de plateformes de coordination de l'accompagnement par les SIAO.

Pour le Logement d'abord, un accompagnement qui se cherche encore

L'accompagnement des ménages ayant accédé au logement est un axe primordial dans le modèle Housing First. Cet accompagnement doit être centré sur la personne, respectant ses choix et sa temporalité, et doit répondre de manière pérenne et pluridisciplinaire à ses besoins (Pleace, 2016).

Toutefois, bien que les moyens pour l'accompagnement aient été renforcés sur certains territoires concernés par le Logement d'Abord (LDA), plusieurs difficultés ont été relevées dans le cadre de son déploiement (FAP, 2022)³². Des acteurs, dont certains bailleurs sociaux, exigent par exemple, un accompagnement systématique des personnes quelle que soit leur situation, ne permettant pas une modulation selon les besoins. Par ailleurs, les accompagnements réalisés dans des logements non regroupés (dans le diffus) sont rarement pluridisciplinaires et se limitent à de l'accompagnement social des ménages par des travailleurs sociaux, dans le cadre de mesures d'Accompagnement social lié au logement (ASLL) ou bien d'accompagnement vers et dans le logement (AVDL). **L'aspect santé n'est pas suffisamment pris en compte témoignant du manque de pluridisciplinarité de cet accompagnement.** Des difficultés sont

³¹ Union Sociale pour l'Habitat. (2023). *Note pour le comité exécutif du 21 juin 2023 : Deuxième plan quinquennal pour le logement d'abord. Synthèse des principales mesures.*

³² Fondation Abbé Pierre. (2022). *27e rapport sur l'état du mal-logement en France 2022 | Fondation Abbé Pierre* (27; p. 366). Fondation Abbé Pierre. https://www.fondation-abbe-pierre.fr/sites/default/files/reml2022_web.pdf

également rencontrées du fait du manque de pérennité de l'accompagnement pour des ménages logés dans des logements sociaux classiques. Le passage de relai avec les services de droit commun est difficile en raison de la saturation des services sociaux prolongeant des délais d'attente pour des rendez-vous, auprès de ménages dont certains sont encore en situation de précarité (FAP, 2022).

Ces difficultés relevées ont amené la Fondation Abbé Pierre à recommander « *la mise en œuvre d'un accompagnement social correctement dimensionné, global et porteur d'une réelle technicité [...] afin de répondre aux besoins des personnes rencontrant d'importantes difficultés (femmes victimes de violence, personnes en souffrance psychique, sortants d'institutions, etc.)* » (FAP, 2022, p127-128).

Au vu des difficultés contextuelles d'accès au logement pour les personnes sans domicile d'une part, et de l'importance de développer une réflexion sur l'accompagnement global des publics relogés d'autre part, une intervention est menée au sein du Groupe Arcade Vyv. Cette **intervention servira de terrain à notre recherche collaborative**, sur le volet des pratiques et des partenariats entre acteurs pour un accompagnement global des publics dans le cadre du logement d'abord.

Une intervention « sorties d'hôtel » pour un accompagnement vers le logement social

Cette intervention vise à reloger dans le logement social classique des personnes sans domicile logées dans des hôtels sociaux et à les accompagner tout au long de leur parcours de relogement et après leur installation dans le logement.

Plus précisément, il s'agit d'accompagner vers et dans le logement, des ménages hébergés à l'hôtel exclus des circuits classiques d'attribution (en raison de leurs ressources et de leur situation sociale et administrative) pour fluidifier leur accès au logement social, leur appropriation du logement et leur intégration dans leur quartier et leur environnement.

L'intervention se déroule sur les années 2020 et 2021. L'objectif quantitatif initial est de reloger 90 ménages sur deux ans. Les partenaires financiers du projet sont Fonds National d'Accompagnement Vers et Dans le Logement (FNAVDL) dans le cadre du programme

« 10 000 logements accompagnés », pour une subvention de 60 000 €, ainsi qu'Action Logement Services pour un financement de 65 000€.

Le partenariat opérationnel est composé de :

- ✓ Antin Résidences, Entreprise Sociale pour l'Habitat du groupe Arcade Vyv, implantée en Ile de France ;
- ✓ L'ALFI, association du groupe Arcade Vyv, gérant des résidences sociales pour jeunes actifs et de pensions de famille. L'ALFI dispose notamment d'une plateforme sociale qui a pour mission d'accompagner les publics logés au sein des résidences. Les travailleurs sociaux sont également chargés d'accompagner les résidents jeunes actifs dans leur relogement vers le parc social d'Antin Résidences grâce à un conventionnement entre les deux partenaires pour 42 relogements annuels. Le pôle Accompagnement social effectue aussi des missions d'accompagnement vers et dans le logement pour d'autres bailleurs sociaux.
- ✓ La Croix Rouge Française, disposant d'un pôle régional et de plateformes départementales d'accompagnement social des ménages hébergés à l'hôtel. Plusieurs travailleurs sociaux interviennent auprès des ménages dans les hôtels ou en centre d'hébergement d'urgence.
- ✓ Action Logement dans la mise à disposition de son contingent de logements sociaux.

Le partenariat est mis en mouvement par un rapprochement de l'offre des logements proposés par Antin Résidences aux besoins des ménages suivis par la Croix Rouge à l'hôtel et par l'accompagnement réalisé par l'ALFI à partir du relogement et pendant les premiers mois au sein du logement. Plusieurs phases sont identifiées par les partenaires : une première **de diagnostic** des besoins à l'hôtel par le *Pôle Régional* de la Croix Rouge, une deuxième **d'accompagnement au relogement**, assurée par la *Plateforme sociale* de l'ALFI et une troisième de **sécurisation de l'installation** (localisation et loyers adaptés) assurée par l'ALFI en lien avec Antin Résidences, pour que le ménage puisse se maintenir dans le logement.

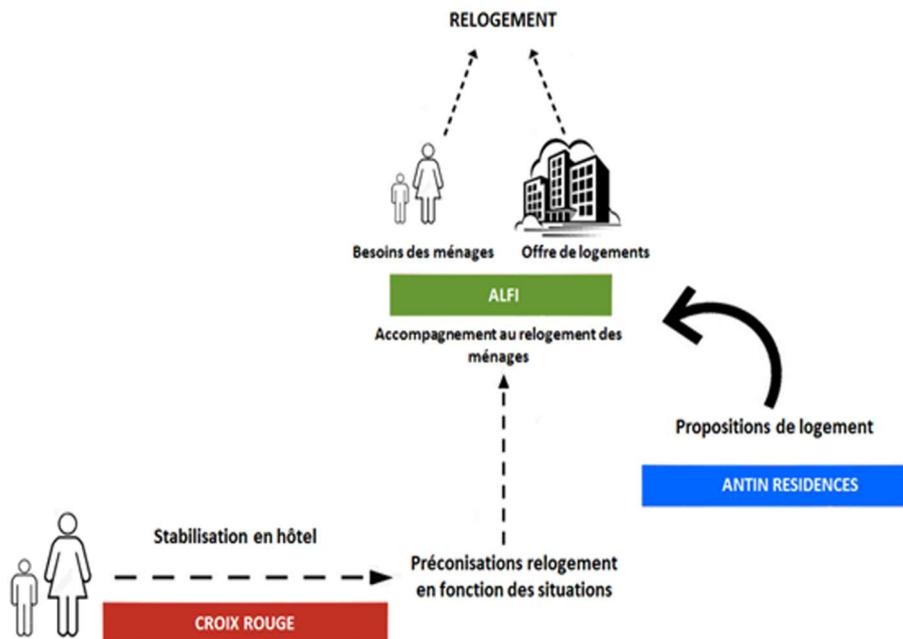


Figure 3 : Une intervention tripartite pour un accompagnement dans le cadre de la « sortie d’hôtel » (Annexe 1)

Plus précisément, la Croix Rouge est chargée d’accompagner les publics à l’hôtel et de proposer des candidatures au relogement. L’ALFI accompagne la Croix Rouge dans le montage de ces dossiers de candidature pour qu’ils soient conformes aux attentes du bailleur social. Antin Résidences propose des logements sur le contingent d’Action Logement ou bien sur son parc ne faisant plus l’objet de réservations. Après attribution, l’ALFI accompagne les ménages dans leur logement pendant des durées variant de 3, 6 ou 9 mois. Selon le bilan de l’ALFI (Annexe 1), l’accompagnement concerne : l’appropriation du logement et l’ancrage dans le territoire, le soutien à l’emploi, l’aide à la gestion budgétaire, l’aide aux démarches administratives, le soutien moral, l’écoute, l’accompagnement pour les enfants, l’orientation vers les dispositifs d’accompagnement social.

Au total 99 logements ont été proposés par le bailleur social sur deux ans. La pandémie de la COVID_19 a impacté le taux de rotation des logements au sein du parc social, en 2020 et 2021, expliquant la baisse des propositions par rapport à l’objectif fixé consistant à effectuer 45 relogements par an. Car chaque proposition ne correspond pas nécessairement à un relogement, les écarts étant parfois importants avec les possibilités et les besoins des ménages suivis à l’hôtel. Par exemple, les petites typologies de logements ont davantage de risques d’être inadéquates que les grandes, en raison de la **composition familiale des ménages**. Ainsi, 44%

des studios proposés ont été rendus au bailleur, et 40% des T2. A l’opposé, 68% des T3, 70% des T4 et 100% des T5 ont été attribués.

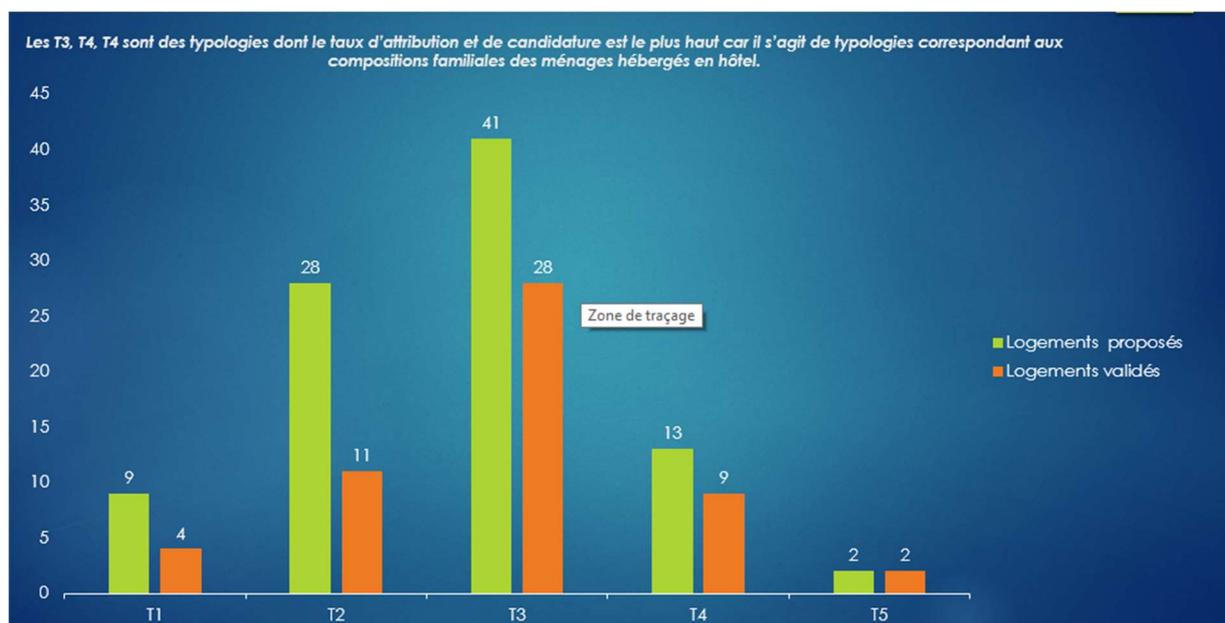


Figure 4 : Ecart entre logements proposés et logements attribués selon les typologies (Annexe I)

Au total 37% des logements ont été rendus à Antin Résidences, faute de candidature adéquate (coût du logement, typologie, situation géographique). 14% des candidatures proposées par l’ALFI ont été refusées par le bailleur social avec 13 refus en 2020 et 4 refus en 2021. La diminution des refus entre 2020 et 2021 est expliquée par une amélioration de l’étude des dossiers en amont en lien avec la réglementation du logement social ; par un meilleur accompagnement des ménages (anticipation des visites du quartier et du logement ; préparation budgétaire etc.)

Au total, 49% des logements proposés par le bailleur ont été attribués aux ménages. Au final, 57 ménages ont pu être relogés sur le parc social d’Antin Résidences et accompagnés par l’ALFI, soit 63% de l’objectif initial. La durée moyenne des suivis sociaux dans le logement est de 7,5 mois, durée modulée selon les situations des ménages et leurs besoins d’être accompagnés. En fin de projet, parmi les 57 ménages relogés, on compte 1 famille en impayé de loyer avec passage en contentieux.

Ce bilan permet en partie, de mesurer l'efficacité de l'intervention à partir d'indicateurs tels que « le nombre de propositions de logements » et « le nombre de relogements effectifs », ou encore à partir de « la durée moyenne d'accompagnement » et « les impayés de loyers ».

Toutefois, ces indicateurs ne permettent pas de rendre compte de l'impact de cette intervention sur les changements perçus par les personnes relogées, en termes d'estime de soi, de santé pour soi et ses enfants, d'appropriation du logement, de qualité de vie, d'évolution professionnelle. De plus, les résultats chiffrés ne peuvent éclairer le ressenti et l'opinion des professionnels sur l'intervention, pour proposer des améliorations au processus de relogement et d'accompagnement des ménages dans ce type de dispositif.

Pour aller plus loin dans l'analyse, il convient de poser les bases d'une recherche permettant de partir du point de vue des personnes concernées soit par leur situation de vie sans domicile et de relogement dans le parc social, soit par leur implication professionnelle dans le dispositif.

Cette recherche ciblera particulièrement le public des familles monoparentales initialement sans domicile et relogées dans le parc social d'Antin Résidences.

Les familles monoparentales en fragilité vis-à-vis du logement

Une *famille monoparentale* comprend un parent isolé et un ou plusieurs enfants célibataires (*n'ayant pas d'enfant*)³³. La famille monoparentale est composée d'un parent qui assume seul la charge des enfants. En France, la part des familles monoparentales est en constante augmentation. Elle équivaut à 9,4% des familles en 1975 et à 24,4% en 2017 (Maurin, 2021)³⁴.

Les familles monoparentales sont principalement composées de femmes avec enfants (Insee 2021)³⁵. 82% des enfants vivent en effet avec leur mère. D'une manière générale, ces mères seules avec enfant(s) sont particulièrement impactées par le mal-logement et d'autant plus

³³ Insee. (2020, mai 14). *Définition—Famille monoparentale* | Insee. <https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1936>

³⁴ Maurin, L. (2021, octobre 25). *Familles monoparentales : La progression continue*. Centre d'observation de la société. <https://www.observationsociete.fr/structures-familiales/personnes-seules/de-plus-en-plus-de-familles-monoparentales-2/>

³⁵ Insee. (2021, septembre 13). *Les familles en 2020 : 25 % de familles monoparentales, 21 % de familles nombreuses*. <https://www.insee.fr/fr/statistiques/5422681>

lorsque le nombre d'enfants est plus important. En effet, bien que 37,1% des enfants de familles monoparentales vivent dans un logement social _ contre 21,1% des enfants de la population générale (Insee, 2021) _ « la probabilité d'accès au logement social diminue à mesure que croît le nombre d'enfants dans le foyer » (FAP, 2023) et plus particulièrement dans les régions tendues, telles que l'Ile de France.

Le nombre d'enfants au foyer est un facteur qui augmente le risque des femmes assumant seule la parentalité, d'être fragilisées par rapport au logement. Elles sont 22% à être fragilisées lorsqu'elles n'ont pas d'enfant et 59% lorsqu'elles ont la charge de 3 enfants (FAP 2023). Cette situation de fragilité peut se traduire par une privation de domicile, une privation de confort ou encore des impayés de loyers ou de charges, un surpeuplement du logement, une précarité énergétique empêchant de chauffer convenablement l'habitation, un effort financier excessif, ou encore l'occupation d'un logement en copropriété dégradée (FAP, 2023).

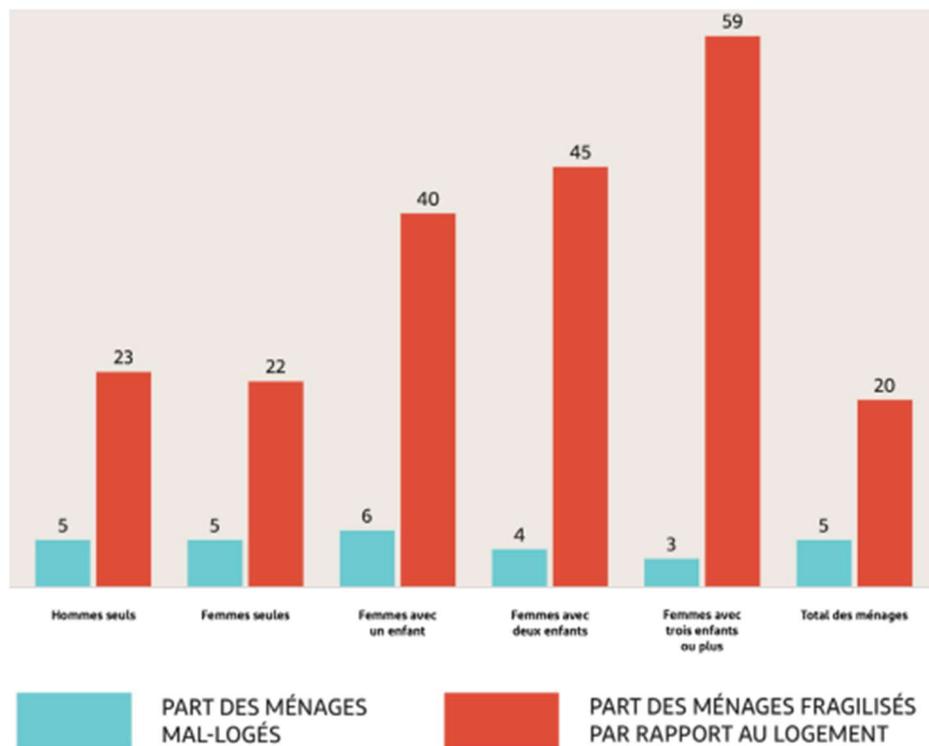


Figure 5 : « les mères célibataires particulièrement touchées par le mal logement »

Source : Rapport de la Fondation Abbé Pierre, 2023

Plusieurs facteurs expliquent cette fragilisation face au logement, dont les principaux sont un manque de ressources mais aussi une offre de logement inadaptée et une stigmatisation des familles monoparentales.

Le risque de précarité économique pour une famille monoparentale est réel. D'une manière générale, 19 % des familles monoparentales sont considérées comme pauvres contre 7 % des couples avec enfants ; Dans le cas où le parent possède un emploi, la proportion des enfants en situation de pauvreté reste de 22,7% contre 4,7% des enfants de couple dont les deux parents travaillent (Insee, 2021). Cette tendance à la pauvreté s'accroît avec le genre puisque les revenus des femmes restent inférieurs de 22% à ceux des hommes (Insee, 2022)³⁶ et les femmes sont davantage concernées par les emplois précaires, et les temps partiels (FAP, 2023).

Par manque d'offre adaptée à leur situation économique et familiale, 18% des familles monoparentales sont contraintes d'accepter un logement avec un nombre de pièces insuffisant (FAP, 2023). Ainsi, les logements surpeuplés sont sur-représentés. 23,9% des enfants de FMP vivent dans cette situation contre 14% des enfants de la population générale (Insee, 2021).

Les discriminations sociales peuvent aussi expliquer les freins d'accès au logement pour les mères célibataires. S'appuyant sur l'étude de Bourgeois (2019)³⁷, la Fondation Abbé Pierre relate les représentations sociales de la mère seule avec ses enfants : Elle peut être jugée tantôt « irresponsable » tantôt « vulnérable » (FAP, 2023, deuxième cahier, p.4). Concernant les familles monoparentales, l'étude de Bonnal et al (2012)³⁸, montre que si le chef de famille est un homme, la durée d'accès à un logement social est plus courte que si le chef de famille est une femme. La durée est aussi allongée lorsque le chef de famille est de nationalité non-européenne, (Bonnal, 2012).

³⁶ Insee. (2022, mars 3). *Femmes et hommes, l'égalité en question* | Insee. <https://www.insee.fr/fr/statistiques/6047789?sommaire=6047805>

³⁷ Bourgeois, M. (2019). *Tris et sélections des populations dans le logement social. Une ethnographie comparée de trois villes françaises*. Dalloz. <https://www.decitre.fr/livres/tris-et-selections-des-populations-dans-le-logement-social-9782247187140.html>

³⁸ Bonnal, L., Boumahdi, R., & Favard, P. (2012). Les déterminants de la durée d'accès à un logement social. *Revue économique*, 63(4), 721-741. <https://doi.org/10.3917/reco.634.0721>

PROBLEMATIQUE DE RECHERCHE

Penser autrement l'accompagnement au logement des familles monoparentales : nouvelles pistes conceptuelles

Pour favoriser l'accès et le maintien dans le logement des familles monoparentales initialement sans domicile, il convient de penser l'accompagnement d'une manière globale qui prenne à la fois en considération, l'environnement physique, social, ainsi que le mode de vie des personnes, leurs usages et leurs perceptions du logement. L'accompagnement fait partie des principes fondamentaux du Housing First (HF) en Europe (Pleace, 2016). Selon le modèle HF, l'accompagnement doit être orienté vers le rétablissement, défini par W. Anthony (1993) comme une « façon de vivre une vie satisfaisante et utile où l'espoir a sa place malgré les limites imposées par la maladie »³⁹.



Figure 6 : les huit principes fondamentaux du Logement d'Abord en Europe

Source : Pleace, 2016, p.13

Mais si le rétablissement est particulièrement adapté à un public souffrant de troubles psychiques sévères, tel que ciblé par les expérimentations « un chez soi d'abord », ce concept

³⁹ Anthony W. A. (1993), Recovery from mental illness : the guiding vision of the mental health service system in the 1990s. *Psychosoc Rehabil J* ; 16 : 11-23.

perd de sa pertinence lorsqu'il s'agit d'aborder l'accompagnement des ménages sans domicile, pour le Plan « Logement d'Abord » où un **certain nombre de personnes n'est pas concerné par la maladie mentale.**

Une étude en pension de famille pour une nouvelle approche conceptuelle de l'accompagnement global

Pour proposer une nouvelle orientation conceptuelle de l'accompagnement des personnes isolées logées dans le cadre du Logement d'abord, une recherche collaborative (Havez, 2020 ; Havez, 2022)^{40 41} a été menée en pension de famille auprès de résidents anciennement sans domicile et auprès d'intervenants sociaux (Trévidy et al, 2022 ; Trévidy et al., 2023)^{42 43} (Annexes 2 et 3). Elle repose sur le concept d'Identité-Logement (Trévidy et al, 2015)⁴⁴ issu de la psychologie environnementale (Moser, 2009)⁴⁵, permettant l'étude de la relation de l'individu avec son environnement, en termes de perceptions, de comportements, et d'apprentissages. *L'Identité-Logement est une forme d'identité, située plurielle et construite (Mucchielli, 2021)⁴⁶, que l'individu développe dans son rapport au logement. La façon de percevoir son logement, ses espaces, ses meubles ou ses objets, dépend de cette singularité identitaire propre à chaque habitant, et influencée par ses valeurs, par ses connaissances, et par ses émotions. L'identité-logement va orienter les manières de se projeter dans son logement, de s'y installer, de s'y comporter et de créer son chez soi. Et par ricochet, les personnalisations et usages déployés par la personne au sein de son espace de vie vont lui permettre de s'y définir et de faire évoluer cette identité* (Trévidy et al., 2023).

⁴⁰ Havez, F. (Réalisateur). (2020). *Le logement d'abord. Une recherche collaborative en pensions de famille Alfi.* https://www.youtube.com/watch?v=OzXlPdM_XQc

⁴¹ Havez, F. (Réalisateur). (2022). *Dehors-Dedans* [Documentaire]. https://www.allocine.fr/film/fichefilm_gen_cfilm=305362.html

⁴² Trévidy, F., Benoist, Y., Cocot, J.-P., Cu villiez, P., Le Guen, M., Niati, A., Gervais, M., Petitot, C., & Gagnayre, R. (2022). Construire son Identité-logement après un parcours sans domicile : Une recherche participative en pension de famille. *Revue française des affaires sociales*, 3, Article 3. Cairn.info. <https://doi.org/10.3917/rfas.223.0181>

⁴³ Trévidy, F., Guen, M. L., Cu villiez, P., Cocot, J.-P., Niati, A., Gervais, M., Petitot, C., Benoist, Y., & Gagnayre, R. (2023). Pour un accompagnement global en pension de famille : L'apport des capacités d'Identité-Logement. *Sciences et actions sociales*, 19, Article 19. <https://journals.openedition.org/sas/3290#quotation>

⁴⁴ Trévidy, F., d'Ivernois, J.-J.-F., Mourad, J.-J., Brigidou, G., & Gagnayre, R. (2015). Une modélisation de l'identité-logement pour une éducation de la personne âgée au risque de chute à domicile. *Education Thérapeutique du Patient - Therapeutic Patient Education*, 7(1), Article 1. <https://doi.org/10.1051/tpc/2015001>

⁴⁵ Moser G. (2009). *Psychologie environnementale. Les relations homme-environnement.* De Boeck.

⁴⁶ Mucchielli, A. (2021). *L'identité.* Presses Universitaires de France.

L'identité-logement prend sa source dans le logement mais s'étend toutefois bien au-delà, au sein de l'environnement social, spatial et temporel dans lequel se situe l'individu. Le modèle écologique de Bronfenbrenner (1979)⁴⁷ appréhende le développement de l'individu selon un système environnemental complexe, composé de plusieurs niveaux socio-spatiaux allant de l'ontosystème au macrosystème, intégrant également une dimension temporelle transversale (chronosystème). L'individu se situe au cœur des systèmes imbriqués.

Les interrelations développées entre la personne et son écosystème vont avoir une influence, sur son identité-logement, par exemple sur son sentiment de sécurité, lorsque la pérennité du logement est confirmée (chronosystème) ou encore sur ses changements d'habitudes et de perceptions permettant de mieux se sentir chez-soi, lorsque l'environnement social est favorable (Trévidy et al., 2023).

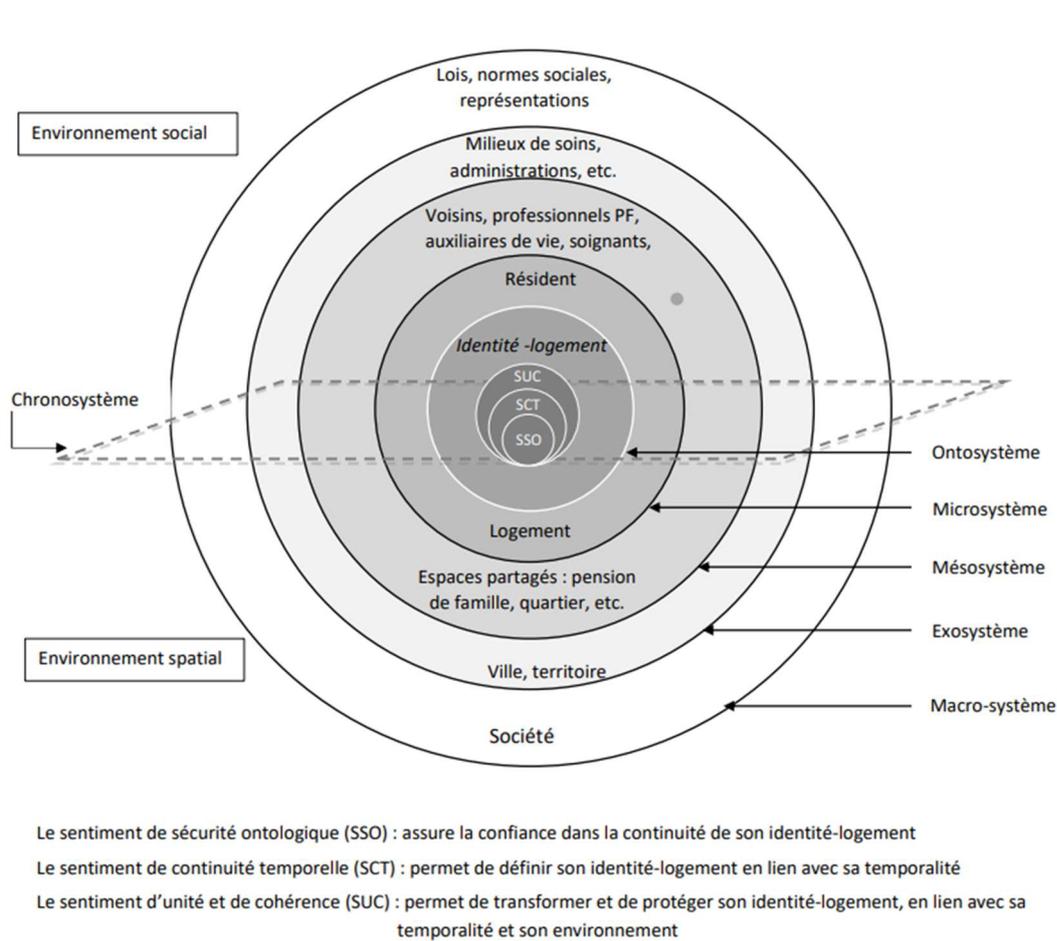


Figure 7 : Ecosystème centré sur l'identité-logement en pension de famille

Source : Trévidy et al, 2023

⁴⁷ Bronfenbrenner U. (1979). *The ecology of human development : experiments by nature and design*. Harvard

Pour penser l'accompagnement global en pension de famille, le concept d'identité-logement a été articulé avec l'approche par les capacités (Trévidy et al., 2023). Selon Sen, (1999)⁴⁸, la capacité est la capacité d'un individu et sa liberté à utiliser les ressources à disposition, pour choisir son propre mode de vie. Cette approche permet de questionner l'environnement des pensions de famille au regard des ressources et des conditions d'accès à ces ressources pour que les résidents puissent développer leurs capacités d'identité-logement.

Autrement dit, orienter la réflexion théorique sur l'accompagnement global non pas vers le concept de rétablissement mais plutôt vers **les capacités liées au développement de l'Identité-Logement** permet de questionner l'environnement physique et social des pensions de famille au regard des possibilités laissées aux personnes de développer un rapport identitaire qui leur convienne avec leur logement. Les résultats issus de la recherche sont constitués d'une liste de 10 capacités liées à l'identité-logement d'une part et des facteurs de conversion des ressources qui pourraient respectivement favoriser ou limiter le développement de ces capacités d'autre part (Trévidy et al., 2023).

Les objectifs de la recherche

Une recherche collaborative est menée au sein du Groupe Arcade Vyv impliquant les bailleurs sociaux CPH et Antin Résidences, ainsi que l'association ALFI, en partenariat avec le LEPS de l'Université Sorbonne Paris Nord (Havez, 2023g)⁴⁹.

En tenant compte de ce nouveau cadre conceptuel et des travaux antérieurs (Trévidy et al., 2023), cette recherche consiste à **questionner l'accompagnement global mené auprès des familles monoparentales initialement sans domicile et relogées dans le parc social au regard du développement de leurs capacités d'identité-logement.**

Deux objectifs contributifs permettent de répondre à cette problématique de recherche.

⁴⁸ Sen A. (1999), *Development as freedom*, Knopf

⁴⁹ Havez, F. (Réalisateur). (2023g). *Un toit pour toi, mon enfant ... De la rue au logement pour des familles monoparentales.* <https://www.youtube.com/watch?v=VMXeR19dntU>

Le premier vise à comprendre comment les familles monoparentales ayant connu un parcours sans domicile construisent leur maintien dans un logement durable, au regard de leur identité-logement. La résolution de cet objectif permettra d'adapter la liste initiale des **capabilités d'identité-logement** (Trévidy et al, 2023) **aux familles monoparentales** relogées dans le parc social.

Le deuxième objectif est de **questionner l'accompagnement proposé aux ménages**, en tenant compte des capacités d'identité-logement. Ceci permettra d'identifier des **facteurs de conversion qui favorisent ou limitent le développement de ces capacités**, au sein de leur écosystème.

Les résultats de cette étude collaborative permettront ainsi de proposer de nouvelles pistes de réflexion aux professionnels pour l'accompagnement global des familles monoparentales lors de leur parcours entre hébergement et logement, mais aussi de formuler des recommandations concrètes pour un accompagnement global favorable au développement de leur identité-logement. Ces propositions seront formalisées dans le contexte de l'intervention « sortie d'hôtel » menée au sein du Groupe Arcade Vyv.

METHODE

Une recherche collaborative impliquant les personnes concernées

L'étude est menée auprès de familles monoparentales du parc social d'Antin Résidences et de professionnels impliqués dans l'intervention « sortie d'hôtel » menée au sein du Groupe Arcade Vyv, et décrite précédemment.

Nous nous appuyons sur une méthode de recherche interventionnelle et collaborative ayant comme finalité de proposer des pistes de transformation de l'accompagnement global des familles monoparentales sans domicile, dans leur parcours d'accès et de maintien dans le logement social. La définition des objectifs et de la population ciblée, a été réalisée en partenariat avec les bailleurs sociaux, l'association ALFI et le LEPS EA3412 de l'Université Sorbonne Paris Nord, l'écriture du protocole ayant été effectuée par des chercheurs du LEPS et de l'ALFI.

Cette recherche collaborative associe les personnes concernées à la réalisation de la recherche (Havez, 2023a)⁵⁰. Darré et al (1999)⁵¹, précisent que la recherche collaborative a l'ambition d'associer tous les acteurs à toutes les étapes de la recherche et d'en faire un partenaire « symétrisé » avec le chercheur. Il ne s'agit donc pas simplement de recueillir les données auprès de la population d'étude mais aussi d'associer certaines personnes faisant partie de cette population à l'élaboration des outils de la recherche (Havez, 2023b)⁵², aux entretiens avec les personnes ciblées (Havez, 2023c)⁵³ et à l'analyse du contenu recueilli (Havez, 2023d)⁵⁴, à la communication des résultats au sein des milieux concernés par l'étude, facilitant ainsi les transformations sociales (Havez, 2023e)⁵⁵. Ce protocole a obtenu l'aval du comité d'éthique de la recherche, le 02/07/2019 (N°IRB : 00012019 – 33).

Le groupe de recherche est ainsi composé de plusieurs co-chercheurs : 3 locataires (cheffes de ménage de familles monoparentales) ayant vécu sans domicile et ayant été relogés dans le parc d'Antin-Résidences ; 2 travailleurs sociaux de l'ALFI, intervenant dans l'accompagnement de ces familles après leur arrivée dans le logement ; de deux chercheuses académiques de l'ALFI et du LEPS.

Le groupe a également accueilli 4 co-chercheurs de la précédente recherche collaborative menée sur les pensions de famille comprenant 3 résidents ayant vécu initialement sans domicile et un coordinateur social de l'ALFI, ceci pour renforcer au sein du groupe la transmission du savoir expérientiel de la recherche, en tant que « co-chercheur et personne concernée ».

⁵⁰ Havez, F. (Réalisateur). (2023a). *Qu'est-ce qu'une recherche collaborative ?*
<https://www.youtube.com/watch?v=qhKhRnPyivA&list=PLousmUC8H8o8z-S0B5pwZSXRORik7jp4h&index=1>

⁵¹ Audoux, C. & Gillet, A. (2015). Chapitre 4. Recherches participatives, collaboratives, recherches-actions. Mais de quoi parle-t-on ?. Dans : Les chercheurs ignorants éd., *Les recherches-actions collaboratives: Une révolution de la connaissance* (pp. 44-47). Presses de l'EHESP.
<https://doi.org/10.3917/ehesp.lesch.2015.01.0044>.

⁵² Havez, F. (Réalisateur). (2023b). *Elaborer les outils de recueil de données.*
<https://www.youtube.com/watch?v=Wfmf4mplho&list=PLousmUC8H8o8z-S0B5pwZSXRORik7jp4h&index=2>

⁵³ Havez, F. (Réalisateur). (2023c). *Recueillir les données dans une recherche collaborative.*
https://www.youtube.com/watch?v=ABdpWUO_cZg&list=PLousmUC8H8o8z-S0B5pwZSXRORik7jp4h&index=3

⁵⁴ Havez, F. (Réalisateur). (2023d). *Analyser les données dans une recherche collaborative.*
<https://www.youtube.com/watch?v=wWxY8ivjbbQ&list=PLousmUC8H8o8z-S0B5pwZSXRORik7jp4h&index=4>

⁵⁵ Havez, F. (Réalisateur). (2023). *Communiquer sur la recherche collaborative.*
<https://www.youtube.com/watch?v=SMKX2KESBx0&list=PLousmUC8H8o8z-S0B5pwZSXRORik7jp4h&index=5>

Le groupe de recherche s'est réuni bimensuellement pour assurer la dynamique coopérative et opérationnelle à toutes les étapes de la recherche. Des temps de formation à la recherche qualitative sont animés par les chercheuses académiques auprès des membres du groupe, visant plusieurs objectifs tels que : présenter les objectifs de la recherche aux locataires interviewés ; mener un entretien semi-dirigé ; animer un focus group ; codifier les transcriptions ; découvrir le logiciel NVIVO ; analyser les données, communiquer lors de colloques scientifiques, ou lors de journées professionnelles. Par exemple, des jeux de rôles et des séances de simulation ont permis aux co-chercheurs d'apprendre en situation à mener un entretien semi-dirigé.

La formation s'effectue aussi par des retours réflexifs entre membres du groupe sur l'implication de chacun dans la recherche, l'équilibre des rôles et des savoirs, les transformations individuelles et collectives que la recherche produit (Havez, 2023f)⁵⁶ (Trévidy et al, 2021)⁵⁷ (Annexe. Les co-chercheurs résidents et locataires sont défrayés à hauteur de 100 € mensuel pendant la durée de l'étude.

Ce groupe de recherche est soutenu par un comité plus élargi comprenant d'autres chercheurs académiques en sciences de l'éducation et sciences de la santé, dont le directeur du LEPS de l'Université Sorbonne Paris Nord, une psychiatre, une psychologue, une représentante du bailleur social. Cette instance permet de discuter du cadre conceptuel, de l'avancement de la recherche et de ses aspects méthodologiques.

Par ailleurs, un comité de pilotage s'est réuni pour lancer l'étude ainsi que pour la présentation des résultats en janvier 2023. Ont participé à ce comité, le directeur du LEPS, le directeur général du Groupe Arcade Vyv et de CPH Arcade Vyv, le directeur général d'Antin Résidences, le délégué général de l'ALFI, la directrice et la chargée de mission du Fonds pour l'innovation sociale, le directeur national autonomie VYV Care, la responsable Accompagnement social des salariés d'Action Logement Services, la directrice clientèle et la responsable DSU d'Antin

⁵⁶ Havez, F. (Réalisateur). (2023f). *Qu'est ce que j'apporte à la recherche / Qu'est-ce que la recherche collaborative m'apporte ?* <https://www.youtube.com/watch?v=-xiZv2VdyRE&list=PLousmUC8H8o8z-S0B5pwZSXORik7jp4h&index=6&t=22s>

⁵⁷ Trévidy, F., Le Guen, M., Niati, A., Cuvilliez, P., & Cocot, J.-P. (2021, juin 30). *Recherche communautaire en pension de famille : Comment penser l'équilibre des rôles entre chercheurs, professionnels et résidents ?* [Colloque international]. La Recherche en Travail Social et Santé dans les sciences de l'Education et de la Formation (TRESSE) « Le travail de la relation ». https://tresse2020.sciencesconf.org/data/pages/Programme_Colloque_TRESSE.pdf

Résidences. Les résultats de la recherche ont été présentés par des membres du groupe de recherche.

La population recrutée pour l'étude

Echantillonnage et recrutement des personnes enquêtées

Deux types de populations sont recrutées pour l'étude : des chefs de familles monoparentales logées dans les logements sociaux d'Antin Résidences ou de CPH Arcade Vyv d'une part et des professionnels impliqués dans le relogement ou l'accompagnement des ménages dans le cadre de l'intervention « sortie d'hôtel », d'autre part. Pour les deux types de populations, l'échantillonnage est réalisé par choix raisonné.

Concernant les familles monoparentales, les critères d'inclusion sont les suivants : être locataire au sein du parc social d'Antin Résidences ou de CPH Arcade Vyv ; être chef de ménage d'une famille monoparentale ; avoir connu un parcours sans domicile avant sa signature de bail (hôtel, rue, centre d'hébergement ; dispositif type Solibail ; etc.). Le repérage de ces familles est réalisé par l'association ALFI à partir de la liste des ménages accompagnés dans le cadre du projet « sorties d'hôtel ». Ce premier repérage est complété par les bailleurs sociaux, en sélectionnant d'autres familles monoparentales logées dans leur parc social et répondant aux critères d'inclusion. Les personnes répondant aux critères d'inclusion sont contactées par l'ALFI ou par le bailleur social. Une fiche d'information sur la recherche leur est transmise. Les personnes ayant donné leur accord de principe sont ensuite contactées par les chercheurs pour une prise de rendez-vous. Avant la réalisation de l'entretien, les participants signent un accord de consentement éclairé.

Concernant les professionnels, les critères d'inclusion sont les suivants : être salarié de la Croix Rouge Française, de l'ALFI, ou d'Antin Résidences ; avoir participé au relogement ou à l'accompagnement d'au moins un ménage dans le cadre de l'intervention « sortie d'hôtel ». Leur repérage est effectué au sein de chacun des organismes partenaires, par les responsables hiérarchiques ou par l'ALFI. Les professionnels volontaires pour participer à la recherche signent un accord de consentement éclairé avant leur participation au focus group.

Les caractéristiques des familles monoparentales (FMP) recrutées pour l'étude (N=17)

La population interviewée est composée de 16 femmes et d'1 homme, logés dans le parc social d'Antin Résidences. La moyenne d'âge est de 35 ans, comprenant un écart allant de 28 à 54 ans. Dans 47% des cas, les familles sont composées d'un enfant mineur au foyer (8/17) ; Dans 35% des cas, de deux enfants mineurs au foyer (6/17) et dans 18% des cas, de 3 enfants mineurs au foyer (3/17).

Tableau 1 : Durée de vie sans domicile des familles interviewées

Durée de vie sans domicile	Nombre de FMP concernées
< 2 ans	3
2 < 3 ans	3
3 < 4 ans	1
4 < 5 ans	4
≥ 5 ans	6

La durée moyenne de vie sans domicile est de 4,5 ans allant de 4 mois à 11 ans. Si 18% des familles interviewées ont vécu moins de deux ans sans logement, 35% d'entre elles ont connu une période de vie sans domicile supérieure ou égale à 5 années.

La vie sans domicile, résulte d'un ou de plusieurs facteurs selon les explications données par les familles (15/17). Elle est liée à un parcours migratoire (9/17) ; un départ du logement à la suite de violences conjugales (2/15), une décohabitation de proches liée à l'arrivée d'un enfant (4/17), d'une expulsion d'un logement (2/15). Chez 2 familles, la cause ayant provoqué la vie sans domicile n'est pas exprimée.

13 familles sur 17 (76%) ont vécu à l'hôtel avant leur relogement dans le parc social. Ces parcours dans les hôtels ne sont pas linéaires et sont souvent marqués par des changements d'établissement, ou des hébergements d'autres types (ex : chez des proches ou dans des dispositifs d'intermédiation locative). Pour certaines familles, ces parcours peuvent aussi être ponctués de nuits à la rue, ou de période d'hospitalisation en maternité.

1 famille provient d'un CHRS et 3 autres familles (18%) d'un dispositif d'intermédiation locative (logement partagé, logement sous-loué).

Le recrutement de la population ayant été à la fois réalisé auprès des familles monoparentales récemment logées et suivies dans le cadre de l'intervention « sortie d'hôtel » (4/17) et à la fois auprès des familles monoparentales déjà locataires d'Antin Résidences (13/17), l'échantillon a pu regrouper des ménages présentant une grande variabilité de durée de vie dans le logement, allant de 1 mois et demi à 6 ans, avec une durée moyenne de 2 ans. Cette variabilité de l'échantillon, permet d'enrichir les données recueillies, faisant varier les situations de temporalité et de développement d'identité-logement.

Les caractéristiques des professionnels recrutés pour l'étude

16 professionnels sont recrutés pour l'étude. Tous ont participé à l'intervention « sortie d'hôtel » réalisée de 2020 à 2021. On compte parmi eux :

- 4 travailleurs sociaux de la Croix Rouge Française, ayant accompagné les familles alors qu'elles étaient à l'hôtel ou en centre d'hébergement d'urgence et jusqu'au moment de leur accès au logement social ;
- 8 travailleurs sociaux de l'ALFI ayant pris le relai de l'accompagnement à partir de l'emménagement des locataires et pour une durée de quelques mois, variant selon les situations ;
- 4 salariés d'Antin Résidences dont 2 travailleurs sociaux chargés d'accompagner les locataires en difficulté d'impayés de loyer ou d'usage du logement et 2 chargées de clientèle ayant participé au relogement des familles.

Méthode de recueil et d'analyse des données

Deux types de recueil des données selon les populations enquêtées

Deux méthodes sont utilisées pour recueillir les données :

- Des entretiens semi-dirigés pour recueillir les données auprès **des** 17 familles monoparentales.

Le guide d'entretien (Annexe 4) est élaboré en groupe de recherche sur la base d'un travail collaboratif tenant compte du savoir expérientiel des co-chercheurs ayant vécu sans domicile, notamment des 3 cheffes de famille monoparentale. Il se décline en trois parties : la vie sans

domicile, l'accès au logement, le maintien dans le logement. Un entretien est mené au domicile avec chaque chef de famille monoparentale par un binôme chercheur/co-chercheur (FMP, résident ou travailleur social). Seize femmes et un homme sont interviewés. La durée moyenne des entretiens est d'une heure.

- Des *focus group*⁵⁸ pour recueillir les données auprès des professionnels impliqués dans l'intervention « sorties d'hôtels ». L'objectif du focus group est de favoriser l'émergence d'opinions à partir de questions ouvertes donnant lieu à des discussions.

Le guide du focus group (Annexe 5) est formalisé suite à plusieurs séances collaboratives du groupe de recherche. La première partie du guide concerne l'intervention « sorties d'hôtels ».

Il s'adosse à une image permettant la visualisation du parcours entre l'hôtel, l'accès au logement et la vie dans son appartement, son environnement. Il est composé de questions ouvertes tenant compte des objectifs de la recherche et de l'expérience d'un membre co-chercheur impliqué professionnellement dans l'intervention « sorties d'hôtels ». La seconde partie du guide propose une discussion sur une liste de capacités d'identité-logement des familles monoparentales, formalisées à partir de l'analyse des entretiens individuels auprès des chefs de famille. Les focus group sont animés par des binômes chercheur/chercheur ou chercheur/co-chercheur (travailleur social).

4 groupes de professionnels sont constitués comprenant 3 à 5 participants, avec un total de 16 personnes. Une à deux séances par groupe sont nécessaires pour discuter et recueillir les points de vue sur les questions posées.

La méthode d'analyse pour formaliser des capacités d'identité-logement chez les familles monoparentales

Les entretiens sont intégralement transcrits et anonymisés. Les données sont traitées selon une méthode d'analyse thématique (Paillé et al, 2012)⁵⁹. L'analyse s'effectue à partir d'une grille

⁵⁸ Baribeau, C. (2009). Analyse des données des entretiens de groupe. *Recherches qualitatives*, 28(1), 133. <https://doi.org/10.7202/1085324ar>

⁵⁹ Paillé P., Mucchielli A. (2012), *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales*, Armand Colin

préalable composée de 10 axes thématiques issues des 10 capacités de base telles que définies par Marta Nussbaum (2012)⁶⁰, adaptées au concept d'identité-logement des résidents en pension de famille (Trévidy et al, 2023). Cette grille va permettre de codifier les entretiens réalisés auprès des familles monoparentales, puis de faire émerger des thèmes qui alimenteront les 10 capacités, afin de les contextualiser aux situations des familles monoparentales pendant leur accès et leur vie dans le logement.

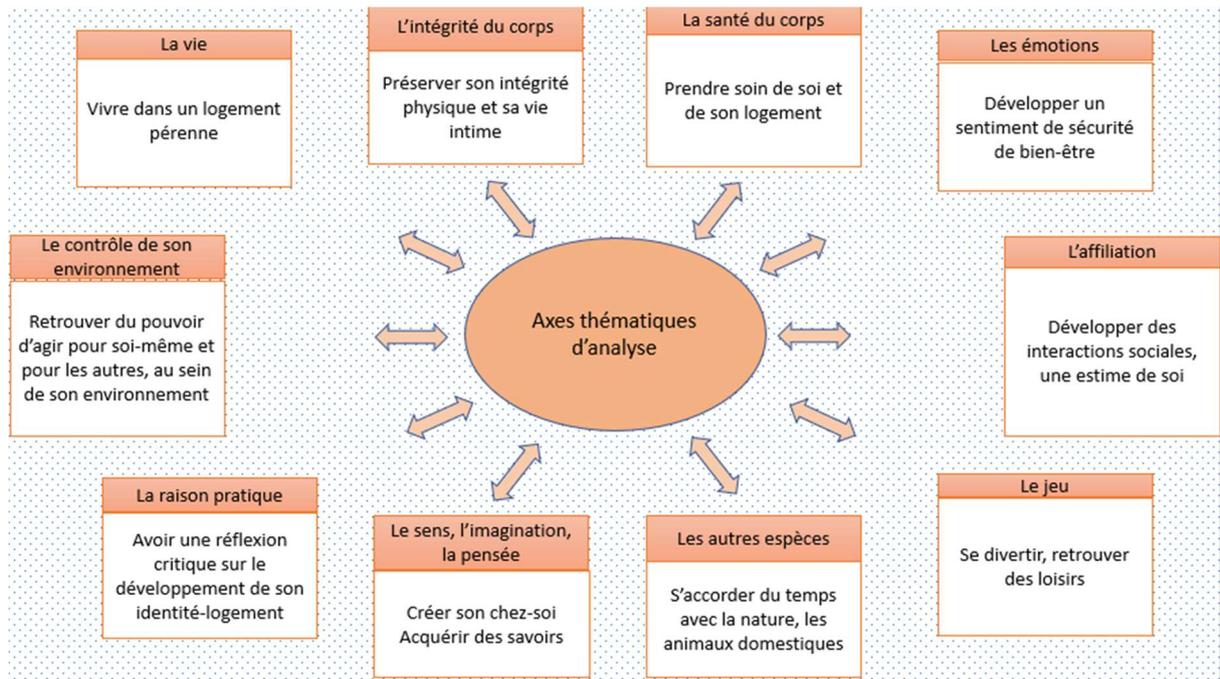


Figure 8 : Axes d'analyse issus des capacités de base (M. Nussbaum, 2012), liées à l'identité-logement en pension de famille (Trévidy et al. 2023)

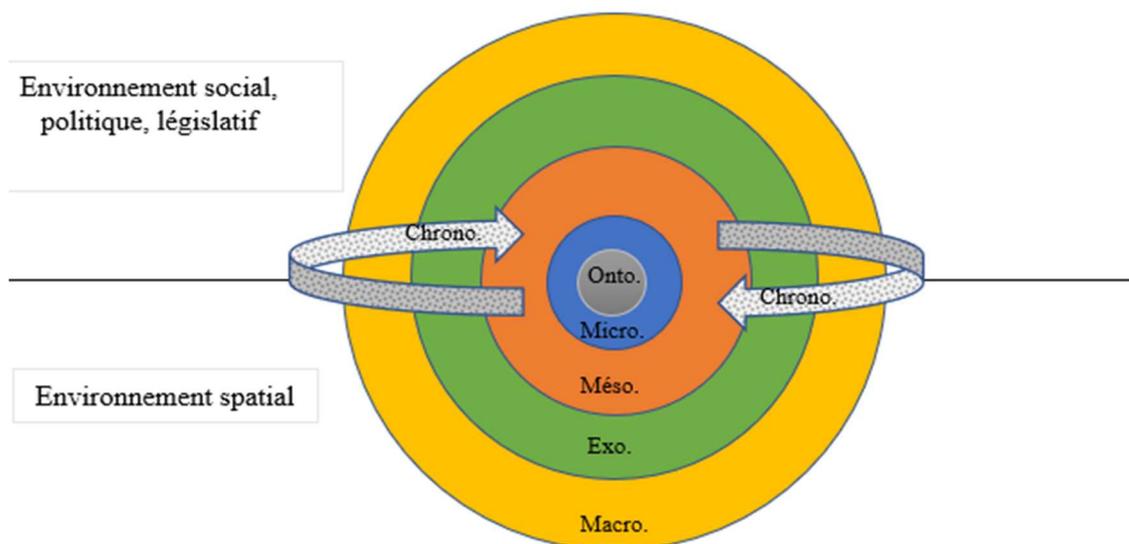
Les transcriptions des dix-sept entretiens sont codifiées et thématisées par des binômes ou des trinômes composés d'au moins une chercheuse et d'un ou deux co-chercheurs (locataire, résident ou professionnel) à l'aide du logiciel NVIVO. Les résultats présentés ci-dessous présentent des thèmes illustrés de verbatim, classés selon les 10 capacités liées à l'identité-logement des familles monoparentales logées dans le parc social.

⁶⁰ Nussbaum M.C. (2012), *Capabilités. Comment créer les conditions d'un monde plus juste ?*, Flammarion, coll. « Climats », 300 p., trad., Solange Chavel.

La méthode d'analyse pour identifier les facteurs de conversion

Les focus group sont enregistrés et transcrits par les chercheurs. Les verbatims sont analysés au regard des **opportunités** données aux familles monoparentales sans domicile de développer leurs capacités d'identité-logement c'est-à-dire d'accéder à un logement qui leur convienne, de s'y installer, de prendre soin d'elle-même et de leurs enfants, de préserver leur intégrité physique et leur intimité, de retrouver des moments de loisirs et de « paix », de créer leur chez soi, de trouver les bons interlocuteurs en cas de besoins. Libre ensuite à elles de les mettre en œuvre selon leurs goûts, leurs valeurs, leur intérêt.

Un premier niveau d'analyse des ressources présentes dans l'environnement permet de faire le lien entre l'accompagnement résultant de l'intervention et les capacités liées à l'identité-logement. La figure 9 permet de contextualiser l'écosystème dans lequel s'inscrit l'IL à notre analyse sur l'accompagnement et les ressources pour le développement des capacités.



Macrosystème : Ressources de la société (politiques publiques, lois, dispositifs / situation géographique du parc de logements sociaux disponibles)

Exosystème : Ressources sur la ville, le secteur (travailleurs sociaux de secteur et CCAS, professionnels de santé, responsable de secteur et conseiller social du bailleur social / structures sociales et de loisirs, de soins et de santé, agence locative du bailleur, etc....)

Mésosystème : Ressources de proximité (équipe d'accompagnement global, gardien d'immeuble, voisins / école, équipements socio-structurels ou de santé, associations sur le quartier)

Microsystème : Ressources de la famille (savoirs, compétences, expérience, ressources financières, réseau social / logement et parties communes)

Ontosystème : Capacités liées à l'identité-logement.

Chronosystème : Ressources temporelles (fluidité des dispositifs en accord avec les temporalités des personnes).

Figure 9 : L'écosystème, porteur de ressources pour les capacités liées à l'identité-logement

Toutefois disposer des ressources n'est pas suffisant. Un second niveau d'analyse, selon Sen, convoque les **facteurs de conversion** qui permettent de transformer des ressources en opportunités lorsqu'ils sont positifs ou freinent leur appropriation lorsqu'ils sont négatifs. Il peut s'agir de facteurs personnels (liés à l'individu), de facteurs sociaux (système socio-politique) ou de facteurs environnementaux (environnement spatial) (Sen, 1993)⁶¹. Nos résultats nous amènent aussi à considérer un quatrième facteur de conversion lié à la temporalité de la famille, composante essentielle de l'identité-logement (figure 10) et qui se justifie par l'existence d'un système temporel, au sein du modèle écologique de Bronfenbrenner (1979). Ces facteurs de conversion temporels se caractérisent par des durées vécues ou perçues par la famille, impactant leur quotidien, leur santé, leur bien-être, leur vie dans le logement ou en hébergement. Par exemple, la précarité temporelle en hébergement, le temps nécessaire pour se reconstruire d'un traumatisme, la durée d'attente liée à certains dispositifs, la pérennité du logement, etc.

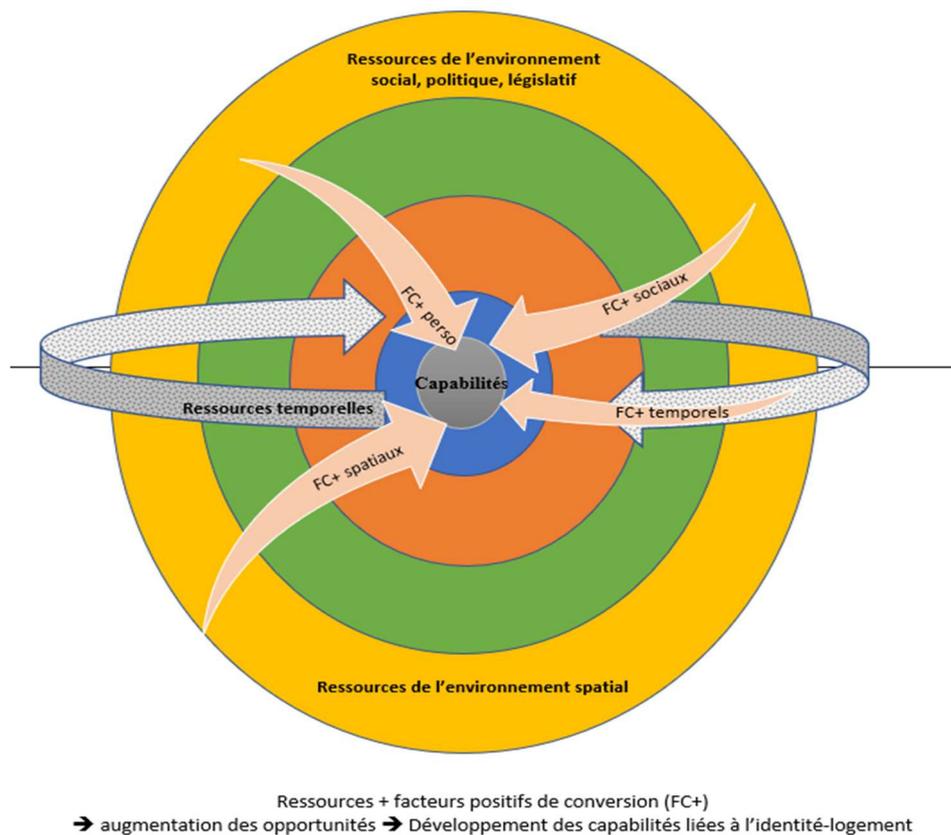


Figure 10 : Les facteurs de conversion des ressources de l'écosystème pour le développement des capacités

⁶¹ Sen Amartya (1993), « Capability and Well-Being », in M. Nussbaum & A. Sen (eds), The Quality of Life, Oxford, Oxford University Press, p. 30-53.

L'analyse des focus group traitant de l'intervention « sortie d'hôtel » est effectuée au regard de plusieurs autres dimensions :

- les types de facteurs de conversion (personnels, sociaux, spatiaux et temporels) identifiés ;
- les niveaux systémiques des ressources dont ils dépendent (micro, méso, exo, macro) ;
- leur valence sur le développement des capacités d'identité-logement (positive ou négative)

RESULTATS

Les résultats sont présentés en deux parties selon les deux objectifs préalablement définis.

Les capacités liées à l'identité-logement des familles monoparentales

La première partie présente la liste des 10 capacités de base pour le développement de l'identité-logement chez les familles monoparentales ayant vécu sans domicile et ayant accédé au logement social (résultats de l'objectif 1). Les capacités ne renvoient pas uniquement à la responsabilité de la famille mais bien aux conditions qui la rendent capable de se réaliser et de s'épanouir dans son logement, selon des choix de vie qui lui conviennent.

Ces 10 capacités sont décrites selon leurs caractéristiques principales, lesquelles correspondent aux thèmes principaux émergeant de l'analyse du corpus des familles monoparentales. Par exemple, la capacité 1 est décrite selon les trois caractéristiques suivantes :

Capabilité 1 « la vie dans un logement pérenne »

- **Accéder à un logement qui convienne** au regard de sa situation familiale, de ses ressources et de sa situation géographique
- **Avoir confiance dans la durabilité de son logement et s'y installer**
- **Mettre en place des habitudes familiales** : organiser sa vie familiale ; retrouver du temps disponible exempt d'inquiétude, structurer de nouvelles habitudes avec mes enfants.

Quelques exemples de verbatim ayant contribué à caractériser ces capacités, sont présentés

comme « probants » parce qu'ils illustrent la manifestation de la capabilité. Par exemple, le témoignage de Madame O. traduit sa satisfaction d'accéder à un logement qui lui convienne au regard et de sa situation géographique de sa composition familiale : « *Quand j'ai fait la visite avec le gardien, moi l'appartement il m'a tout de suite plu. Il y avait l'ancien locataire qui était encore là, et après j'ai eu l'occasion de parler avec elle, elle m'a expliqué un peu la ville, et tout ce qu'elle m'a dit, ça m'a plus parce que tout était à côté. Les enfants ici ils ont un parc pour jouer, ils sont pas tout le temps enfermés dans la maison. Après, ce qui me plaisait le plus, c'est qu'il y avait deux chambres ».*

Parallèlement à ces exemples probants, des « cas contraire » infirment la manifestation de la capabilité et appellent à se questionner sur ses conditions de réalisation. Par exemple, le manque de propositions de logement, cumulé à l'urgence de sortir de l'hébergement, amène certaines familles à accéder au premier logement venu sans véritablement le choisir, et même si celui-ci n'est pas adapté à la situation familiale. C'est le cas de Madame H, hébergée dans un studio, au sein d'un centre d'hébergement avec ses deux enfants, et qui s'apprête à donner naissance à son troisième : « *C'est le premier logement ici. Je viens ici, j'ai regardé. J'ai regardé. Après l'assistante sociale m'a demandé si j'ai besoin. J'ai dit oui, j'ai signé les papiers. Après elle m'a dit : le logement il reste dans mon dossier. Après, j'ai dit : je vais accepter. Elle a dit : non de ne pas accepter car normalement ils doivent te donner 3 chambres avec salon. Ici c'est 2 chambres avec salon. J'ai dit non, je suis fatiguée. Ici, c'est trop petit. Je ne peux pas attendre pour trois chambres avec salon. Après, j'ai dit à l'assistante sociale : acceptez, j'ai besoin. Elle a dit d'accord. Après, elle a accepté.* »

Les caractéristiques des capabilités liées à l'identité-logement des familles monoparentales initialement sans domicile et accédant à un logement social, sont présentées dans le schéma suivant :

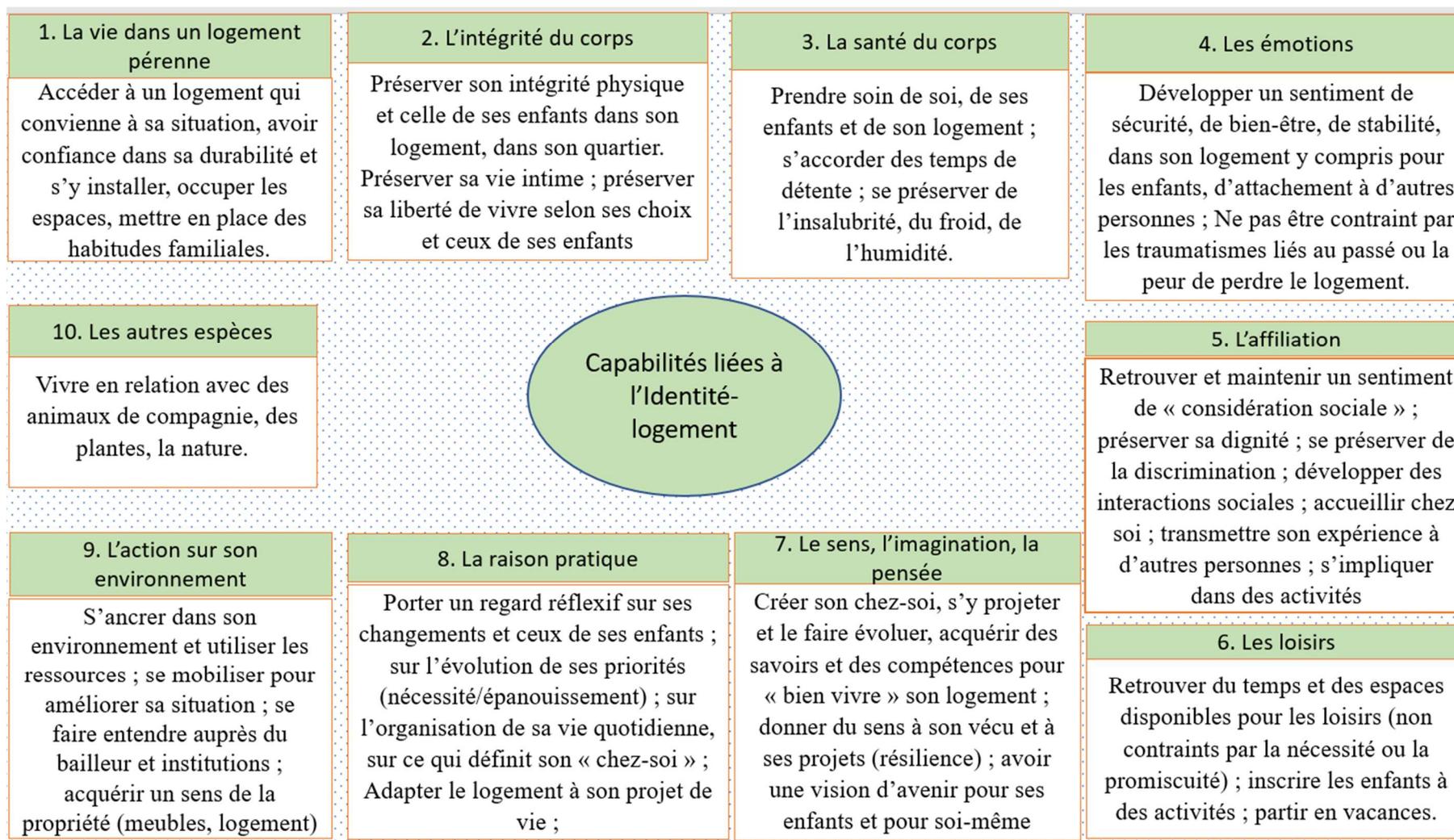


Figure 11 : Caractéristiques des capabilités liées à l'identité-logement, pour des familles monoparentales initialement sans domicile et ayant accédé au logement social.

A titre d'exemple, nous présentons les capacités 1 et 2 illustrées de quelques exemples probants ou de cas contraires. Ces derniers proviennent parfois de situations antérieures à l'accès au logement mais démontrent en quoi le fait de ne pas avoir de logement individuel et pérenne constitue une difficulté pour mettre en œuvre la capacité en question.

Capabilité 1 « La vie dans un logement pérenne » : Accéder à un logement qui convienne au regard de la situation familiale, des ressources, de sa situation géographique.

Exemples probants :

Mme J : « *En fait, j'avais eu deux propositions quasiment au même moment. [...] Après, ce qui a induit mon choix vers celui-ci, c'était au niveau de l'emplacement parce que je suis vraiment bien située, j'ai l'arrêt de bus en bas de chez moi, j'ai la pharmacie en bas de chez moi, je suis quasiment au centre-ville[...]. Enfin voilà, c'était vraiment au niveau de la situation géographique, et puis la résidence elle était calme. Voilà, j'ai vu tout ça par rapport aux enfants, et bon voilà. C'était une petite résidence de quatre étages, donc ça a vraiment aiguillé.*

Madame O : « *Je voulais pas trop m'éloigner du 93 vu que toutes mes choses, c'est à peu près ici, et aussi pour le travail... c'était un peu plus facile de trouver un travail ici que, par exemple, si j'avais décidé d'aller dans le 77 ou le 76... parce qu'ils avaient même songé aussi à Rouen, mais après, je me suis dit : côté travail, comment ça va se passer. Du coup, j'ai préféré quand même rester dans le 93 pour faciliter certaines démarches. Tout est à peu près à côté ».*

Cas contraire (avant ou après l'accès au logement)

Madame G : « *Ah oui, ils m'ont proposé un logement à Vitry à 930 €. 930 € avec mes revenus. Oui, j'ai eu que ça. Un à Nogent, par contre, qui était pas mal, tout neuf, 600 €, qu'ils m'ont refusé. Et après, j'ai fini ici. 650 € et 100 € d'électricité. C'est énorme, c'est énorme [...]. 80 € d'électricité... On va aller nulle part, j'ai dit. Avec les années je sais que mes revenus descendent, j'y arriverai pas, donc je redemanderai à m'aider quoi qu'il arrive. On a demandé un F2 et ils m'ont dit : non, un F3. Je vous jure, c'est marqué dans la préfecture. Moi et mon fils on voulait un F2 parce que c'est moins cher, c'est mieux ».*

Capabilité 1 « La vie dans un logement pérenne » : Avoir confiance dans la durabilité de son logement et s’y installer, meubler, embellir, organiser l’occupation de l’espace avec ses enfants, y ranger ses affaires.

Exemples probants :

Mme N : « Ma fille n’aime pas quitter ici. La première fois quand on est arrivé, c’était vraiment dur pour eux. Comme, dans leur tête on change à chaque fois les appartements, ma fille elle me demande, après on va aller où ? Je lui ai dit pourquoi. Parce qu’on est habitué à changer. Je lui ai dit mais là on ne quitte pas [...]. Pendant deux à trois mois, c’était la même question. J’ai dit à ma fille, non, on va pas changer, on reste ici. Au fur et à mesure, elle a compris qu’après trois années qu’on a fait ici, on est toujours ici. Normalement, c’était deux mois, on vous loge d’un côté, un mois Là franchement, elle a vraiment compris qu’on est là ... » .

Cas contraire

Madame M : « Avant j’avais toujours les trucs dans les cartons. Parce que je savais pas si aujourd’hui, ou demain ou lundi il y a un autre déménagement. Donc j’étais toujours avec le même pantalon, le même jean. Aujourd’hui j’ai enlevé tout. Comme j’aime les trucs ... je m’habille bien. Souvent nous les Ivoiriens, on a notre petit groupe, je m’habille mieux ... »

Capabilité 1 « La vie dans un logement pérenne » : Mettre en place des habitudes familiales (organiser sa vie familiale ; retrouver du temps disponible, structurer de nouvelles habitudes avec ses enfants).

Exemple probant :

Madame O : « Eux, ça va, lui il court partout, il ouvre toutes les portes, il regarde partout, et des fois le gardien qui travaille ici, quand il passe, il lui fait des coucous, donc des fois on lui donne un café. Oui, mon fils s’y sent bien. Ma fille quand elle revient de l’école, c’est direct là-bas, la tablette ou sinon jouer avec ses poupées, c’est qu’à la fin qu’elle vient et me dit : maman, qu’est-ce qu’on mange ? Sinon, à part ça, je crois qu’ils se sentent bien tous les deux. En fait, c’est vraiment là honnêtement... ils ne vont pas le quitter tout de suite, donc... Pour l’instant, ça va, ça va bien ».

Cas contraire :

Madame N : « Mais dans le 115, c’était vraiment très dur... Vous restez deux jours à Chilly-Mazarin, le lendemain on vous envoie à Cergy St Christophe, après on vous fait retourner à Vitry ... donc c’était pas des longs séjours. Jusqu’au moment où mon assistante sociale a dit « mais non on peut vous loger pendant un an à Bobigny ». C’est là que j’ai retrouvé un peu d’équilibre, et d’enlever les enfants à l’école de Blanc Mesnil pour les ramener à Bobigny. Et après, on vous dit on peut plus vous laisser à Bobigny parce que le Conseil régional n’a pas payé ... Obligés de me ramener à Corbeil. A Corbeil, tu te réveilles le matin à 5h, avec les deux enfants dans les mains, et on se lève pour accompagner les enfants à l’école à Bobigny. Il faut qu’ils arrivent à l’école à Bobigny à 8h 15. Donc, j’étais obligée de prendre le premier train à 5h, c’était vraiment très très dur pour moi ».

Capabilité 2 L'intégrité du corps » : Préserver sa vie intime, son intégrité physique et celles de ses enfants

Exemples probants :

Mme M : « Quand on a visité ...on m'a dit il y a 3 chambres. 3 chambres pour moi c'est un rêve, parce que j'avais une chambre, moi. Je suis restée comme ça ... On m'a dit « viens Madame. M. ton rêve s'est réalisé. Il dit, la fille est là, les garçons sont là et toi t'es là » Moi j'ai une chambre, mon intimité, toute seule. Je peux me déshabiller. Finalement je voyais plus le salon. Parce que moi j'avais une chambre. Parce que tout le parcours, j'avais pas de chambre. [...] Avoir une chambre tout pour moi, j'étais vraiment contente ».

Madame H (parlant de son logement) « Y a pas quelqu'un pour dire qu'il faut faire comme ça comme ça. C'est juste mes voisins quand il y a beaucoup de bruit avec les enfants, ils vont taper comme ça. Et là je calme mes enfants en disant attention, le voisin a tapé. Mais y a rien sinon. Personne ne va venir pour me mettre dehors ».

Cas contraire :

Madame B « Le 115, c'est pas chez toi, donc tu peux rien dire. Tu arrives dans une chambre pleine de puces, tu peux pas dire à la personne : écoutes, je peux pas dormir là, il y a plein de puces. Alors tu dors avec les puces et puis point barre ».

Mme B : « En fait, on habitait dans... on avait trouvé un squat, et la police un jour, elle nous a délocalisés, mais ils nous ont délocalisés avec des coups, très méchants, très racistes. Vous les étrangers [...] devant mes deux filles. Pour moi, psychologiquement..., voir sa mère se faire maltraiter comme ça... ».

Capabilité 2 L'intégrité du corps » : Préserver sa liberté de vivre selon ses choix et ceux de ses enfants.

Exemple probant :

Chercheur : Pourquoi ça vous a aidé le logement ?

Mme K : Parce que je suis pas contrôlée, c'est pas comme avant

Cas contraires :

Madame K (parlant de l'hôtel) « Dès que je rentrais, les gens me regardaient, ils le disaient pas, mais je sentais qu'on me regardait. Des fois c'était pour voir si j'allais bien, des choses comme ça. Ils regardaient mon fils comment il est habillé, des choses comme ça. C'est pas agréable, non ».

Madame N (parlant de l'hôtel) : « Oui. J'étais enceinte, ma sœur venait me voir, j'étais obligée de rester dehors avec mes sœurs. Je n'avais pas le droit d'accueillir les gens. Vous n'avez pas le droit. Même quand mon fils est né, on était dehors avec le bébé de 2 semaines. Les gens voulaient voir Gael, on était devant. Je leur disais « ramenez votre voiture, on va rester avec le bébé dans la voiture, je ne peux pas rester avec le bébé dehors », on n'avait pas le droit. Ça faisait mal au cœur ».

Selon Sen, ces capabilités sont aussi appelées des fonctionnements potentiels ou réalisables. La notion de liberté est centrale dans son approche. Ainsi, les capabilités seront mises en œuvre seulement si la famille le décide. La liste des 10 capabilités d'identité-logement présentée, n'a donc vocation à être ni normative ni contraignante pour l'habitant. Cette formalisation ne vise pas à évaluer l'individu ou la famille mais plutôt l'écosystème dans lequel vivent les personnes. Cet écosystème leur donne-t-il la possibilité de développer leurs capabilités d'identité-logement, et de les transformer en réalisations, selon leur choix de vie ? Par exemple, concernant la capabilité 7 [les autres espèces] le fait de vivre avec des animaux de compagnie est autorisé et réglementée par la loi dans le logement social. Toutefois, peu de familles rencontrées, vivent avec un animal chez elles. Elles ont l'opportunité de développer cette capabilité mais beaucoup ont choisi de ne pas la réaliser. Ce n'est pas la même situation qu'en pension de famille ou en résidence sociale, où les résidents n'ont pas d'animaux car pour la plupart des structures, le règlement l'interdit. Dans ce cas, l'organisation sociale ne permet pas aux résidents d'avoir l'opportunité de développer leur capabilité.

Dans les réalisations observées chez les habitants, il faut donc distinguer ce qui relève d'un choix et d'un non-choix. Amartya Sen illustre le phénomène en expliquant la situation de deux personnes qui ne se nourrissent pas. Le fonctionnement final est le même sauf que l'un agit pour effectuer son jeûne alors que l'autre ne mange pas en raison d'un manque de nourriture. Pour le premier il est question de choix et pour le second d'un non-choix. Si Madame H accepte la proposition de logement avec un nombre de pièces insuffisant pour sa famille, comme cela arrive beaucoup chez les femmes seules avec enfants (FAP, 2023), il s'agit sans doute d'un «non-choix » provoqué par le manque d'opportunités liées au manque de propositions de logement.

Avec son approche sur les capacités, Sen met l'accent sur la justice sociale, stipulant que ce qui compte, ce ne sont pas seulement les ressources globales présentes dans un pays (ou un environnement), mais les opportunités offertes à la population de s'éduquer et de se former, de se loger, de se réaliser dans la société, selon ses choix (Sen, 2009)⁶². L'intérêt d'analyser une politique publique _ ou en ce qui nous concerne, une intervention _ au regard des capacités, réside dans ce changement de vision. La richesse de l'intervention n'est pas uniquement liée aux ressources proposées, mais **aux opportunités que ces ressources** offrent aux personnes relogées pour forger un mode de vie qui leur convienne, en harmonie avec leurs enfants, dans leur logement, leur quartier, leur environnement.

Les facteurs de conversion dans le cadre de l'intervention « sortie d'hôtel »

Une synthèse des résultats présente les facteurs de conversion positifs ou négatifs qui respectivement favoriseraient ou limiteraient les opportunités de développer des capacités liées à l'Identité-Logement (IL).

Ces facteurs de conversion sont de type **temporel, spatial, social, et personnel**. Ils sont répartis par niveau de **ressources systémiques** (microsystème, mésosystème/exosystème, macrosystème)

L'exosystème et le mésosystème sont regroupés pour plus de lisibilité. En effet, les ressources présentes sur le territoire ou sur la ville (exo) sont parfois difficiles à distinguer des ressources

⁶² Sen A. (2009) *The Idea of Justice*, Allen Lane & Penguin Books.

de proximité (mésos), et interagissent en interdépendance. Par exemple, certaines ressources du bailleur social peuvent être classées dans les deux systèmes. Ainsi, le conseiller social dépendant de l'agence de gestion locative du territoire peut être impliqué dans les commissions d'attribution du secteur qui vont interagir sur la situation du candidat-locataire (exosystème), mais il peut aussi effectuer des visites au domicile, en interrelation directe avec le locataire (microsystème).

Les tableaux suivants présentent les types facteurs par niveau de ressources systémiques. La liste n'est pas exhaustive mais permet de donner une photographie des principaux facteurs identifiés, obtenus en triangulant l'analyse des données issue des professionnels et celles provenant des familles monoparentales.

Tableau 2 : Les facteurs de conversion temporels

	Facteurs de conversion temporels positifs	Facteurs de conversion temporels négatifs
Macrosystème	Améliorer la fluidité d'accès au logement social pour les familles hébergées (intervention « sortie d'hôtel »)	Durée longue de régularisation des familles Durée longue de vie à l'hôtel Délai long des administrations pour accorder certains agréments (type DALO) attendus par les bailleurs sociaux (parfois 18 mois). Manque de pérennisation de ce type d'intervention (« sortie d'hôtel ») car financements obtenus par appel à projets.
Mésosystème et Exosystème	<p>En hébergement : préparation du « dossier logement » des familles pour une meilleure réactivité de transmission au bailleur social.</p> <p>Travail partenarial en amont de la commission d'attribution (avoir toutes les informations nécessaires pour soutenir la demande de logement)</p> <p>Besoin de temps pour améliorer les pratiques et pour percevoir l'efficacité de l'intervention : amélioration du travail en commun ; plus grande rapidité et réactivité</p> <p>Besoin d'une pérennité de l'intervention : capitalisation sur le retour d'expérience pour améliorer les pratiques inter-partenariales ; possibilité de moduler le temps d'accompagnement des familles selon le besoin ; possibilité d'avoir un flux continu de propositions de logements.</p>	<p>Soudaineté de la proposition de logement : délais courts pour prendre la décision nécessitant une grande capacité d'adaptation au changement. Besoin d'anticiper avec la famille.</p> <p>Retard des travaux de rénovation du logement loué à la famille.</p> <p>Décalage temporel entre la demande de financement pour le mobilier et l'installation de la famille dans le logement.</p> <p>Durée plus longue pour un Rdv avec un travailleur social (TS) du secteur plutôt qu'avec le TS qui accompagne la famille au domicile.</p>

<p>Microsystème</p>	<p>Anticipation du relogement dès l'hébergement : possibilité donnée à la famille de se projeter ; priorités et objectifs à fixer avec elle à l'hôtel puis au domicile.</p> <p>Pérennité du logement proposé à la famille</p> <p>Démarrage de l'accompagnement de la famille au domicile dès l'état des lieux.</p> <p>Au domicile, se projeter, parfois grâce aux enfants (l'inscription à l'école y participe),</p> <p>Durée limitée et modulable de l'accompagnement au domicile : fin de l'accompagnement à prévoir et à acter avec la famille (lâcher la main) ; possibilité d'ajuster la durée de l'accompagnement aux besoins de la famille.</p>	<p>Durée limitée de l'accompagnement à 9 mois maximum après l'accès au logement : parfois difficile de « lâcher » la famille</p>
---------------------	--	--

Tableau 3 : Les facteurs de conversion spatiaux

	Facteurs de conversion spatiaux positifs	Facteurs de conversion spatiaux négatifs
Macrosystème	<p>En hébergement : espaces pour l'accueil et le développement des enfants, pour cuisiner et se restaurer, pour la mise en place d'ateliers collectifs d'apprentissage destinées aux parents.</p> <p>En hébergement : espaces dédiés aux permanences de travailleurs sociaux et matériel à disposition pour recevoir les familles et traiter les dossiers administratifs (ex : compléter la demande de logement)</p> <p>Plus grande disponibilité de logements sociaux permise par l'intervention, pour favoriser les sorties d'hôtels.</p>	<p>Hôtels sociaux non adaptés aux familles : peu ou pas d'espace appropriés pour le développement des enfants et le bien-être de la famille (ex : espaces exigus, promiscuité, insalubrité, nuisibles).</p> <p>Saturation de l'hébergement</p> <p>Eparpillement des lieux pour dormir, pour scolariser ses enfants, pour travailler, provoqué par le dispositif actuel du 115 (lieu d'hébergement non stable)</p> <p>Manque de solutions de logements (pérennes ou même provisoires)</p>
Mésosystème et Exosystème	<p>Prise en compte du lieu de travail et du lieu de suivi médical dans la proposition de logement à la famille (critères à mettre comme prioritaires dans le rapport social).</p>	<p>Sur le territoire d'Ile de France, multiplicité des partenaires car nombreuses collectivités (difficulté de créer un réseau)</p> <p>Peu de disponibilité de logements sociaux car logements attribués aux réservataires (arbitrage entre les mutations de logement urgentes et la mise à disposition des logements restant disponibles pour le projet « sortie d'hôtel » ou autres projets).</p> <p>Trop de petites typologies proposées (T1 et T2, quelques T3) car les grandes typologies sont réservées par la préfecture</p> <p>Si éloignement du département : risque de rupture de suivi en soins psychiatriques (sectorisé ; la passation est possible seulement si la structure d'accueil peut relayer le suivi)</p>

<p>Microsystème</p>	<p>Accompagnement effectué au domicile :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accompagnement physique de la famille pour visiter le logement, si besoin. <p>Accompagnement de proximité avec la famille ; possibilité de travailler sur plusieurs aspects (relation parents-enfants, orientation vers les partenaires, appropriation du logement ; insertion dans le quartier ; etc.)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Plusieurs visites au domicile à la différence de l'accompagnement classique (adaptation aux besoins) <p>Environnement favorable :</p> <p>Logement proche des services, transports ; compenser l'isolement lié à la perte de l'entraide entre familles.</p> <p>Eloignement du conjoint violent (hébergement ou logement)</p>	<p>Logement proposé éloigné du territoire d'ancrage : perte des ressources du réseau social et structures (ex : garde des enfants ; démarches administratives) ; retour parfois dans l'ancienne ville pour effectuer les démarches.</p> <p>Logement proposé éloigné du lieu du travail : difficulté à gérer la scolarité des enfants</p> <p>Logement proposé non adapté à la famille (non accessible/handicap de l'enfant ; coût des charges non adapté au budget ; non adapté au projet de regroupement familial).</p>
---------------------	--	---

Tableau 4 : Les facteurs de conversion personnels

	Facteurs de conversion personnels positifs	Facteurs de conversion personnels négatifs
Macrosystème	Priorité du logement par le DALO	Manque de compréhension des dispositifs liés au logement
Mésosystème et Exosystème	Habitude de payer une participation (même symbolique) à la chambre d'hôtel ou à l'hébergement Adhérer au relogement (partir de l'hôtel ; économiser pour les meubles ; payer un loyer ; se loger dans un nouveau secteur, trouver de nouveaux voisins) Situation familiale éligible au logement social Autonomie sociale : pour effectuer ses démarches ; Autonomie financière : ressources stables et suffisantes ; Apprendre à connaître les interlocuteurs du territoire (accompagnement social, santé, bailleur social)	Ne pas avoir le choix de quitter ou non l'hôtel Ne pas avoir le choix de la situation géographique du logement Manque d'autonomie dans les démarches par exemple à cause de la barrière de la langue Mauvaises habitudes prises à l'hôtel avec les travailleurs sociaux (sollicitations très nombreuses de la part de la famille) Peu de ressources et pas de financement effectif pour l'achat des meubles Pas de systématisation de la visite du logement Ne pas avoir le choix du logement (difficulté d'adhésion) Attachement aux personnes et aux lieux de l'hébergement ou de l'hôtel (durée longue)
Microsystème	Se sentir prêt(e) au relogement ; être motivé(e) pour quitter l'hébergement Capacité à se projeter dans son logement y compris pour ses enfants (épargner, se fixer des priorités, percevoir un nouveau départ) Augmenter ses connaissances sur le logement social Capacité à se faire aider pour aménager son logement Capacité de résilience pour soi et ses enfants Aider les enfants à se sentir chez eux : marquage de la différence avec l'hôtel. Les enfants : facteurs de sécurisation et de projection Apprentissages et changement d'habitudes	Sentiment d'isolement : perte de l'entraide des familles de l'hôtel Problématiques liées à la parentalité et à des violences Mal être lié aux traumatismes ou aux problèmes de santé

Tableau 5 : Les facteurs de conversion sociaux

	Facteurs de conversion sociaux positifs	Facteurs de conversion sociaux négatifs
Macrosystème	<p>Structuration d'un accompagnement pluriprofessionnel et inter-partenarial de l'hébergement jusqu'au maintien dans le logement social (suivi du parcours de la famille)</p> <p>Formations inter-partenariales liées au logement (ex : pour le montage de dossiers conformes par les TS à l'hôtel) et à l'hébergement auprès des professionnels intervenant dans l'accompagnement des familles.</p> <p>Au sein des lieux d'hébergement, développer en proximité les actions d'éducation au logement pour les familles.</p>	<p>Manque de relais à la fin de l'intervention d'accompagnement pour les familles présentant des fragilités car :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Manque structurel de relais sur les territoires (secteur social en tension ; secteur psychiatrique et médical en tension) - Passation avec le bailleur social non prévu (la famille devient un locataire comme les autres ; peu de moyens humains pour le suivi social) <p>Peu de possibilité de muter de logement une fois le logement attribué</p>
Mésosystème	<p>Perception par les familles et les professionnels de l'efficacité de l'intervention</p> <p>Interconnaissance entre partenaires : alignement des sens pour l'intervention ; confiance mutuelle ; compréhension des attentes de chacun ; habitude de travailler ensemble, capitalisation ; référent de l'intervention au sein de chacune des structures.</p> <p>Expertise dans le domaine du logement social pour l'accompagnement vers et dans le logement</p>	<p>Manque de pratique et de connaissances sur le montage de dossiers de logement social et sur le fonctionnement du logement social (ex : fonctionnement CALEOL, mutations de logement)</p> <p>Manque de compréhension des attendus d'un bailleur social</p> <p>Manque de communication interne sur l'intervention partenariale, au sein de chaque structure</p>

	<p>Partage d'outils et d'informations sur les familles suivies entre les partenaires pour une meilleure réactivité.</p> <p>pour les CALEOL : Rapports sociaux détaillés pour un meilleur positionnement des familles ; présence d'un TS référent de la structure accompagnatrice (ex : ALFI) ; passation entre la structure accompagnatrice et le bailleur social des dossiers de familles en fin d'accompagnement et présentant des fragilités.</p>	
Microsystème	<p>Passage de témoin à formaliser entre les partenaires et avec la famille (ex : rendez-vous commun entre Croix Rouge et ALFI à l'entrée du logement ; expliquer les différents passages ; document symbolique de fin d'accompagnement).</p> <p>Accompagnement souple et global, en collaboration avec la famille : adaptation aux besoins pour une ouverture des droits ; une appropriation, gestion et usage du logement ; une connaissance des bons interlocuteurs ; un ancrage dans le territoire ; une mise en lien avec les structures locales.</p> <p>Encourager l'autonomie des familles</p>	<p>Manque de formalisation claire des passages de relais auprès de la famille, au moment des changements d'interlocuteurs.</p> <p>Manque d'identification claire des besoins ou difficultés chez la famille, nécessitant une poursuite de l'accompagnement global au sein du logement.</p>

DISCUSSION

Trois mécanismes constitutifs de l'accompagnement global

Rappelons que les facteurs de conversion doivent être positifs pour que les familles monoparentales puissent utiliser les ressources de leur écosystème et leurs ressources personnelles dans le but de développer leurs capacités liées à l'identité-logement. Certains facteurs négatifs peuvent aussi illustrer des manques de ressources ou des manques d'accès à celles-ci. Les facteurs serviront ensuite à proposer un accompagnement global au sein d'un écosystème favorable au développement de ces capacités.

Les facteurs de conversion identifiés, qu'ils soient temporels, personnels, sociaux et spatiaux se combinent autour de **trois mécanismes constitutifs de l'accompagnement global** qui pourrait contribuer au développement des capacités liées à l'identité-logement :

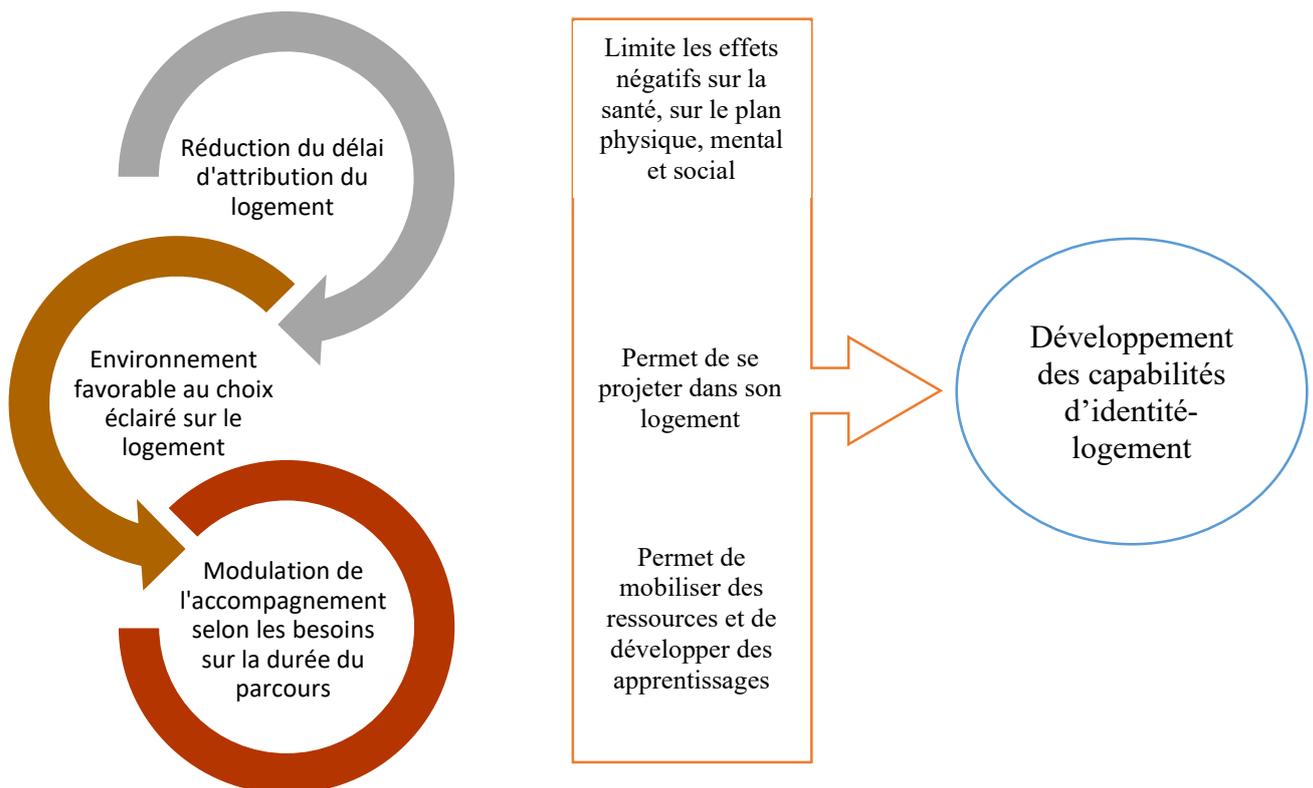


Figure 12 : Les mécanismes de l'accompagnement social favorisant le développement des capacités d'identité-logement

Mécanisme 1 : Réduction du délai d'attribution d'un logement social aux familles hébergées.

Concernant les familles, la réduction du délai d'attribution du logement pourrait agir sur l'ensemble des capacités liées à l'identité-logement car nos résultats montrent que la vie à l'hôtel peut affecter durablement la santé que ce soit sur le plan physique, moral ou social, et d'autant plus lorsque les personnes y vivent longtemps. Comme en conclut l'étude « un chez soi d'abord » il est d'autant plus important de limiter « de manière plus incisive le temps passé sans abri » que le temps d'exposition des personnes à ces situations de vie est un « facteur de moindre réversibilité des risques », notamment sur la santé⁶³, (Tinland et al., 2022).

Les raisons souvent évoquées sont des conditions d'hygiène néfastes, une insalubrité, des discriminations, une promiscuité entraînant des conflits et du bruit, un manque d'espace nécessaire au développement de l'enfant, une impossibilité de nourrir convenablement sa famille, des atteintes à la liberté de circuler, ou encore des déménagements à répétition entraînant une instabilité et un étirement des trajets, au-delà du raisonnable. Ces troubles de santé peuvent perdurer et avoir des répercussions à moyen ou long terme sur le bien-être de la famille dans le logement, sur les émotions, les peurs, mais aussi sur la confiance accordée à la durabilité du lieu de vie. Ils peuvent aussi impacter la relation aux autres, tout autant que l'estime de soi.

Pour illustrer quelques facteurs impactant négativement la santé et pouvant avoir des répercussions sur les capacités, nous nous appuyons sur l'expérience de vie de Madame A.

Madame A est arrivée en France depuis 9 ans. Ayant été hébergée par sa sœur pendant quelques temps, elle a dû décohabiter lorsqu'elle attendait son deuxième enfant. Madame A a vécu à l'hôtel pendant 2 ans et demi.

⁶³ Tinland, A., Loubière, S., & Auquier, P. (2022). Quels sont les principaux enseignements de la recherche quantitative Un chez-soi d'abord ? In *La politique du Logement d'abord en pratique* (p. 25-32). Presses de Rhizome. <https://doi.org/10.3917/chlv.chamb.2022.01.0026>

L'impact des conditions d'hygiène et de salubrité sur la santé physique et psychique des mères et de leurs enfants

En sortant de la maternité, Madame A est arrivée dans un hôtel social accompagnée de sa fille Charlotte âgée d'un an et de son bébé Nelson, né depuis trois semaines (les prénoms des enfants ont été changés). En racontant son récit, elle évoque les mauvaises conditions de vie dans la chambre d'hôtel (présence de nuisibles et manque de chauffage) et montre aux chercheurs, les photos de Charlotte couverte de cloques provoquées par des piqûres d'insectes, ayant entraîné une hospitalisation de 15 jours. Au même moment, son fils alors âgé de cinq mois, est emmené aux urgences et hospitalisé pour une bronchite ayant dégénéré et une crise d'asthme aiguë :

« Tu dors pas, tu manges pas, tu vois tes enfants en train de souffrir, mais tu peux pas... Et vous imaginez, les deux enfants sont aux urgences au même moment. Charlotte était à Necker et Nelson était au Kremlin Bicêtre. Ma sœur était avec Charlotte là-bas et moi j'étais avec Nelson, ici. Et du coup, on me voyait toujours pleurer. On me demandait : qu'est-ce que tu as ? Donc je leur explique. Ils ont alors transféré Charlotte de Necker au Kremlin Bicêtre. Mes deux enfants étaient ensemble dans le même hôpital pour que je puisse être avec les deux, tellement je pleurais ».

Cette situation a conduit Madame A, à se séparer de sa fille, les médecins lui ayant conseillé qu'elle ne revienne pas à l'hôtel. La petite est alors hébergée par sa tante.

Madame A. évoque les impacts sur la santé actuelle de ses enfants ravivant d'anciens souvenirs provenant de l'hôtel :

« Si aujourd'hui les enfants sont asthmatiques, c'est là-bas, tous les deux. On vit avec les cafards, on vit avec les puces, on vit avec les animaux, la moisissure ».

Cette perturbation sur la santé physique peut s'accompagner d'une atteinte à la santé mentale :

« la petite est traumatisée parce qu'elle n'aime pas l'hôtel, quand on arrivait :

- Non Maman, je reste pas ici maman, je m'en vais. Maman je veux pas !

- Mais en fait, comment tu veux pas ici, on va partir où ? On n'a pas le choix. ».

Cette peur de devoir repartir à l'hôtel et d'être à nouveau séparée de sa mère persiste même au-delà de l'accès dans le logement, nécessitant de la part de Madame A une explication claire sur le changement de situation :

« Puisque je lui ai dit : on a une maison maintenant, on a une maison. Tu as ta chambre, ton lit. Je lui ai tout expliqué, donc ici tu es chez toi. C'est chez toi. Je ne veux pas qu'elle pense qu'on est à l'hôtel. C'est pour enlever l'hôtel de sa tête [...] Demain tu vas aller dans ta nouvelle école, tu vas connaître ta maîtresse ».

L'éparpillement géographique et mental

La santé des familles est aussi affectée par le changement des lieux d'hébergement amenant à une vie éparpillée sur le plan géographique, organisationnel et même mental. Plusieurs témoignages évoquent ces durées de trajets journaliers, effectués par les mères et leurs enfants pour éviter de retirer l'enfant de l'école ou de la crèche et lui donner un minimum de stabilité :

- *Madame A : « Charlotte je la laissais à la crèche, c'est ma sœur qui allait la récupérer. J'ai fait ça le temps que j'atteigne le 7^{ème} mois et c'est les hôtels, un jour ici, après vous retrouvez au parc avec votre baluchon, j'ai dormi dans la salle d'étude...*
- *Chercheuse : avec les enfants ?*
- *Madame A : Oui bien-sûr, avec la grossesse et Charlotte, dans le froid [...] J'étais devenue une autre personne, quand ils me voyaient, ils me voyaient avec les larmes aux yeux. Déjà la distance. J'ai 3 heures de trajets, je sors de l'hôtel à 7h pour aller déposer les enfants à la crèche, j'arrive à la crèche à 9h, 9h 45 après, il faut retourner ici. Après je les récupère à 17h. A quel moment tu vas t'occuper d'eux ? Dormir un peu et debout à 6h. [...] J'ai commencé à envoyer Charlotte faire des séances, elle a été suivie par la psychologue et un kiné. Elle avait trois séances par semaine. Donc vous imaginez, 77 et 94, on part de là du 14^{ème}. »*

Les privations de liberté et la discrimination

Plusieurs familles ont témoigné de l'interdiction de se faire à manger à l'hôtel, de conserver des aliments au frais, ou parfois même de se faire chauffer un plat. Les raisons évoquées par les gérants sont liées au règlement, au manque d'équipements, et à la prévention des incendies. Ces hôtels semblent souvent inappropriés pour recevoir des familles sur le long terme. Les

contraintes en termes d'organisation pour les familles sont pharaoniques, amenant certaines femmes à aller cuisiner chez des proches, pour revenir manger à l'hôtel avec leurs enfants. Celles qui le peuvent s'achètent des plats cuisinés, bien plus chers qu'un repas préparé traditionnellement.

Parfois, les contraintes deviennent impossibles à tenir comme l'évoque Madame A :

« Je ne peux pas faire la cuisine parce qu'on me dit que je n'ai pas le droit de rentrer dans la cuisine avec les enfants. Je n'ai pas le droit de laisser seuls les enfants dans la chambre. Je fais quoi ? Je fais quoi ? Je fais comment pour manger, je fais comment pour donner à manger aux enfants, c'est interdit de brancher un chauffe-biberon dans la chambre. Il n'y avait absolument rien comme appareil dans la chambre qu'il fallait mettre en marche, même si on l'avait acheté, c'était obligatoirement dans la cuisine. Mais tu fais comment avec les enfants. Dès que vous branchez un appareil, ça saute le disjoncteur. [...] Depuis le début, j'étais là-bas, je venais d'accoucher, je pouvais rien faire. Un bébé, vous imaginez, il boit le biberon combien de fois par jour, même dans la nuit quand il se réveille, il faut sortir. On ferme la salle à manger à partir de 23 h, pour le biberon dans la nuit tu fais comment ? Vous imaginez ! Je suis obligée d'ouvrir l'eau chaude de la salle de bains, du lavabo, et mettre le biberon en dessous. ».

Ces interdictions et contraintes peuvent aussi être accompagnées d'autres discriminations telles que des invectives de certains gérants, refusant par exemple la libre circulation des enfants dans les espaces extérieurs. Ces atteintes répétées à la liberté peuvent affecter l'estime de soi de la personne hébergée :

Madame A : *« C'est vous même qui nous tuez, moi, j'appelle ça tuer parce que même moralement, on est atteint. Ce qui est important, c'est de nous donner du réconfort. Qu'on ait au moins l'impression d'être à l'aise. C'est pas gratuit, nous ne sommes pas des prisonniers, nous avons le droit de parler. Le droit de parler, d'avoir une liberté, mais si c'est eux qui doivent encore nous agresser verbalement. Nous dire n'importe quoi. Plein de choses franchement. Encore, si on nous dit, c'est interdit de faire ci, de faire ça, de rentrer dans tel local, tu peux comprendre. Mais certains éléments, je pense que ça doit être naturel. En fait, on a un espace. Les gens ont quand même le droit de marcher dans l'espace. Il ne voulait pas, il voulait pas voir les enfants dehors ! »*

Madame A a été relogée grâce à l'intervention « sortie d'hôtel ». Après deux ans et demi de parcours sans domicile, vivre dans un logement, avoir son chez-soi, être stable sur la durée, pouvoir récupérer sa fille, était sa priorité. Et peu importe la configuration du logement :

« Le fait que ce soit hors de l'hôtel, c'est un paradis, c'est un paradis, parce que là, on n'est plus dans un hôtel, vous êtes chez vous, dans votre propre appartement. Le jour où j'ai signé le contrat, même mes doigts tremblaient, j'ai la main qui tremblait tellement je n'en revenais pas. Je me disais : c'est un rêve. »

Par les maladies, les traumatismes, les discriminations, les privations de liberté, le manque d'espaces adéquats et l'éparpillement géographique, la durée trop longue de vie à l'hôtel apparaît comme un facteur qui impacte négativement la santé de la famille et semble ricocher de manière négative sur le développement des capacités d'identité-logement. Toutefois, ces liens de cause à effet doivent être relativisés par la complexité des situations, dans lesquelles plusieurs facteurs se combinent. Ainsi, à titre d'exemples, des facteurs personnels tels que la résilience⁶⁴, identifiée chez plusieurs des personnes interviewées, ou des facteurs sociaux comme la création de liens forts avec d'anciennes voisines permettant de disposer de ressources de solidarité ou d'écoute, ou encore des facteurs spatiaux comme l'éloignement du conjoint violent, viennent nuancer une causalité linéaire et déterminée entre durée de vie à l'hôtel d'une part et capacités d'autre part.

Autrement dit, les personnes vivant longtemps à l'hôtel restent capables de développer leurs capacités d'identité-logement et le peuvent notamment grâce à certaines ressources provenant de leurs parcours sans domicile. Toutefois, au vu des quelques entretiens menés, il apparaît que la vie dans les hôtels s'entache bien trop souvent d'effets négatifs et durables sur la santé des femmes et celle de leurs enfants, venant impacter les facteurs de conversion personnels _ entre autres l'estime de soi _ limitant le processus de développement de leurs capacités.

Du point de vue des professionnels, l'efficacité de l'intervention « sortie d'hôtel » a été ressentie par cette amélioration de la fluidité entre l'hébergement et le logement, permettant

⁶⁴ La résilience est la capacité d'une personne ou d'un groupe à se développer bien, à continuer à se projeter dans l'avenir, en présence d'événements déstabilisants, de conditions de vie difficiles, de traumatismes parfois sévères (Manciaux, M. (2001). La résilience: Un regard qui fait vivre. *Études*, 395, 321-330. <https://doi.org/10.3917/etu.954.0321>)

aux travailleurs sociaux de la Croix Rouge de pouvoir proposer un logement social à des ménages qui pour beaucoup, attendaient depuis des années dans des hôtels. D'après les professionnels, les délais d'attente, s'étendent parfois jusqu'à 10 ou 15 ans. Concernant les familles monoparentales incluses dans notre étude, la durée moyenne est de 4,5 années avec un minimum de 4 mois et un maximum de 11 ans.

Les résultats de la recherche permettent de dégager quelques facteurs contributifs à ce raccourcissement du délai d'attribution :

Un partenariat sur la durée impliquant une interconnaissance entre professionnels, une connaissance de leurs attentes réciproques, et un alignement des sens pour l'intervention.

Les professionnels des trois structures (Croix Rouge, ALFI, Antin Résidences) révèlent avoir mis un certain temps à s'acculturer aux fonctionnements, attentes et contraintes de chacun. Ce besoin de temps et cette acculturation apparaissent comme primordiaux pour sortir des pratiques habituelles et pour s'engager dans des objectifs communs, favorisant l'accès au logement des familles hébergées. Les pratiques ont évolué avec le projet, la réactivité des intervenants s'est améliorée au cours de l'intervention.

Il apparaît essentiel que les chargées de clientèle et travailleurs sociaux du bailleur social comprennent les besoins des ménages hébergés (ex : situation sociale, choix géographique), et que les accompagnateurs à l'hôtel puissent connaître les priorités pour le bailleur social (ex : agréments « accords collectifs », « DALO ») ainsi que ses fonctionnements (ex : réservataires, commission d'attribution). Cette culture commune doit pouvoir être entretenue par des séances régulières de travail en commun, une communication interne au sein de chacune des structures, une confiance entre les professionnels des trois structures, une pérennisation de l'intervention entre les partenaires.

Cette interconnaissance existe déjà entre plusieurs professionnels de l'ALFI et d'Antin Résidences en raison de leur appartenance à un même groupe (Arcade Vyv) ainsi qu'à un partenariat opérationnel. Notamment, une convention entre les deux partenaires est renouvelée chaque année par tacite reconduction, permettant la mise à disposition par le bailleur social d'une quarantaine de logements à des jeunes actifs logés en résidence sociale et accompagnés

par l'ALFI. Ce type de partenariat a permis de fluidifier le parcours des jeunes vers le logement social pérenne.

Concernant le projet « sortie d'hôtel » ce facteur positif est confirmé par l'intervention, où l'interconnaissance entre professionnels et la création d'une culture commune ont permis d'améliorer le taux de dossiers de candidatures des ménages acceptés en commission d'attribution (CALEOL) et d'augmenter la fluidité entre l'hébergement et le logement.

Une formation inter partenariale pour modifier les pratiques

Un autre facteur relevant des résultats de cette recherche, et qui permettrait d'améliorer les pratiques, serait de former les professionnels de l'hébergement aux aspects réglementaires du logement social (Code de la Construction et de l'Habitation) afin d'améliorer la constitution des dossiers de demande de logement et d'obtenir une plus grande adéquation entre les candidatures et les propositions de logements.

Les travailleurs sociaux intervenant auprès des publics sans domicile ont en effet, témoigné d'une habitude d'accompagnement social davantage orienté vers la vie quotidienne en hôtel/hébergement, ou bien vers des sorties en Solibail (intermédiation locative). Peu de logements sociaux sont proposés habituellement pour leurs publics. Ce manque d'habitude s'accompagne d'un manque de connaissance sur la constitution d'un dossier de logement répondant aux exigences du bailleur social. Or des dossiers de logement mieux préparés peuvent accélérer l'accès au logement (ex : demande d'agrément DALO en amont). Des formations informelles à la préparation des dossiers ont été mises en place par les professionnels de l'ALFI auprès des professionnels de la Croix Rouge. Ces formations vaudraient à se développer également entre les professionnels du champ de l'hébergement vers ceux du logement social.

Des systèmes d'information communs pour améliorer la fluidité

Selon les professionnels, un autre facteur positif pour l'intervention réside dans le partage du même système d'information, entre l'ALFI et Antin Résidences permettant de disposer de l'ensemble des informations sur le logement proposé, et de suivre les données de la famille après son accès au logement, tels que l'ouverture de ses droits à l'APL, le paiement ou prélèvement des loyers. Les résultats auprès des professionnels montrent également que la

fluidité du passage de l'hébergement vers le logement social serait davantage facilitée par un fichier commun partagé entre les 3 structures reprenant la liste des candidatures et les propositions de logements.

Pour conclure, il apparaît donc nécessaire que l'écosystème permette de réduire les délais d'attribution de logements aux familles hébergées en proposant :

- un partenariat sur la durée entre les structures chargées de l'accompagnement en hébergement, celles chargées de l'accompagnement dans le logement, et le bailleur social ;
- une formation croisée entre les professionnels du champ de l'hébergement et du champ du logement social,
- la création d'outils d'information partagée (voire d'un système d'information partagé).

Cette réduction des délais des attributions de logements pour les familles vivant à l'hôtel ou en centre d'hébergement, permettrait de limiter les impacts négatifs sur leur santé. Elle pourrait aussi contribuer à une amélioration du processus de développement de leurs capacités liées à l'identité-logement.

Toutefois cette accélération des sorties vers le logement ne doit pas induire un mouvement de précipitation, risquant d'entraîner la famille à accepter un logement non choisi. Autrement dit, l'intervention doit combiner la réduction du délai d'attribution avec la création d'un environnement favorable permettant à la famille d'effectuer un choix éclairé sur son logement.

Mécanisme 2 : Création d'un environnement favorable pour un choix éclairé sur le logement

Cet environnement mis en place par l'intervention, doit permettre à la famille de se projeter dans son logement et de mobiliser les ressources pour développer ses capacités liées à l'identité-logement.

Avoir un logement personnel, salubre, et pérenne est la première condition pour développer ses capacités. Madame A. a accepté sa proposition de logement par nécessité. Toutefois, si ce logement répond à son choix prioritaire de sortir de l'hôtel, il n'est pourtant pas adapté à sa situation. Madame A a en effet été logée au troisième étage sans ascenseur alors que sa fille

présente un handicap et ne peut utiliser l'escalier. Son fils âgé de 2 ans, est encore petit pour monter seul :

« Pour moi, l'idéal c'est de partir de l'hôtel [...]. J'ai accepté le logement sur les consignes de mon assistante sociale qui m'a dit : l'idéal, c'est que vous sortiez... parce que vous voulez partir de l'hôtel, c'est une occasion pour vous. [...] Vu que votre fille a un dossier handicap, vous faites une autre demande de relogement pour qu'on puisse trouver un nouvel appartement avec ascenseur ».

L'acceptation de ce logement inadapté peut nuire au développement de certaines capacités telles que l'intégrité du corps (capabilité 2), en limitant les circulations dans les parties communes.

Les résultats de la recherche permettent de dégager quelques facteurs contributifs à la création d'un environnement favorisant un choix éclairé du logement de la part de la famille :

Disposer de logements sociaux disponibles

Pour que qu'un choix éclairé du logement puisse être réalisé, il est nécessaire que le travailleur social et la famille soit assurés de la disponibilité d'autres logements. Or, les résultats montrent que même si l'intervention eut un effet très bénéfique sur l'augmentation du nombre de logements proposés, elle a été limitée dans le temps, ne permettant pas de pérenniser ce processus de sortie d'hôtel. En dehors de cette intervention, les professionnels de la Croix Rouge accompagnant les ménages à l'hôtel ou en hébergement ont insisté sur le manque d'accès au logement social pour le public suivi, les amenant à développer des habitudes de travail sur d'autres types de sorties, par exemple en CHRS ou en Solibail. Si Madame A avait refusé cette proposition, elle n'aurait pas été assurée d'en avoir une seconde dans des délais raisonnables et serait peut-être encore aujourd'hui à l'hôtel. Le manque de pérennité de l'intervention, ou du moins le manque de propositions en continu de logements sociaux, joue donc négativement sur une possibilité d'effectuer un choix véritable sur le logement.

Préparer la sortie d'hébergement : permettre à la famille hébergée de se projeter au-delà de la régularisation administrative et de l'accompagnement au quotidien

Il faut noter à travers l'illustration du cas de Madame A que la création d'un environnement favorable s'adosse aussi au facteur positif « formation inter-partenaire pour modifier les

pratiques », déjà indiqué dans le chapitre précédent. Dans l'illustration précédente, on décèle un manque de connaissance chez le professionnel au sujet des mutations de logement. Si le travailleur social avait su que les mutations de logement d'un locataire déjà logé, ne suivaient pas les mêmes critères d'urgence qu'une attribution de logement pour un candidat extérieur, son discours n'aurait probablement pas été le même. Ce manque de connaissance sur le fonctionnement du logement social a été pointé lors des focus group, et apparaît ici en miroir comme un facteur négatif.

Car pour effectuer un choix, la personne a besoin d'acquérir certains savoirs transmis par l'équipe chargée de l'accompagnement social. Les familles ont à la fois besoin d'être informées sur le contexte et le fonctionnement du logement social en Ile de France, sur les caractéristiques des logements correspondant à leur situation mais aussi sur les possibilités qu'elles ont de refuser une proposition d'un logement inadapté, sans risque de radiation de la liste des demandeurs. Les résultats montrent toutefois que la pression liée à la saturation des dispositifs d'hébergement cumulée à celle du logement social, produisent des pratiques professionnelles d'accompagnement « poussives » pour que les familles soient amenées à sortir de l'hôtel, laissant finalement peu de place au choix éclairé.

Les facteurs positifs émanant de l'analyse des focus group, viseraient une meilleure préparation des familles en amont de l'accès au logement. Certaines pratiques existent déjà mais ne sont pas généralisées. Parmi celles-ci on trouve : donner une perspective à la famille pour qu'elle puisse se projeter dans un logement et se fixer des priorités ; actualiser et compléter avec elle le dossier de demande de logement social ; faire contribuer la famille au paiement de l'hébergement selon ses revenus pour s'habituer au loyer mensuel ; mettre en place des séances éducatives pour amener les familles à travailler sur leur projet de logement, pour connaître leurs droits et devoirs en tant que locataires, pour anticiper l'achat des meubles et l'installation ; pour réaliser leurs démarches, demander des devis pour les financements, etc. ; Il s'agit aussi de permettre aux familles de se projeter vers un autre lieu, un autre quartier. Le bilan de l'intervention « sortie d'hôtel » témoigne d'une évolution des pratiques d'accompagnement en hébergement au cours de l'avancée du projet, telle que l'anticipation des visites du quartier et du logement avec la famille ; la préparation budgétaire. Ces évolutions ont également permis de réduire le taux de refus de candidatures en commission d'attribution.

Assurer une continuité de l'accompagnement entre l'hébergement et le logement qui soit envisageable par la famille (passage de relais)

Il ressort toutefois des analyses que certains facteurs peuvent représenter un frein à la sortie d'hôtel. Par exemple une durée de vie trop longue en hébergement et un manque d'autonomie dans les démarches peuvent créer des peurs chez certaines familles. Quitter le lieu signifie aussi quitter le réseau social, s'éloigner des autres hébergés et de leur soutien potentiel, et perdre l'accompagnement des travailleurs sociaux. Madame F. ayant vécu un parcours traumatique pendant l'exil et rencontrant des difficultés pour effectuer ses démarches en raison de la barrière de la langue, s'est sentie isolée dans son logement, perdue sans l'accompagnement des intervenants sociaux de la structure d'hébergement :

- « *Chercheur : Et quand vous êtes rentrée ici, vous êtes sentie comment ? Comment vous vous êtes sentie quand vous avez eu les clés ?*
- *Madame F : Moi, je n'étais pas trop contente. Comme ça, je ne sais pas. Je, je voulais Aurore là-bas,*
- *Chercheur : Vous vouliez rester là-bas ?*
- *Madame F : Moi, je voulais pour rester avec les gens là-bas. Ils me manquaient les gens. Moi, je n'aimais pas ici. Mais c'est vrai, je n'aime pas Saint-Denis. Mais l'assistante sociale m'a dit, il n'y a pas d'autre place. J'ai dit d'accord. Pour l'instant, après y a pas de choix. C'est tout. Les choses sont venues petit à petit. Après ça a été. Au début, j'étais fatiguée, je ne mangeais pas bien, je ne prenais pas bien les médicaments. Et après, j'ai laissé les problèmes ».*

La préparation nécessite donc aussi d'informer la famille et de l'impliquer dans le passage de relais avec d'autres accompagnants qui pourront la suivre au domicile. Ce maintien d'un réseau social voire médico-social selon les besoins, figure parmi les facteurs positifs de l'accompagnement qui favoriseront le développement des capacités liées à l'identité-logement.

Mécanisme 3 : Modulation de l'accompagnement selon les besoins de la famille et sur la durée du parcours

Les familles ont exprimé d'une manière générale le soulagement d'obtenir un logement personnel et pérenne, marquant d'une manière assez claire, un nouveau départ. Ce sentiment d'apaisement est largement exprimé comme une sortie du « provisoire » et une opportunité durable de pouvoir enfin se poser avec ses enfants, d'être chez-soi, de recevoir les personnes de son choix à la maison, comme l'évoque Madame H :

« Avant, j'étais à l'hôtel, ma soeur ne pouvait pas me venir me voir. Maintenant, si je veux faire l'anniversaire de mon fils, je peux dire aux autres : « venez, on va le faire ensemble » (capabilité 2).

La pérennité du logement est essentielle au développement des capacités, car elle conditionne une stabilité de l'environnement spatial et social. C'est à cette condition que les membres de la famille vont pouvoir développer leur sentiment de sécurité (capabilité 4), s'installer dans le logement (capabilité 1), donner du sens à leurs projets (capabilité 7) et réaliser de véritables choix allant au-delà de la pure nécessité, et contribuant à leur épanouissement personnel et à ceux de leurs enfants (capabilité 8).

Donner du sens à ses projets et faire des choix qui en tiennent compte, est pour certaines familles permis grâce à leurs facteurs de conversion personnels, leur permettant une mobilisation des ressources qu'elles soient personnelles, environnementales ou temporelles. C'est le cas de Madame A, détentrice d'une maîtrise universitaire dans son pays d'origine et qui exprime une grande motivation à se former et à progresser professionnellement, projet qu'elle a préparé lors de l'hébergement et qu'elle peut enfin mettre en œuvre depuis qu'elle est dans son logement :

« Je devais travailler parce qu'il fallait des fiches de paie [à l'hôtel]. Après ça, j'ai eu la bonne nouvelle, [La proposition de logement] ça m'a quand même fait du bien de travailler, d'avoir un peu d'argent de côté pour payer ma formation, pour déménager, et tout ça, donc ça m'a fait du bien. [...]. En fait j'avais tracé ma ligne. J'ai un appartement, je fais mes formations tout de suite et je travaille. J'avais tout tracé déjà. C'était ça déjà mes projets. Je voulais pas dormir sur mes oreillers en fait. Donc je voulais en même temps enchaîner les choses et attaquer ma vie professionnelle. Car je suis fatiguée. Ça fait 9 ans que je suis sur le territoire. 9 ans [...].

Tant que je n'avais pas d'appartement, je ne pouvais pas bouger. C'était ça le vrai problème. Et quand ça a été résolu. Je n'avais plus d'argument. Et j'ai fait mes formations. La carte professionnelle sortira dans deux mois ».

Ce besoin de sortir du « mode survie » gouverné par des injonctions à la nécessité, pour aller vers un épanouissement personnel, est clairement exprimé dans le rapport que les familles entretiennent avec leur logement.

Le développement des capacités n'est pas uniquement et nécessairement lié à des facteurs personnels tels que le niveau d'étude. Par exemple la motivation à se former pour acquérir un métier de son choix est un facteur qui y contribue également, comme l'exprime Madame H, lorsqu'elle explique les nouvelles opportunités permises par l'accès au logement :

- *« Madame H : Il y a beaucoup de nouvelles choses. Le travail de caissière, c'est nouveau pour moi. Avant, je travaillais dans les hôtels. Le travail de caissière c'est un métier que j'aime beaucoup. J'aime mon métier maintenant, ça a changé beaucoup de choses pour moi.*
- *Chercheuse : Avant, vous travailliez mais c'était pas un métier ?*
- *Madame H : Non, non. Je faisais ça juste pour mes fiches de paie, juste pour avoir la maison. Le fait d'avoir une maison, j'ai pu partir à l'école pour faire une formation, ça c'est bien. C'est ce que je pense dans ma tête. C'était pas de faire la femme de ménage ».*

La mobilisation de ressources réalisée grâce à des facteurs personnels, s'est aussi révélée dans plusieurs autres domaines que celui de l'insertion professionnelle, par exemple pour s'installer convenablement dans son logement, y disposer des meubles et refaire les pièces à son goût (capabilité 1). Les familles font preuves d'ingéniosité pour combiner différentes ressources, comme la récupération de meubles d'occasion auprès de particuliers, les achats à crédit, les aides de la CAF ou du FSL sollicitées par les travailleurs sociaux (mais qui ne sont pas systématiquement versées), l'achat de mobiliers à bas coût au sein d'associations. La présence d'un réseau social et la solidarité familiale fait partie de ces facteurs positifs qui permettent de s'installer, parfois avec très peu choses, puis de pouvoir créer son chez-soi.

Madame L. 34 ans, originaire du Cameroun, explique comment elle a pu s'appuyer sur son réseau pour aménager son logement :

- « Chercheuse : Pourquoi c'était difficile au début ?
- Madame L : Parce que je n'avais... quand on m'a donné la maison, je n'avais pas grand-chose, je n'avais rien, je n'avais vraiment rien.
- Chercheur : Vous avez eu des aides ?
- Madame L : Mon grand frère m'a donné un matelas gonflable. C'est d'abord ça que j'ai posé. Ils m'ont acheté la peinture, lui et ses amis, ils ont collecté. Les aides venaient de gauche à droite, mais l'aide pour le déménagement (CAF) je n'ai jamais eu de réponse jusqu'à présent [...]. Chaque troisième samedi du mois, on se rencontre pour partager un repas et parler des problèmes quotidiens. Si quelqu'un a un problème, si l'autre connaît quelque chose, il fait. Comme mon frère à ce moment-là, il faisait dans les déménagements, c'est lui qui m'a trouvé ces chaises, une dame qui déménageait voulait les jeter et il m'a donné les chaises. La table, c'est ma sœur qui me l'a donnée. Et le canapé je l'ai acheté. J'ai acheté ça au Bon Coin à 200 € l'ensemble. Et la dame qui déménageait, là où elle partait c'était un peu plus petit, et elle a mis au Bon Coin. Je l'ai vu et ça m'a plu. Et mon beau-frère qui est marié à ma sœur, c'est lui qui m'a mis le papier peint. Il a mis les corniches et mon frère a fait la peinture. Donc tous ses amis, tous sont venus ici m'aider. Ils sont venus de gauche à droite ».

Madame L a finalement réalisé un aménagement de son logement, d'une grande qualité tant sur le plan du confort que de l'esthétisme⁶⁵.

La mobilisation des ressources pour un développement des capacités liées à l'identité-logement, est donc favorisée par plusieurs facteurs personnels qu'ils soient culturels, économiques, familiaux, motivationnels. Mais toutes les personnes ne disposent pas des mêmes possibilités, d'où l'importance de mettre en place un accompagnement qui soit adapté à chaque famille. Pour être appréhendé globalement, l'accompagnement doit prendre en compte non seulement les facteurs de conversion personnels mais également les facteurs environnementaux et temporels présents dans l'écosystème.

⁶⁵ Havez, F. (Réalisateur). (2023, janvier 12). *Un toit pour toi, mon enfant ... De la rue au logement pour des familles monoparentales*. <https://www.youtube.com/watch?v=VMXeRI9dntU>

Les résultats de la recherche permettent de dégager certains facteurs contributifs à la modulation de l'accompagnement selon les besoins et la durée du parcours de la famille :

Un accompagnement de proximité, modulable selon les besoins des familles, et tenant compte des ressources environnementales réelles et des facteurs personnels de conversion.

Les résultats montrent que les familles et les travailleurs sociaux peuvent se heurter à des ressources insuffisantes sur les territoires, au niveau social, psychologique ou médical, comme l'évoque Madame L :

« Il faut déjà que j'aie une bonne assistante sociale. L'assistante sociale Dalo est juste là pour se rassurer que je m'intègre bien ici à la maison, mais eux ils m'ont demandé de chercher aussi une assistante sociale auprès de la mairie et quand j'appelle la mairie, la mairie me dit que pour le moment il n'y a pas de place de rendez-vous. Et je me sens un peu perdue ».

Madame L dispose de facteurs personnels qui lui permettent de mobiliser les ressources sociales dont elle a besoin, mais leur pénurie sur le territoire la limite dans le développement de ses capacités.

Un facteur de conversion positif concernant l'accompagnement global est donc de pouvoir tenir compte de cette variation de ressources territoriales ainsi que des facteurs personnels de chaque famille. Ceci ne concerne pas seulement les structures chargées de l'accompagnement mais également le bailleur social. Un exemple donné par les professionnels en focus group illustre le phénomène. Pour les personnes suivies en psychiatrie, il existe un risque de rupture de soins si le logement proposé se situe en dehors du département initial. En effet, lorsque ces suivis sont sectorisés, la passation du dossier de la famille se réalise uniquement lorsque la structure d'accueil proche du domicile, peut relayer le suivi. Autrement dit, lorsqu'un psychiatre de l'établissement pourra suivre ce nouveau patient. En attendant, la personne retourne faire ses soins dans son centre initial, ce qui augmente fortement les risques d'abandon.

Pour que l'accompagnement puisse être global, il est nécessaire de l'envisager sur l'ensemble du parcours de la famille. Ainsi, un facteur de conversion temporel positif serait d'anticiper dès le dossier de candidature, les difficultés qui pourraient se poser sur certains territoires au vu de la situation de la famille, de ses ressources et de ses facteurs de conversion personnels. Les

améliorations proposées lors des focus group sont, pour les travailleurs sociaux, d'apporter davantage de précisions aux rapports sociaux figurant dans les dossiers de candidatures, notamment sur le sujet des suivis de soins, le lieu de travail, mais aussi sur la présence d'un réseau social. Pour le bailleur social, il s'agirait d'orienter les propositions de logements en tenant compte de ces contraintes géographiques. Les facteurs apparaissant comme positifs sont les zones géographiques pourvues en services, commerces et moyens de transports. Les facteurs apparaissant comme négatifs sont l'éloignement du réseau social (pour la garde des enfants ou l'aide administrative), ou encore la perte du lien avec les travailleurs sociaux de l'ancien territoire pour réaliser ses démarches. Un facteur négatif est aussi le manque de disponibilité de logements sociaux non réservés, correspondant aux critères souhaités.

Les résultats chez les professionnels révèlent d'une manière générale, un accompagnement orienté vers les apprentissages et l'autonomie de la famille. Les professionnels se rejoignent sur les finalités de cet accompagnement qui doivent viser l'appropriation, la gestion et l'usage du logement, l'ouverture des droits et la prévention des impayés, l'ancrage dans le territoire et la connaissance des bons interlocuteurs (ex : bailleur social, services sociaux départementaux, CCAS). Du point de vue des travailleurs sociaux de l'ALFI, l'accompagnement se différencie des pratiques habituelles car il comprend plusieurs visites au domicile et peut s'adapter aux besoins de la famille. Il vient dans la continuité d'un accompagnement effectué en hébergement et marque une sortie du parcours sans domicile, comme l'exprime Madame R, travailleur social : *« les familles sont demandeuses d'un accompagnement à domicile, dans leur logement. C'est l'aboutissement de l'accompagnement. C'est le bout du tunnel qui permet de voir l'avenir pour leurs enfants »*.

Des facteurs de conversion personnels s'avèrent positifs pour favoriser une collaboration entre la famille et le travailleur social, pour le développement des capacités, comme le fait d'être habitué à réaliser ses démarches en hébergement, d'être préparé à la sortie d'hôtel/hébergement pour pouvoir se projeter et enfin d'adhérer au logement proposé, *« parfois dans un nouveau secteur, un nouveau quartier, avec des voisins plus ou moins bienveillants »* (témoignage d'un travailleur social).

Le témoignage de Madame K conforte certains de ces facteurs comme le fait d'apprendre à devenir autonome dans ses démarches depuis l'hébergement jusqu'au logement, avec le recours si besoin à son assistante sociale :

« - Chercheuse : Et quand vous êtes arrivée, l'assistante sociale continuait à vous aider ?

- Non, moi toute seule. Là-bas aussi, elle nous aidait quand on avait besoin, mais surtout j'essayais de faire les choses toute seule. Je payais les factures là-bas, je payais l'école, je faisais les choses, et à la fin quand je suis venue ici, je savais déjà quoi faire.

- Chercheuse : C'est vous qui avez tout fait, toutes les démarches ?

- Oui, oui. Pour le gaz et l'électricité, on l'a fait là-bas. Quand j'ai eu le logement, j'ai appelé avec la dame qui me suivait, et le reste c'est moi ».

L'accompagnement est différencié selon les ménages. Les professionnels témoignent de priorités à fixer avec les familles et d'une modulation possible selon les besoins. Pour certaines familles par exemple, il s'agit de travailler sur l'installation et l'appropriation du logement, alors que pour d'autres, il est question d'accompagner à l'insertion professionnelle, comme l'évoque Madame E, après l'installation dans son nouveau logement :

« Si, j'ai eu des difficultés, d'abord je m'inquiétais est-ce que j'allais pouvoir avoir un boulot. Puisque je travaillais pas. Et puis aussi je m'inquiétais comment j'allais garder ma fille, franchement c'était mes deux problèmes qui étaient très importants. Et puis y a une dame qui m'a appelée pour me dire ah elle appelle de la part de ALFI. J'étais ... j'ai dit oui oui je voyais pas. Elle m'a dit, je dois vous suivre tout tout tout, j'ai dit Ah d'accord. Elle venait pour la première fois ici, après elle m'a dit bon tu dois aller à Lognes, elle m'a donné l'adresse donc je suis allée là-bas c'est comme ça. Elle m'a dit envoie tes dossiers et elle m'a suivie. Elle a appelé la mairie d'ici. Bon on a essayé de voir Pôle emploi, et puis après en février j'ai commencé à travailler, la petite elle a eu la crèche maintenant, donc je m'inquiétais parce que entre nous c'est cher, quand la mamie garde l'enfant on paye cher. Mais franchement la crèche aussi je m'inquiète parce qu'entre nous j'ai pas les vraies informations mais aussi la crèche je vais payer à 800 euros. Moi je gagne combien... Elle m'a dit : « non tu n'écoutes pas ce qu'on te dit, laisse on va s'en occuper ». Moi je suis allée comme ça moi tout ce qui me préoccupait c'était combien pour garder l'enfant. Quand ils m'ont dit... bon par jour c'est comme ça... je n'avais pas dit un mot même. Non... quand ils m'ont dit c'était 44 centimes par jour ! Moi j'étais dépassée d'accord. J'ai même pas parlé, même. Ils m'ont dit y a quelque chose... ? J'ai dit non, non, non, rien, y a rien... et puis c'est comme ça que tout a commencé. Et moi aussi, j'ai commencé le boulot, je me suis intégrée là-bas, tout est bien, ça se passe bien. Bien même ».

Les facteurs relevés comme positifs sont la souplesse de l'accompagnement permettant de s'adapter à la diversité des situations intégrant les facteurs personnels des familles, mais également d'adapter la durée de l'accompagnement, selon les besoins des ménages.

Néanmoins, plusieurs facteurs limitants sont identifiés. En premier lieu, il existe une sélection préalable faite en hébergement par les travailleurs sociaux qui vont orienter les familles les plus autonomes vers le logement et les autres vers des dispositifs type CHRS, solutions d'hébergements accompagnés mais non pérennes. Or, selon les principes du logement d'abord, aucun critère de sélection sur l'autonomie ou sur la « capacité à habiter » ne doit valoir. Si c'était réellement le cas, l'accompagnement à prévoir serait alors différent et devrait davantage compenser les facteurs personnels manquants des familles, pour leur permettre un développement de leurs capacités. Une réflexion reste donc à envisager pour une modulation de l'accompagnement qui permettrait de prendre en charge les familles les moins autonomes.

En second lieu, l'absence de pérennité du projet « sortie d'hôtel » ne permet pas une modulation totale de la durée de l'accompagnement, pour s'adapter aux besoins, limitant celle-ci à environ 9 mois, ce qui fait dire à un travailleur social qu'il est parfois difficile de « lâcher la main ».

Enfin, la mono-disciplinarité de l'accompagnement dans le logement, avec une équipe composée uniquement de travailleurs sociaux, ne permet pas de répondre à certains besoins de familles ayant connu un parcours traumatique dans leur pays d'origine, ou sur la route de l'exil ou lors de leur vie sans domicile.

Deux parcours de familles monoparentales, non suivies dans le cadre du projet « sortie d'hôtel » mais faisant partie de l'échantillon de personnes interviewées, sont illustratifs de ces besoins d'accompagnement sur le plan psychologique :

Madame L vivait dans la forêt au Cameroun, et a appris la langue française en se rendant au camp de la Croix Rouge « *C'est comme ça que j'ai appris à lire... Je suis arrivée en quatrième technique mais je n'ai pas pu continuer à cause du mariage.* ». Alors qu'elle n'a que 15 ans, elle est mariée comme sixième épouse à un homme beaucoup plus âgé qu'elle, Madame L s'échappe lorsque celui-ci décède et qu'elle doit être remariée à son frère. Elle laissera derrière elle sa fille encore bébé. Elle « *tente l'aventure* » pour venir en France, parcours pendant lequel elle subira des viols en Algérie, servira d'esclave sexuelle en Lybie et sera torturée. De ce

parcours, naîtra sa fille avec laquelle elle arrivera en Italie où elles seront soignées, puis en France où son frère et sa sœur vivent aussi. Sans régularité administrative, elle est hébergée avec sa fille en bas âge dans des hôtels puis elle obtient son titre de séjour. Après 4 ans de vie à l'hôtel, elle est logée dans le parc social d'Antin Résidences, Madame L dispose d'une grande autonomie grâce à son travail et à son réseau social et s'est impliquée en tant que co-chercheuse dans cette étude. Toutefois, bien que disposant d'une remarquable capacité de résilience, elle garde des séquelles traumatiques de son parcours, manifestés par des tremblements :

« Mais j'ai des tremblotes. Mais qu'est-ce que je peux y faire. Ma tête est libérée, mais je ne sais pas pourquoi je les ai. Peut-être c'est un traumatisme, je ne sais pas.

Chercheuse : Et il ne vous a pas dit d'aller voir quelqu'un ?

Le neurologue ? Il m'a dit qu'il peut m'aider, mais il m'a dit c'est psychologique. C'est par rapport à ce que j'ai vécu en fait. Parce que même quand j'étais en Italie, quand ça a commencé, eux croyaient que c'était la folie ou bien la dépression. On m'avait même mis dans un endroit et le médecin a parlé avec moi, et c'est là où le médecin leur a fait comprendre que non, elle a subi un traumatisme et ce qu'il lui faut c'est un psychologue qui va pouvoir la suivre et un neurologue. Parce que lui-même l'avait constaté que j'avais des tremblotes. Mais jusqu'à aujourd'hui ça persévère ou ça s'aggrave ».

Le second parcours, celui de madame F, illustre ce besoin de suivi psychologique dès l'entrée dans son logement.

Madame F, 37 ans est née au Tchad. Elle perd son premier bébé, quelques mois après sa naissance, en raison du VIH. Quelque temps après la naissance de son deuxième enfant, et constatant sa bonne santé, elle quitte son mari violent et son pays, où elle n'a plus de famille. Elle part au Soudan puis en Lybie. Elle prend le bateau pour rejoindre l'Italie dans lequel son fils meurt, alors âgé de 7 ans. Il est enterré en Italie. Madame F arrive en France. Elle est hébergée avec son nouveau-né à l'hôtel puis en logement partagé dans le cadre d'une intermédiation locative. Elle reste 4,5 ans en hébergement avant d'être relogée dans un logement social d'Antin Résidences. Elle ne s'y sent pas bien, souffre d'un sentiment de solitude lié au départ de l'hébergement, ne s'alimente plus correctement et ne prends plus ses médicaments. Elle est alors suivie par un psychologue :

« Chercheur : Racontez-moi cette période où vous ne preniez pas vos médicaments, où vous n'étiez pas encore bien. Ça a duré combien de temps ?

- Presque un mois, j'ai pensé comme ça, je n'étais jamais bien. Toujours. Je faisais des problèmes avec l'assistante sociale, en lui disant, qu'elle n'était pas gentille, de m'avoir amenée ici.

- Chercheur : Pourquoi au bout d'un mois ça allait mieux après ?

- Oui. Maintenant, je supporte.

- Chercheur : Qu'est ce qui a changé dans votre tête ?

- Ma fille n'était pas contente, moi, je n'étais pas contente. Les gens, je me disais que les gens s'en foutent de moi. On mange comme les bêtes. Il ne faut pas que je pense. Il ne faut pas que je pleure. Maintenant, je supporte. La psychologue est venue chez moi. Elle est venue chez moi ici me rencontrer et après j'ai eu rendez-vous avec elle là-bas. J'ai eu des rendez-vous. Et je lui parlais. Elle m'a dit : "Vous, avant vous avez eu beaucoup de choses, beaucoup de problèmes que vous supportez". Elle m'a parlé. Et après, j'ai laissé ma tête tranquille. Avec les enfants, les choses sont faites petit à petit ».

Conduire un accompagnement centré sur la famille et modulable selon les besoins doit donc s'envisager dans un environnement social et spatial allant du macrosystème (ex : saturation du système de soins psychiatriques) au microsystème (histoire de vie des familles et facteurs personnels). Cet accompagnement doit aussi s'appréhender selon une dimension temporelle pour envisager une continuité de l'intervention tout au long du parcours entre hébergement et logement. Intégrer cette dimension permet non seulement de formaliser une cohérence d'ensemble sur l'accompagnement proposé (en envisageant les répercussions pour la suite du parcours), de moduler l'accompagnement selon l'évolution des ménages suivis, mais aussi de donner des repères aux familles aux différentes étapes de leur parcours.

Une conception de l'accompagnement sur la durée du parcours, de l'hébergement jusqu'à la vie en tant que locataire classique du logement social.

Dans le cadre de l'intervention « sortie d'hôtel », trois étapes sont décrites par les professionnels, ponctuant le parcours de la famille :

Etape 1 : Les équipes sociales de la Croix Rouge interviennent pour le suivi social des familles et pour la constitution des dossiers de logement. Lorsque le logement est proposé par le bailleur

social Antin Résidences, l'ALFI intervient auprès de la Croix Rouge pour effectuer la transmission de la proposition, recevoir en retour le dossier de candidature de la famille, vérifier sa complétude, le retravailler si besoin avec les professionnels de la Croix Rouge et le transmettre à Antin Résidences. Si le dossier est accepté en commission d'attribution (CALEOL), la famille peut accéder au logement. Durant cette première étape allant de l'hébergement jusqu'à l'accès au logement, les travailleurs sociaux de la Croix Rouge sont les seuls interlocuteurs de la famille.

Etape 2 : L'accès au logement social marque le passage à l'étape suivante. La famille est alors suivie par un travailleur social de l'ALFI qu'elle n'a encore jamais rencontré. Elle sera accompagnée pendant plusieurs semaines, pour une durée maximale de 9 mois.

Etape 3 : La fin de l'accompagnement assuré par l'ALFI marque la fin de cette deuxième étape et le passage à l'étape 3. La famille devient alors un locataire classique du bailleur social, les conseillers sociaux d'Antin Résidences ne disposant pas d'information sur les familles ayant été accompagnées par l'ALFI. En cas de difficultés, les familles doivent contacter le bailleur au même titre qu'un locataire classique, pour solliciter le conseiller social ou bien se rapprocher des services de droits communs sur le territoire.

Les résultats issus des focus group montrent qu'au regard du manque de transition entre ces trois étapes au cours du projet « sortie d'hôtel », un facteur positif serait de formaliser le passage de témoin entre les partenaires et avec la famille, pour donner une cohérence au suivi social, dans sa dimension temporelle entre la vie dans l'hébergement et l'installation dans le logement social.

Cette cohérence permettrait de préserver chez la famille un sentiment de continuité dans l'accompagnement effectué. La rupture trop brutale provoquée par le changement de référent social et de structure en charge de l'accompagnement risque en effet d'insécuriser certaines familles, notamment celles présentant le plus de fragilités.

Pour atténuer ce changement, plusieurs facteurs positifs ressortent des résultats.

Une explication pourrait être donnée à la famille, sur les différents passages au cours du parcours, reprenant les différences entre l'accompagnement effectué en hébergement et celui

dans le logement, ce dernier étant davantage orienté vers « l'autonomisation » pour aller vers une fin d'accompagnement.

Concernant le passage de l'étape 1 à l'étape 2, un rendez-vous commun pourrait être organisé lors de l'accès au logement, entre la famille et les travailleurs sociaux des deux structures (Croix Rouge et ALFI).

Pour marquer le passage de relais de l'étape 2 à l'étape 3 un document symbolique de fin d'accompagnement pourrait être transmis à la famille avec un rappel des interlocuteurs principaux et les coordonnées du bailleur social en cas de difficultés.

Les facteurs de conversion identifiés comme négatifs sont un manque de transmissions entre professionnels au sujet des familles suivies. Les résultats des focus group montrent que les passations pourraient être mieux formalisées, par des temps d'échanges systématiques entre les travailleurs sociaux de la Croix Rouge et de l'ALFI, et par des « fiches de passation » indiquant la situation de la famille, ses points forts, ses besoins et ses difficultés. Ces temps seraient plus ponctuels pour le passage de relais entre l'ALFI et Antin Résidences (étape 2 à 3), évitant de stigmatiser les familles si aucune difficulté de paiement de loyer ou d'usage du logement ne se présente. Pour les familles présentant des fragilités, la fiche de passation actualisée par l'ALFI pourrait être transmise à Antin Résidences lors de temps programmés (ex : en amont d'une CALEOL). Toutefois, les moyens humains des bailleurs sociaux restent très limités en termes d'accompagnement. Si, les services sociaux voire médico-sociaux du territoire ne peuvent assurer le relais, les familles risquent de se retrouver en difficulté pour « vivre leur logement » de manière sereine. Un facteur apparaissant comme négatif et spécifique au territoire est le nombre de partenaires différents répartis sur les communes en Ile de France, complexifiant la constitution du réseau par les travailleurs sociaux. Un facteur positif serait de continuer à assurer l'accompagnement pour les familles en difficultés tant qu'un relais sur la ville n'ait pas été trouvé pour poursuivre avec elle.

Proposer un accompagnement global tenant compte des mécanismes

Le plan quinquennal pour le logement d'abord vise à « orienter rapidement les personnes sans domicile de l'hébergement vers un logement durable grâce à un accompagnement adapté, modulable et pluridisciplinaire » (Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, & Ministère de la Transition énergétique, 2023)⁶⁶.

Nos résultats confirment l'importance d'une orientation rapide (Mécanisme 1) et d'un accompagnement adapté, modulable et combinant plusieurs disciplines sur le plan social et sanitaire (Mécanisme 3) pour permettre le développement des capacités liées à l'identité-logement. Cependant, ces deux mécanismes ne sont pas suffisants car il est également nécessaire de **créer un environnement favorable au choix éclairé des familles sur le logement dans lequel elles vivent** (Mécanisme 2). Les résultats de l'étude permettent de faire des propositions pour une intervention à envisager dans l'écosystème du Plan pour le Logement d'abord, selon les 3 mécanismes précités :

Tableau 6 : Propositions d'accompagnement global selon les 3 mécanismes

N°	Mécanisme	Propositions pour un accompagnement global
1	Réduction du délai d'attribution	Partenariat sur la durée associant au moins 3 acteurs : - une structure pour l'accompagnement en hébergement (AHI) - une structure pour l'accompagnement dans le logement - un bailleur social Un partenariat est ensuite à tisser sur chaque territoire
		Interconnaissance entre professionnels (connaissance des attentes de chacun, alignement des sens, confiance)
		Formation inter-partenaire pour une meilleure adéquation entre les propositions de logement et les dossiers de candidature
		Partage des mêmes outils ou du même système d'information

⁶⁶ Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, & Ministère de la Transition énergétique. (2023, juillet 4). *Logement d'abord : Le plan quinquennal pour le logement d'abord et la lutte contre le sans-abrisme*. <https://www.ecologie.gouv.fr/logement-dabord-plan-quinquennal-logement-dabord-et-lutte-contre-sans-abrisme>

2	Création d'un environnement favorable au choix éclairé sur le logement	<p>Proposition de logements en continu (conventions sur la durée)</p> <p>Typologies de logements et zones géographiques adaptées</p> <p>Partenariats avec les réservataires</p> <p>Préparation des familles lors de leur hébergement pour qu'elles se projettent, développent des habitudes et des apprentissages en lien avec le logement.</p>
3	Modulation de l'accompagnement selon les besoins et sur la durée du parcours	<p>Accompagnement de proximité, modulable et pluridisciplinaire selon les besoins des familles, tenant compte</p> <ul style="list-style-type: none"> - des ressources environnementales réelles - des possibilités des familles (même si peu autonomes) - des problèmes de santé (y compris de santé mentale) et des traumatismes vécus (suivi psychologique ou psychiatrique, pair-aidants, infirmiers, etc.) <p>Cohérence de l'accompagnement sur la durée du parcours allant de l'hébergement jusqu'à la vie en tant que locataire classique du logement social.</p> <ul style="list-style-type: none"> - formaliser et prévoir les passations dans l'accompagnement tout au long du parcours - éviter les ruptures d'accompagnement si des besoins existent encore (s'assurer d'un passage de relais y compris avec le territoire)

Eclairer les liens avec les plateformes d'accompagnement du LDA

Dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêt lancé par la Dihal en 2018 puis en 2020, intitulé : « Territoires de mise en œuvre accélérée du plan Logement d'abord », le plan du Logement d'abord (LDA) a été déployé par 23 collectivités souhaitant s'engager dans la réduction du nombre de personnes sans-abris⁶⁷. Les objectifs sont à la fois de mobiliser et produire une offre de logements abordables et adaptés, de promouvoir l'accès au logement des personnes sans domicile et défavorisées, de prévenir les ruptures dans les parcours, mais aussi de mobiliser les acteurs du territoire et de mieux accompagner les bénéficiaires du LDA (FAS,

⁶⁷ https://www.gouvernement.fr/sites/default/files/contenu/piece-jointe/2020/09/ami_2_lda.pdf

2020)⁶⁸. Ces territoires expérimentaux ont impulsé des plateformes territoriales d'accompagnement, qui visent à « améliorer l'allocation des ressources au regard des besoins et garantir un parcours d'accompagnement sans rupture » (Dihal, 2019, p.4)⁶⁹. Pour guider ce déploiement la Dihal a proposé une liste de missions pouvant relever de ces plateformes, conformément aux principes du logement d'abord (Estecahandy et al, 2022)⁷⁰.

En 2020, la Fédération des Acteurs de la Solidarité (FAS), missionnée par l'Etat (DGCS) a mis en œuvre une démarche réflexive sur ces plateformes d'accompagnement expérimentales, en y associant plusieurs acteurs de terrain engagés dans le LDA, dans le but de donner des repères, conseils et outils pour déployer « un accompagnement pluridisciplinaire et adaptable aux besoins des ménages en situation de grande précarité aujourd'hui grandement exclus du logement d'abord » (FAS, 2020, p. 4)

Nous discuterons quelques-uns de nos résultats au regard des propositions et observations émanant de cette analyse.

Une coordination à l'échelle humaine, dans sa dimension temporelle et spatiale

Nos résultats montrent que la réussite de l'intervention repose sur la mobilisation d'un partenariat solide entre la structure d'accueil d'hébergement et d'insertion (AHI) chargée de l'accompagnement des familles à l'hôtel, le bailleur social et l'association chargée de l'accompagnement vers et dans le logement. Cette solidité repose entre autres, sur des facteurs favorisant un rapprochement entre les professionnels, une interconnaissance, un alignement des sens, un partage des informations, dans le but d'une meilleure réactivité et une proposition de logement plus adaptée à la famille ainsi qu'une cohérence dans l'accompagnement tout au long du parcours. Ceci rejoint les conclusions du rapport de la FAS qui stipule la nécessité d'une meilleure coordination entre les acteurs AHI et les bailleurs sociaux. Ces derniers exprimant le

⁶⁸ Fédération des Acteurs de la Solidarité. (2020). *Plateformes territoriales d'accompagnement « Logement d'abord » : Développer des logiques de coordination renforcée au service des personnes*. FAS. <https://www.federationsolidarite.org/wp-content/uploads/2021/02/FAS-Plateformes-accompagnement-LDA-2020.pdf>

⁶⁹ Dihal. (2019). *Fiche chantier juillet 2019. Plateformes territoriales d'accompagnement : Quelles missions, quelles formes, quelles ressources ?* https://www.gouvernement.fr/sites/default/files/contenu/piece-jointe/2019/07/dihal_-_fiche_chantier_plateforme_daccompagnement.pdf

⁷⁰ Estecahandy, P. & Hennin, M. (2022). Les principes du Logement d'abord : penser et organiser l'accompagnement des personnes sans domicile à l'échelle des politiques publiques. Dans : Nicolas Chambon éd., *La politique du Logement d'abord en pratique* (pp. 41-43). Presses de Rhizome. <https://doi.org/10.3917/chlv.chamb.2022.01.0042>

besoin d'une meilleure transmission des informations sur les familles dans le but de proposer des logements plus adaptés. D'après le rapport, ces échanges supposent en préalable, « *une interconnaissance des acteurs, afin de connaître et comprendre les attentes de chacun, de créer une relation de confiance et un partenariat étroit, dans un objectif partagé d'éviter l'échec pour la personne* » (FAS, 2020, p. 10).

En accord avec nos résultats, la coordination des acteurs doit promouvoir des agilités sur le plan spatial pour une mise à disposition de ressources de proximité permettant un accompagnement de la famille à l'hôtel, puis au domicile en accord et en transition avec les ressources du territoire ; mais aussi sur le plan temporel en favorisant la réactivité des professionnels en cas de besoins et en donnant la possibilité d'un suivi au long court permettant des pauses et des reprises de l'accompagnement tout au long du parcours. La coordination doit finalement faciliter la mise en œuvre d'un accompagnement souple et de proximité pour tenir compte des facteurs de conversion personnels de la famille en s'ajustant à l'évolution de ses capacités et de ses choix. « *Le développement des plateformes ne doit donc pas viser seulement une évolution du back office des systèmes d'informations, de coordination et de répartition des rôles entre acteurs mais devraient bien correspondre à la mise en œuvre pour les personnes d'un service public en matière d'accès et de maintien dans le logement qu'elles puissent mobiliser par et pour elle-même* » (FAS, 2020, p.1).

Si la FAS conclut son rapport sur le fait que les modèles de plateformes ont une vocation à être multiples pour trouver leur place au sein des dynamiques locales, elle recommande toutefois que ces plateformes soient l'interface opérationnelle du LDA entre les quatre acteurs suivants :

- a. Associations réalisant un accompagnement spécialisé (AHI) (ex : Croix Rouge Française)
- b. Acteurs de l'Aller-vers ou concourant à la prévention (ex : ALFI)
- c. Bailleurs sociaux et acteurs du logement (ex : Antin Résidences)
- d. Collectivité en charge de l'accompagnement polyvalent (ex : CCAS ou département)

Partant de nos résultats, et devant la multiplicité des collectivités et des acteurs en Ile de France, nous proposons un modèle uniquement basé sur les trois premiers partenaires et qui interviendrait au profit des familles monoparentales relevant du LDA candidates ou locataires du bailleur social impliqué. Une coordination initiée auprès d'une multitude de partenaires présenterait en effet le risque soit de démultiplier les plateformes par ville ou département, soit

de complexifier la relation entre des acteurs trop nombreux et ne venant pas des mêmes territoires. Le risque d'éloignement des familles suivies deviendrait alors très important.

Une intervention pluridisciplinaire, centrée sur chaque famille

Le LDA vient mettre à nu un écosystème en souffrance tant sur le plan du logement social saturé en Ile de France (AORIF 2022a) et dont le modèle pourrait être mis en péril, par le manque de financements publics et la baisse des constructions (Madec, 2023)⁷¹, que sur le plan de l'hébergement, secteur déjà en tension en Ile de France et dont la réduction des crédits octroyés par l'Etat aux associations pour leurs activités liées à l'hébergement d'urgence, pourrait encore davantage fragiliser (FAS, 2023)⁷². Dans ces conditions, davantage de familles monoparentales risquent de se retrouver à la rue.

Au vu du peu de logements disponibles et du délai nécessaire pour atteindre les objectifs de construction de nouveaux logements, le LDA ne pourra pas compenser cette augmentation du nombre de personnes à la rue. Ce phénomène aggravera d'autant plus les problématiques d'insécurité et de santé des personnes et de leurs enfants.

L'accompagnement pluridisciplinaire doit allier, comme il a été montré dans les résultats, une dimension sociale et psychologique. Au vu des expérimentations liées aux plateformes sociales (FAS, 2020) et à l'évolution des politiques publiques, il serait pertinent d'y adjoindre également du personnel médical (ex : infirmier psychiatrique), ainsi que des pairs-aidants qui auraient vécu des expériences de vie similaires.

La mobilisation des ressources du territoire doit s'effectuer par les familles avec l'aide, si besoin, des travailleurs sociaux tant dans le domaine de l'insertion professionnelle, de l'accès au droit, de la culture et des loisirs, du soutien à la parentalité. Un soutien aux structures associatives serait essentiel pour qu'elles puissent servir de relais aux familles, alors même que les acteurs de la FAS constatent paradoxalement, une diminution des moyens leur étant alloués, notamment dans le cadre de la politique de la ville (FAS, 2020, p.13).

⁷¹ Madec, P. (2023, juin 27). *Comment réduire les inégalités de logement ?* Observatoire des inégalités. <https://www.inegalites.fr/politiques-publiques-logement>

⁷² Fédération des Acteurs de la Solidarité. (2023, juillet 24). *Communiqué de presse : Non à une nouvelle restriction budgétaire impactant les personnes précaires !* Fédération des acteurs de la solidarité. <https://www.federationsolidarite.org/actualites/cp-non-a-une-nouvelle-restriction-budgetaire-impactant-les-personnes-precaires/>

En tenant compte de cet écosystème, l'enjeu de pouvoir mettre en place une plateforme d'accompagnement pluridisciplinaire tient à la mise à disposition d'une combinaison de ressources au sein même de l'intervention, et sur un temps pérenne.

Elargir le dispositif « Un chez soi d'abord » aux familles monoparentales

D'après nos résultats, la condition de réussite de l'accompagnement global repose sur une proximité entre les acteurs du logement, ceux de l'accompagnement et la famille, ainsi que sur une pérennité de l'intervention. Cette dernière doit permettre aux professionnels d'acquérir et de mettre en œuvre de nouveaux savoirs et de nouvelles habitudes de travail, entre eux et avec les familles, et de capitaliser sur ce qui fonctionne. La pérennité est aussi un facteur important pour permettre la modulation de l'accompagnement auprès des familles, sans mettre dans la balance une durée de fin, si la transition de l'accompagnement avec le territoire n'est pas assurée. Enfin cette pérennité permet au bailleur de mettre à disposition des logements en continu selon des objectifs fixés par les 3 partenaires et qui permettent aux familles de mieux se positionner sur un logement qui leur convienne.

Cette constance du partenariat permet également de concevoir des améliorations en continu du type « ateliers collectifs » proposés aux familles lors de leur hébergement voire même lors de leur accès au logement sur des thématiques particulières selon leurs besoins et pour développer leurs capacités liées à l'identité-logement.

Pour asseoir ce modèle d'accompagnement, il serait pertinent de s'inspirer du dispositif « un chez soi d'abord » au sein des appartements thérapeutiques dont la pérennité a été fixée par le décret de 2016⁷³.

Ce dispositif permet de mobiliser sur la durée un accompagnement pluridisciplinaire (médical, social, psychologique, etc.) pour des personnes initialement sans abri, atteintes de pathologies psychiatriques sévères, et relogées dans des appartements de coordination thérapeutiques.

⁷³ Décret n° 2016-1940 du 28 décembre 2016 relatif aux dispositifs d'appartements de coordination thérapeutique « Un chez-soi d'abord », 2016-1940 (2016).
<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000033735512>

Ayant été déployé depuis 2017 dans les grandes agglomérations, il compte 2570 places en 2022 (Dihal, 2023c). Au vu des résultats de ce dispositif sur les personnes relogées et sur leur maintien dans le logement, le plan LDA 2023-2027 prévoit de l'étendre aux villes moyennes et aux zones rurales, et d'élargir le public ciblé avec la création de « Un chez-soi d'abord Jeunes ». Il s'agira selon la Dihal « d'agir tôt dans le parcours d'errance des jeunes pour éviter la dégradation des troubles psychiques et l'allongement du parcours de rue » (Dihal, 2023c).

Nous proposons que le dispositif « Un chez soi d'abord » soit également élargi et adapté à des familles monoparentales sans domicile et relogées dans du logement social classique, avec des financements pluriannuels et reconductibles, permettant de subventionner ces plateformes d'accompagnement global dotées d'une équipe pluridisciplinaire. La formation des acteurs s'inscrirait aussi dans ces enjeux de réussite du dispositif. Ces différentes propositions entrent en résonance avec l'enjeu 3 du Plan du logement d'abord 2023-2027 « Accélérer l'accès au logement et proposer des parcours d'accompagnement en croisant logement, emploi et santé » (Dihal, 2023c, p.14 et 15).

CONCLUSION

En janvier 2022, la Fondation Abbé Pierre préconisait, de généraliser le Logement d'abord pour viser l'objectif « Zéro personne sans domicile » (FAP, 2022, p.138), mais alertait sur la nécessité d'investir massivement sur l'hébergement et sur le logement avec notamment la production de 150 000 logements sociaux par an. Le Plan LDA a été reconduit par les pouvoirs publics sur la période 2023-2027, permettant de fixer des objectifs de déploiement de certaines offres de logement adaptés aux personnes sans domicile (ex : pensions de famille, intermédiation locative, résidence sociale). Toutefois, les acteurs du logement déplorent un manque de clarté quant aux objectifs de production de logements sociaux en PLAI sur la nouvelle période (USH, 2023 ; CAU, 2023b). Or certains secteurs sont particulièrement tendus, comme en Ile de France, où la demande est 10 fois supérieure à l'offre de logement social. Le manque de logements disponibles impacte tous les publics mais particulièrement les familles monoparentales qui restent parfois plusieurs années dans des hôtels sociaux non adaptés et dont certains sont insalubres. Ces situations de vie, et surtout lorsqu'elles se prolongent, dégradent l'état de santé des femmes et celui de leurs enfants et peuvent avoir un impact y compris, après l'accès au logement pérenne (Tinland, A. et al, 2022).

La recherche collaborative menée par l'ALFI et le LEPS, s'accorde avec les principes du Logement d'Abord, tout en proposant un nouveau cadre conceptuel à l'accompagnement global des familles, basé sur l'approche par les capacités et le concept d'identité-logement. L'accompagnement global devrait permettre aux personnes accompagnées de développer leurs capacités d'identité-logement pour vivre dans leur logement selon un mode de vie en société qui leur convienne. Pour aboutir à ce résultat, l'intervention auprès des familles doit combiner les trois mécanismes suivants : la « réduction du délai d'attribution du logement » (mécanisme 1) avec « la création d'un environnement permettant le choix éclairé sur le logement » (mécanisme 2) avec « la modulation de l'accompagnement selon les besoins et sur la durée du parcours » (mécanisme 3). Envisagés d'un point de vue écosystémique, les facteurs de conversion des ressources sont formalisés selon des dimensions personnelle, sociale, spatiale et temporelle et positionnés sur les plans macro, méso/exo et micro. Concevoir une intervention d'accompagnement global revient donc aussi à s'interroger sur le positionnement des ressources et leur influence sur l'intervention elle-même. Ainsi, la complexité de l'accompagnement global tient à l'interdépendance de différents niveaux systémiques (macro \leftrightarrow micro) dont les acteurs n'ont pas forcément la maîtrise. Par exemple le mécanisme 1 sur la réduction du délai d'attribution et le mécanisme 3 sur le choix éclairé sur le logement, sont très dépendants du macrosystème et de la disponibilité des logements sur le territoire. De même le mécanisme 3 sur la modulation de l'accompagnement est fortement lié aux financements permettant aux associations de prolonger leur action sur un temps long. Au niveau du mésosystème, l'interconnaissance entre les professionnels des différentes structures, la formation des acteurs, l'alignement des sens, la confiance mutuelle et la capitalisation de l'expérience, donnent des arguments supplémentaires à inscrire le dispositif d'accompagnement dans la durée.

Des propositions concrètes sont énoncées dans ce rapport pour mettre en œuvre les trois mécanismes au sein d'un accompagnement global. Elles ne sont pas exhaustives et trouvent une résonance avec les plateformes d'accompagnement du LDA. Des perspectives de recherches universitaires seraient pertinentes pour accompagner ce type de changements structurels et alimenter la réflexivité sur l'action opérationnelle. Elles pourraient être menées par l'ALFI et le LEPS dans ce même cadre de collaboration.

Ces interventions d'accompagnement des publics sans domicile depuis l'hébergement vers le logement ont tout intérêt à se structurer au sein de dispositifs pérennes, du type « un chez soi d'abord » revisité pour les familles monoparentales, ou encore sous la forme de conventions pluriannuelles entre l'Etat, les acteurs de l'accompagnement, et les bailleurs sociaux (AVDL revisité pour le LDA). Il est aussi évident que la réussite de cet accompagnement est interdépendante de l'évolution du Plan Logement d'Abord et des moyens qui lui seront affectés sur les prochaines années.

BIBLIOGRAPHIE

Anthony W. A. (1993). Recovery from mental illness : the guiding vision of the mental health service system in the 1990s. *Psychosoc Rehabil J* ; 16 : 11-23.

AORIF. (2022a). Communiqué de presse : Production de logement social en Ile-de-France : Bilan 2021 et enjeux – AORIF. https://www.aorif.org/wp-content/uploads/2022/05/CP_AORIF_production_12.05.2022.pdf

AORIF. (2022b). Annexe au communiqué de presse AORIF du 12/05/2022. https://www.aorif.org/wp-content/uploads/2022/05/Annexe_CPAORIFproduction_12.05.22.pdf

Audoux, C. & Gillet, A. (2015). Chapitre 4. Recherches participatives, collaboratives, recherches-actions. Mais de quoi parle-t-on ?. Dans : Les chercheurs ignorants éd., Les recherches-actions collaboratives: Une révolution de la connaissance (pp. 44-47). Presses de l'EHESP. <https://doi.org/10.3917/ehesp.lesch.2015.01.0044>.

Baribeau, C. (2009). Analyse des données des entretiens de groupe. *Recherches qualitatives*, 28(1), 133. <https://doi.org/10.7202/1085324ar>

Birchem, N. (2023, juin 19). Olivier Klein : « On espère sortir plus de 800 000 personnes de la rue ». *La Croix*. <https://www.la-croix.com/France/Olivier-Klein-On-espere-sortir-800-000-personnes-rue-2023-06-19-1201272082>

Bonnal, L., Boumahdi, R., & Favard, P. (2012). Les déterminants de la durée d'accès à un logement social. *Revue économique*, 63(4), 721-741. <https://doi.org/10.3917/reco.634.0721>

Bonneval, L., & Goix, R. L. (2023). Immobilier : La propriété devient de moins en moins abordable, même dans les zones les plus pauvres. *The Conversation*. <http://theconversation.com/immobilier-la-propriete-devient-de-moins-en-moins-abordable-meme-dans-les-zones-les-plus-pauvres-203255>

Bourgeois, M. (2019). Tris et sélections des populations dans le logement social. Une ethnographie comparée de trois villes françaises. Dalloz. <https://www.decitre.fr/livres/tris-et-selections-des-populations-dans-le-logement-social-9782247187140.html>

Bronfenbrenner, U. (1981). *The Ecology of Human Development : Experiments by Nature and Design*. Harvard University Press.

Cabannes, P.-Y., & Emorine, M. (2021). Hébergement d'urgence permanent : Au cours des années 2010, davantage de familles et des séjours rallongés; 1184. <https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/publications/etudes-et-resultats/hebergement-durgence-permanent-au-cours-des-annees-2010-davantage>

Chobeaux, F. (2022). Pourquoi tant de jeunes de l'ASE parmi les SDF ?. VST - Vie sociale et traitements, 155, 106-109. <https://doi.org/10.3917/vst.155.0106>

Collectif des Associations Unies. (2022, août 30). Communiqués : + 86 % d'enfants sans abri en six mois : Associations, parents et enseignants en appellent à la vigilance collective. <https://www.collectif-associations-unies.org/2022/08/30/86-denfants-sans-abri-en-six-mois-associations-parents-et-enseignants-en-appellent-a-la-vigilance-collective/>

Collectif des Associations Unies. (2022, décembre 14). Communiqué de presse : Vers une année noire pour les personnes à la rue et mal-logées ? Collectif Associations Unies. <https://www.collectif-associations-unies.org/2022/12/14/communique-de-presse-vers-une-annee-noire-pour-les-personnes-a-la-rue-et-mal-logees/>

Collectif Associations Unies. (2023). Hébergement-Logement : État d'urgence. <https://www.collectif-associations-unies.org/2023/07/07/hebergement-logement-etat-durgence/>

Collectif Associations Unies, A. (2023b, juin 20). *Communiqué de Presse : Plan Logement d'abord 2 : Un plan attendu mais flou et insuffisant*. <https://www.collectif-associations-unies.org/wp-content/uploads/2023/06/CP-CAU-Plan-Logement-dabord.pdf>

Décret n° 2016-1940 du 28 décembre 2016 relatif aux dispositifs d'appartements de coordination thérapeutique « Un chez-soi d'abord », 2016-1940 (2016). <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000033735512>

Dihal. (2019). Fiche chantier juillet 2019. Plateformes territoriales d'accompagnement : Quelles missions, quelles formes, quelles ressources ? https://www.gouvernement.fr/sites/default/files/contenu/piece-jointe/2019/07/dihal_-_fiche_chantier_plateforme_daccompagnement.pdf

Dihal. (2022). Programme 177 : Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables [Annexe au Projet de Loi des Finances pour 2022].

<https://www.budget.gouv.fr/documentation/file-download/13723>

Dihal. (2023a). Programme 177 : Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables [Annexe au Projet de Loi des Finances pour 2023].

<https://www.budget.gouv.fr/documentation/documents-budgetaires/exercice-2023/projet-de-loi-de-finances/budget-general/cohesion-des-territoires>

Dihal. (2023b, mai 24). Le Plan logement d'abord 2018-2022. Construire et innover ensemble pour les personnes sans abri et mal logées.

https://www.gouvernement.fr/sites/default/files/contenu/piece-jointe/2018/07/plan_lda_vf.pdf

Dihal. (2023c). *Dossier de presse : Deuxième Plan quinquennal pour le logement d'abord (2023-2027)*.

https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/20.06.2023_DP_Logement_dabord2.pdf

Estecahandy, P. & Hennin, M. (2022). Les principes du Logement d'abord : penser et organiser l'accompagnement des personnes sans domicile à l'échelle des politiques publiques. Dans : Nicolas Chambon éd., *La politique du Logement d'abord en pratique* (pp. 41-43).

Presses de Rhizome. <https://doi.org/10.3917/chlv.chamb.2022.01.0042>

Fédération des Acteurs de la Solidarité. (2020). Plateformes territoriales d'accompagnement « Logement d'abord » : Développer des logiques de coordination renforcée au service des personnes. FAS. <https://www.federationsolidarite.org/wp-content/uploads/2021/02/FAS-Plateformes-accompagnement-LDA-2020.pdf>

Fédération des Acteurs de la Solidarité. (2023, juillet 24). Communiqué de presse : Non à une nouvelle restriction budgétaire impactant les personnes précaires ! Fédération des acteurs de la solidarité. <https://www.federationsolidarite.org/actualites/cp-non-a-une-nouvelle-restriction-budgetaire-impactant-les-personnes-precaires/>

Fondation Abbé Pierre. (2019). 24e rapport sur l'état du mal-logement en France 2019 | FAP (24; p. 374). [https://www.fondation-abbe-](https://www.fondation-abbe-pierre.fr/sites/default/files/rapport_complet_etat_du_mal_logement_2019_def_web.pdf)

[pierre.fr/sites/default/files/rapport_complet_etat_du_mal_logement_2019_def_web.pdf](https://www.fondation-abbe-pierre.fr/sites/default/files/rapport_complet_etat_du_mal_logement_2019_def_web.pdf)

Fondation Abbé Pierre. (2020). 25e rapport sur l'état du mal-logement en France 2020 | FAP (25; p. 389). [https://www.fondation-abbe-](https://www.fondation-abbe-pierre.fr/sites/default/files/reml2020_rapport_complet_web.pdf)

[pierre.fr/sites/default/files/reml2020_rapport_complet_web.pdf](https://www.fondation-abbe-pierre.fr/sites/default/files/reml2020_rapport_complet_web.pdf)

Fondation Abbé Pierre. (2022). *27e rapport sur l'état du mal-logement en France 2022* | Fondation Abbé Pierre (27; p. 366). Fondation Abbé Pierre. https://www.fondation-abbe-pierre.fr/sites/default/files/reml2022_web.pdf

Fondation Abbé Pierre. (2023). *28e rapport sur l'état du mal-logement en France 2023* | FAP (28; p. 326). https://www.fondation-abbe-pierre.fr/sites/default/files/2023-04/REML2023_WEB_DEF.pdf

Hennin, M. & Estecahandy, P. (2022). Le Logement d'abord : une politique publique généraliste pour répondre largement à la question du sans-abrisme en France. Dans : Nicolas Chambon éd., *La politique du Logement d'abord en pratique* (pp. 16-24). Presses de Rhizome. <https://doi.org/10.3917/chlv.chamb.2022.01.0017>

Insee. (2020, mai 14). Définition—Famille monoparentale | Insee. <https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1936>

Insee. (2020, décembre 21). Définition—Ménage (recensement de la population) | Insee. <https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1881>

Insee. (2021, septembre 13). Les familles en 2020 : 25 % de familles monoparentales, 21 % de familles nombreuses. <https://www.insee.fr/fr/statistiques/5422681>

Insee. (2022, mars 3). Femmes et hommes, l'égalité en question | Insee. <https://www.insee.fr/fr/statistiques/6047789?sommaire=6047805>

Interlogement93. (2022). *Enquête Flash*. https://www.interlogement93.net/_files/ugd/6497d0_796434e3a97b4f57893113735ae369fe.pdf

Keltz, B., Schittly, R., Wenger, S., Pascual, J., & Claire Ané. (2022, décembre 16). Hébergement d'urgence : Partout en France, un nombre croissant de personnes, dont des enfants, se retrouvent à la rue faute de solutions. *Le Monde.fr*. https://www.lemonde.fr/societe/article/2022/12/16/hebergement-d-urgence-l-effort-n-est-pas-au-niveau_6154721_3224.html

Lemoine, C., Loubiere, S., Tinland, A., Boucekine, M., Girard, V., & Auquier, P. (2019). Long-term effects of a housing support intervention in homeless people with severe mental illness. *European Journal of Public Health*, 29. <https://doi.org/10.1093/eurpub/ckz185.086>

Manciaux, M. (2001). La résilience: Un regard qui fait vivre. *Études*, 395, 321-330. <https://doi.org/10.3917/etu.954.0321>

Maurin, L. (2021, octobre 25). Familles monoparentales : La progression continue. Centre d'observation de la société. <https://www.observationsociete.fr/structures-familiales/personnes-seules/de-plus-en-plus-de-familles-monoparentales-2/>

Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, & Ministère de la Transition énergétique. (2023, juillet 4). *Logement d'abord : Le plan quinquennal pour le logement d'abord et la lutte contre le sans-abrisme*. <https://www.ecologie.gouv.fr/logement-dabord-plan-quinquennal-logement-dabord-et-lutte-contre-sans-abrisme>

Moser G. (2009). *Psychologie environnementale. Les relations homme-environnement*. De Boeck.

Mucchielli, A. (2021). *L'identité*. Presses Universitaires de France

Nussbaum, M. C. (2012). *Capabilités : Comment créer les conditions d'un monde plus juste ?* Flammarion.

Sen A. (1999), *Development as freedom*, Knopf.

Paillé P., Mucchielli A. (2012), *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales*, Armand Colin

Pleace N. (2016), « Guide sur le logement d'abord en Europe », [en ligne], disponible sur : https://www.feantsa.org/download/hfg_fr_full_digital5681279207354691659.pdf

SDES. (2022). Chiffres clés du logement—Édition 2022 (p. 88). <https://statistiques.developpement-durable.gouv.fr/chiffres-cles-du-logement-edition-2022>

Sen A. (1993), « Capability and Well-Being », in M. Nussbaum & A. Sen (eds), *The Quality of Life*, Oxford, Oxford University Press, p. 30-53.

Sen A. (2009). *The Idea of Justice*, Allen Lane & Penguin Books.

Tinland, A., Loubière, S., & Auquier, P. (2022). Quels sont les principaux enseignements de la recherche quantitative Un chez-soi d'abord ? In *La politique du Logement d'abord en pratique* (p. 25-32). Presses de Rhizome. <https://doi.org/10.3917/chlv.chamb.2022.01.0026>

Tinland, A., Fortanier, C., Girard, V., Laval, C., Videau, B., Rhenter, P., Greacen, T., Falissard, B., Apostolidis, T., Lançon, C., Boyer, L., & Auquier, P. (2013). Evaluation of the Housing First program in patients with severe mental disorders in France : Study protocol for a randomized controlled trial. *Trials*, 14, 309. <https://doi.org/10.1186/1745-6215-14-309>

Trévidy, F., d'Ivernois, J.-J.-F., Mourad, J.-J., Brugidou, G., & Gagnayre, R. (2015). Une modélisation de l'identité-logement pour une éducation de la personne âgée au risque de chute à domicile. *Education Thérapeutique du Patient - Therapeutic Patient Education*, 7(1), Article 1. <https://doi.org/10.1051/tpe/2015001>

Trévidy, F., Le Guen, M., Niati, A., Cuvilliez, P., & Cocot, J.-P. (2021, juin 30). Recherche communautaire en pension de famille : Comment penser l'équilibre des rôles entre chercheurs, professionnels et résidents ? [Colloque international]. *La Recherche en Travail Social et Santé dans les sciences de l'Education et de la Formation (TRESSE)* « Le travail de

la relation ».

https://tresse2020.sciencesconf.org/data/pages/Programme_Colloque_TRESSE.pdf

Trevidy, F., Benoist, Y., Cocot, J.-P., Cuvilliez, P., Le Guen, M., Niati, A., Gervais, M., Petitot, C., & Gagnayre, R. (2022). Construire son Identité-logement après un parcours sans domicile : Une recherche participative en pension de famille. *Revue française des affaires sociales*, 3, Article 3. Cairn.info. <https://doi.org/10.3917/rfas.223.0181>

Trévidy, F., Guen, M. L., Cuvilliez, P., Cocot, J.-P., Niati, A., Gervais, M., Petitot, C., Benoist, Y., & Gagnayre, R. (2023). Pour un accompagnement global en pension de famille : L'apport des capacités d'Identité-Logement. *Sciences et actions sociales*, 19, Article 19. <https://journals.openedition.org/sas/3290#quotation>

Tsemberis, S., & Eisenberg, R. F. (2000). Pathways to Housing : Supported Housing for Street-Dwelling Homeless Individuals With Psychiatric Disabilities. *Psychiatric Services*, 51(4), 487-493. <https://doi.org/10.1176/appi.ps.51.4.487>

UNICEF, & Fédération des Acteurs de la Solidarité. (2023). Baromètre « enfants à la rue ». https://unicef.hosting.augure.com/Augure_UNICEF/r/ContenuEnLigne/Download?id=6E88A67B-C305-4FC1-80C4-3F0A5F7D2EC2&filename=_barometreenfantsalaruefasunicef_DP%20vdef.pdf

Union Sociale pour l'Habitat. (2021). Rapport au Congrès 2021 (81; p. 120).

<https://www.union-habitat.org/centre-de-ressources/habitants-politiques-sociales/rapport-au-congres-2021>

Union Sociale pour l'Habitat. (2023, mai 12). Communiqué de Presse : Le nombre de demandeurs de logements sociaux a atteint un record fin 2022. L'Union sociale pour l'habitat. <https://www.union-habitat.org/le-nombre-de-demandeurs-de-logements-sociaux-atteint-un-record-fin-2022>

Union Sociale pour l'Habitat. (2023). Note pour le comité exécutif du 21 juin 2023 :

Deuxième plan quinquennal pour le logement d'abord. Synthèse des principales mesures.

Yaouancq F, Lebrère A, Marpsat M, Régnier V, Legleye S, Quaglia M., 2013, « Hébergement des sans-domicile en 2012 : des modes d'hébergement différents selon les situations familiales », *INSEE Première*, n°1455, juillet.

FILMOGRAPHIE

Havez, F. (Réalisateur). (2020, novembre 26). *Le logement d'abord. Une recherche collaborative en pensions de famille Alfi*. https://www.youtube.com/watch?v=OzXIpdM_XQc

Havez, F. (Réalisateur). (2022a). *Dehors-Dedans* [Documentaire].

https://www.allocine.fr/film/fichefilm_gen_cfilm=305362.html

Havez, F. (Réalisateur). (2023a). Qu'est-ce qu'une recherche collaborative ?

<https://www.youtube.com/watch?v=qhKhrrnPyivA&list=PLousmUC8H8o8z-S0B5pwZSXRORIk7jp4h&index=1>

Havez, F. (Réalisateur). (2023b). Elaborer les outils de recueil de données.

<https://www.youtube.com/watch?v=Wfmfn4mplho&list=PLousmUC8H8o8z-S0B5pwZSXRORIk7jp4h&index=2>

Havez, F. (Réalisateur). (2023c). Recueillir les données dans une recherche collaborative.

https://www.youtube.com/watch?v=ABdpWUO_cZg&list=PLousmUC8H8o8z-S0B5pwZSXRORIk7jp4h&index=3

Havez, F. (Réalisateur). (2023d). Analyser les données dans une recherche collaborative.

<https://www.youtube.com/watch?v=wWxY8ivjbbQ&list=PLousmUC8H8o8z-S0B5pwZSXRORIk7jp4h&index=4>

Havez, F. (Réalisateur). (2023e). Communiquer sur la recherche collaborative.

<https://www.youtube.com/watch?v=SMKX2KESBx0&list=PLousmUC8H8o8z-S0B5pwZSXRORIk7jp4h&index=5>

Havez, F. (Réalisateur). (2023f). Qu'est ce que j'apporte à la recherche / Qu'est-ce que la recherche collaborative m'apporte ? <https://www.youtube.com/watch?v=-xiZv2VdyRE&list=PLousmUC8H8o8z-S0B5pwZSXRORIk7jp4h&index=6&t=22s>

Havez, F. (Réalisateur). (2023g). Un toit pour toi mon enfant.

<https://www.youtube.com/watch?v=VMXeRI9dntU>

ANNEXES (VOIR DOCUMENT JOINT)